

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 août 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Points 124 et 125 de l'ordre du jour provisoire*

**Budget-programme de l'exercice
biennal 2004-2005****Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2006-2007****Dépenses d'administration de la Caisse commune
des pensions du personnel des Nations Unies****Rapport du Comité permanent du Comité mixte
de la Caisse commune des pensions du personnel
des Nations Unies****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Résumé.....	1	3
I. Aperçu du fonctionnement de la Caisse.....	2–9	4
II. Budget de l'exercice biennal 2004-2005 : rapport sur l'exécution du budget	10–13	8
III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007	14–201	10
A. Frais d'administration.....	17–131	16
B. Frais de gestion du portefeuille	132–196	62
C. Dépenses d'audit.....	197–199	90
IV. Fonds de secours	200–201	91

* A/60/150.



Annexes

I. Débats du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 et le projet de budget de l'exercice biennal 2006-2007	92
II. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : organigramme de l'exercice biennal 2004-2005	99
III. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : organigramme proposé pour l'exercice biennal 2006-2007	100
IV. Méthode d'établissement du budget	101
V. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : nombre de participants par organisation affiliée, au 31 décembre 2004	102
VI. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : statistiques 1995-2004	104

Résumé

1. Le présent rapport contient le budget révisé de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005, d'où il ressort que des crédits additionnels d'un montant de 4 069 600 dollars, qui ne feront pas l'objet d'un partage des coûts avec l'Organisation des Nations Unies, sont nécessaires pour le Service de la gestion des placements. Il contient également les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, qui représentent un montant de 101 417 000 dollars (avant réévaluation des coûts) et prévoient 184 postes.

Tableau 1

Ressources demandées pour l'exercice biennal 2006-2007, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Montants répartis		Dépenses prévues 2006-2007
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse des pensions	
A. Frais d'administration	36 419,6	54 758,0	(2 173,5)	(4,0)	52 584,5	4 854,5	16 297,6	41 141,4	57 439,0
B. Frais de gestion du portefeuille	41 372,3	43 014,1	4 160,5	9,7	47 174,6	2 218,5	—	49 393,1	49 393,1
C. Frais d'audit	1 157,4	1 731,8	(73,9)	(4,3)	1 657,9	62,7	286,7	1 433,9	1 720,6
Total	78 949,3	99 503,9	1 913,1	1,9	101 417,0	7 135,7	16 584,3	91 968,4	108 552,7
Activités opérationnelles extrabudgétaires	—	642,4	(516,2)	(80,4)	126,2	4,8	—	131,0	131,0

Tableau 2

Postes demandés pour l'exercice biennal 2006-2007

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux		Total
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	1 ^{re} classe	Autres classes	
Administration										
Postes approuvés (2004-2005)	1	1	3	6	12	20	1	7	85	136
Postes nouveaux	—	—	—	—	2	4	—	—	6	12
Postes reclassés	—	—	(1)	—	(2)	—	—	—	—	(3)
	—	1	—	2	—	—	—	—	—	3
Total (2006-2007)	1	2	2	8	12	24	1	7	91	148
Placements										
Postes approuvés (2004-2005)	—	1	—	5	5	1	—	5	15	32
Postes nouveaux	—	—	—	2	2	—	—	—	—	4
Postes reclassés	—	—	—	—	(3)	—	—	—	—	(3)
	—	—	—	3	—	—	—	—	—	3
Total (2006-2007)	—	1	—	10	4	1	—	5	15	36

I. Aperçu du fonctionnement de la Caisse

2. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. Elle compte actuellement 21 organisations affiliées; le nombre total de participants actifs et de bénéficiaires au 31 décembre 2004 était de 142 235.

3. Conformément aux statuts adoptés par l'Assemblée générale, la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées (un par organisation), le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Un tiers des membres du Comité mixte est choisi par l'Assemblée générale de l'ONU et les organes directeurs des autres organisations affiliées, un tiers par les chefs de secrétariat des organisations et un tiers par les participants. Le Comité mixte présente à l'Assemblée générale des rapports sur le fonctionnement de la Caisse et sur le placement de ses avoirs. En cas de besoin, il recommande des modifications à apporter aux statuts en ce qui concerne, notamment, le taux de cotisation des participants (actuellement fixé à 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension) et celui des organisations (actuellement 15,8 %), les critères d'admission et les prestations auxquelles les participants ou leurs ayants droit peuvent prétendre.

Activités opérationnelles

4. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003, le nombre de participants à la Caisse commune est passé de 80 082 à 85 245, soit une augmentation de 6,4 %; le nombre des prestations périodiques servies est passé de 49 416 à 52 496, soit une augmentation de 6,2 %. Au 31 décembre 2004, le nombre de participants actifs était passé à 88 356 et le nombre de prestations périodiques servies à 53 879. À la même date, ces prestations se répartissaient comme suit : 17 338 pensions de retraite; 12 092 pensions de retraite anticipée; 6 613 pensions de retraite différée; 8 676 pensions de réversion au conjoint survivant; 8 156 pensions d'enfant; 960 pensions d'invalidité et 44 pensions de personne indirectement à charge. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Caisse a en outre effectué 6 316 paiements, notamment des versements de départ au titre de la liquidation des droits à pension.

Figure 1
Évolution du nombre de participants actifs de 1994 à 2004

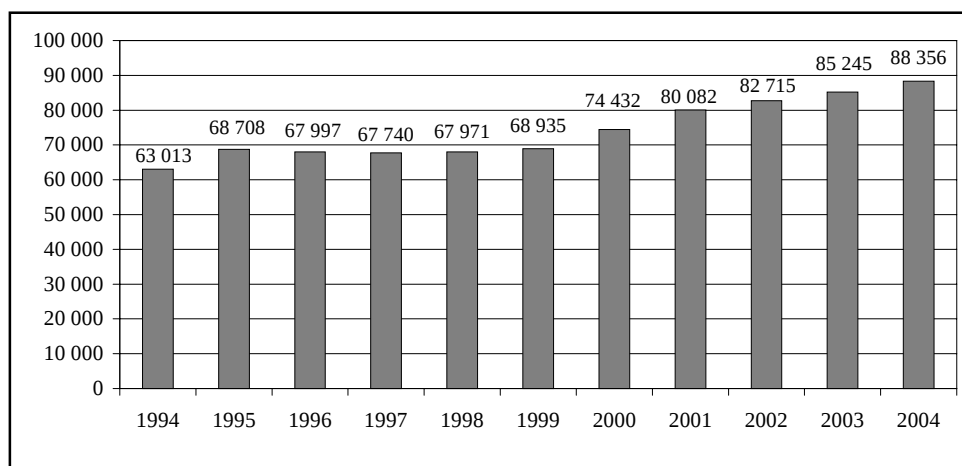
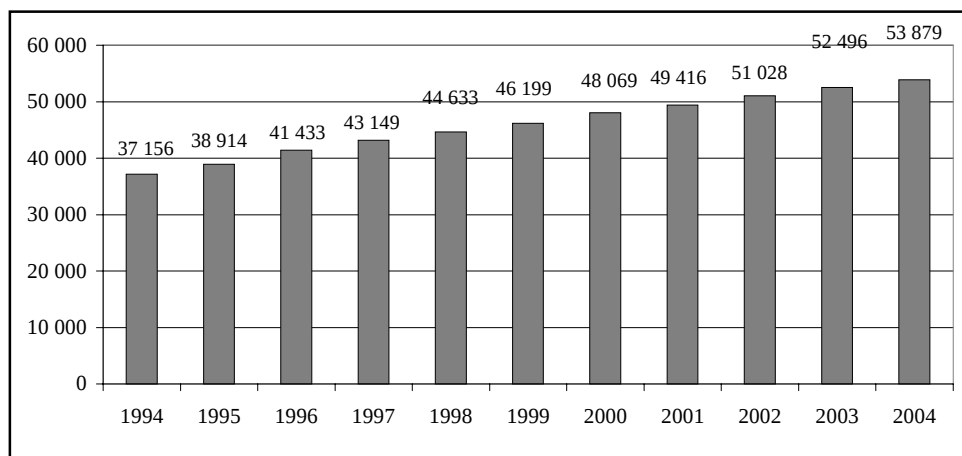


Figure 2
Évolution du nombre des prestations périodiques servies par la Caisse de 1994 à 2004



1. Recettes et prestations servies

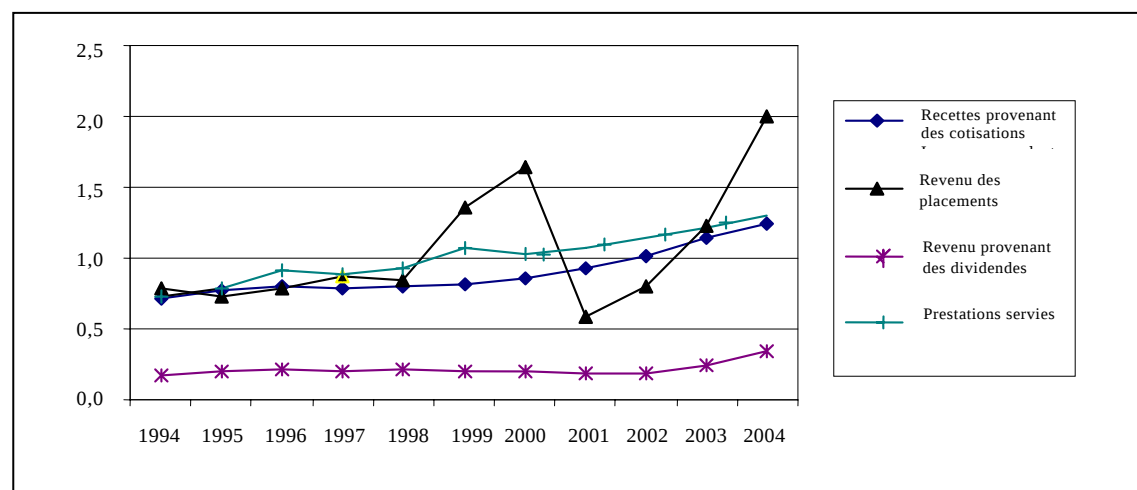
5. Les recettes de la Caisse proviennent de trois sources : a) les cotisations des employeurs; b) les cotisations des employés; et c) les revenus des placements. L'importance relative de chacune de ces sources a changé au cours des dernières années et cette structure de financement continuera d'évoluer au cours des années à venir. Ainsi, le montant total des cotisations s'est élevé à 1 milliard 238,8 millions de dollars en 2004. Cette même année, pour la première fois depuis la création de la Caisse, le montant des prestations servies a dépassé celui des cotisations (729,8 millions contre 711,7 millions) et il a fallu utiliser les revenus des placements pour combler cette différence. Toujours en 2004, le montant total des cotisations a

représenté 94,8 % des prestations servies, le montant de ces dernières excédant de 68,1 millions le montant total des recettes provenant des cotisations. À mesure que la Caisse s'approche d'une situation de maturité, elle dépendra plus lourdement des revenus des placements pour le paiement des prestations de retraite et des prestations connexes.

Figure 3

Évolution du montant des recettes de la Caisse et des prestations servies

(En milliards de dollars des États-Unis)

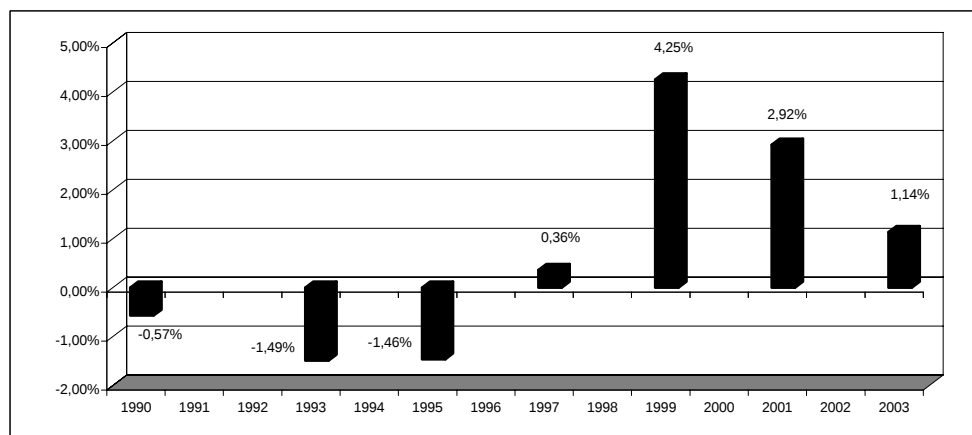


2. Situation actuarielle de la Caisse

6. L'évaluation actuarielle de la Caisse, à laquelle il est procédé tous les deux ans, a pour objet de déterminer si les avoirs actuels et le montant estimatif des avoirs futurs de la Caisse seront suffisants au regard de ses obligations actuelles et futures, à l'aide de diverses séries d'hypothèses économiques et démographiques.

7. L'évaluation ordinaire, arrêtée au 31 décembre 2003, a pour la quatrième fois consécutive fait apparaître un excédent, équivalant à 1,14 % de la rémunération considérée aux fins de la pension. Les trois évaluations précédentes, arrêtées au 31 décembre 2001, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 1997, avaient fait apparaître des excédents de 2,92 %, 4,25 % et 0,36 %, respectivement, de la rémunération considérée aux fins de la pension. Compte tenu des résultats de l'évaluation actuarielle la plus récente, le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil de la Caisse ont été d'avis que le taux de cotisation actuel de 23,7 % suffisait pour permettre à la Caisse de faire face à ses obligations. Le Comité mixte a approuvé leur opinion concernant la situation actuarielle de la Caisse.

Figure 4
Évolution de la situation actuarielle de la Caisse depuis 1990



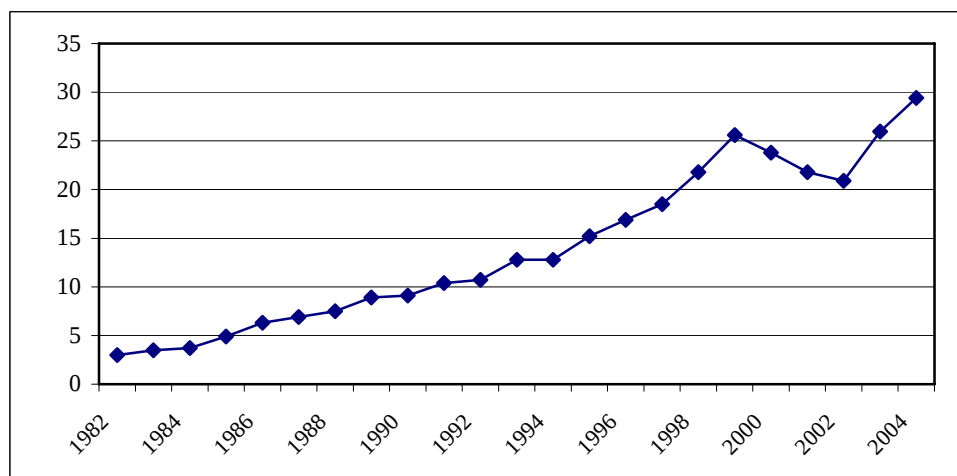
3. Placements

8. Au 31 décembre 2004, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse était passée à 29 milliards 246 millions de dollars, contre 25 milliards 749 millions de dollars à la fin décembre 2003, soit une augmentation de 13,6 %. Au 31 mars 2005 (le 31 mars est la date généralement retenue dans les rapports du représentant du Secrétaire général au Comité mixte), la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse était de 29 milliards 225 millions de dollars, contre 26 milliards 685 millions de dollars l'année précédente, soit une augmentation de 9,5 %. Le taux de rendement des placements, qui tient compte de l'échelonnement des flux de trésorerie au cours de la même période, s'établissait à 10,4 %, ce qui correspond à un taux de rendement « réel » ou corrigé de l'inflation de -7,3 %.

9. Les objectifs à long terme de la Caisse sont, premièrement, de préserver la valeur réelle du capital et, deuxièmement, d'obtenir sur le long terme un rendement optimal en évitant des risques excessifs. Le taux composé annuel de rendement pour la période de 45 ans qui s'est achevée le 31 mars 2005 était de 8,6 %. Cela équivaut à un taux de rendement annuel effectif de 4,1 % pour la même période, après ajustement calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation des États-Unis, taux qui soutient avantageusement la comparaison avec le taux de rendement réel à long terme retenu dans le calcul actuariel (soit 3,5 %).

Figure 5
**Valeur de réalisation des avoirs de la Caisse pour la période
 allant du 31 décembre 1982 au 31 décembre 2004**

(En milliards de dollars des États-Unis)



II. Budget de l'exercice biennal 2004-2005 : rapport sur l'exécution du budget

Tableau 1

Prévisions révisées pour l'exercice biennal 2004-2005, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Crédits approuvés			Augmentation/(diminution)			Prévisions révisées		
	ONU	Caisse	Total	ONU	Caisse	Total	ONU	Caisse	Total
Frais d'administration									
Postes	7 974,7	15 949,5	23 924,2	—	—	—	7 974,7	15 949,5	23,924,2
Autres dépenses de personnel	492,5	1 047,3	1 419,4	—	—	—	492,5	1 047,3	1 539,8
Consultants	—	52,2	52,2	—	(52,2)	(52,2)	—	—	—
Voyages	—	377,8	377,8	—	(69,0)	(69,0)	—	308,8	308,8
Services contractuels	1 489,2	9 300,6	10 789,8	—	—	—	1 489,2	9 300,6	10 789,8
Dépenses de représentation	—	13,3	13,3	—	(8,3)	(8,3)	—	5,0	5,0
Frais généraux de fonctionnement	2 336,8	9 865,0	12 201,8	—	—	—	2 336,8	9 865,0	12 201,8
Fournitures et accessoires	110,0	220,0	330,0	—	—	—	110,0	220,0	330,0
Mobilier et matériel	1 343,0	4 186,1	5 529,1	—	—	—	1 343,0	4 186,1	5 529,1
Total partiel	13 746,2	41 011,8	54 758,0	—	(129,5)	(129,5)	13 746,2	40 882,3	54 628,5

Catégorie	Crédits approuvés			Augmentation/(diminution)			Prévisions révisées		
	ONU	Caisse	Total	ONU	Caisse	Total	ONU	Caisse	Total
Frais de gestion du portefeuille									
Postes	–	6 506,8	6 506,8	–	–	–	–	6 506,8	6 506,8
Autres dépenses de personnel	–	319,0	319,0	–	(190,7)	(190,7)	–	128,3	128,3
Consultants	–	–	–	–	802,7	802,7	–	802,7	802,7
Voyages	–	1 062,9	1 062,9	–	(107,0)	(107,0)	–	955,9	955,9
Services contractuels	–	32 091,7	32 091,7	–	3 840,5	3 840,5	–	35 932,2	35 932,2
Dépenses de représentation	–	16,8	16,8	–	–	–	–	16,8	16,8
Frais généraux de fonctionnement	–	2 158,4	2 158,4	–	–	–	–	2 158,5	2 158,2
Fournitures et accessoires	–	78,2	78,2	–	–	–	–	78,2	78,2
Mobilier et matériel	–	780,3	780,3	–	–	–	–	780,3	780,3
Total partiel	–	43 014,1	43 014,1	–	4 345,6	4 345,6	–	47 359,7	47 359,7
Frais d'audit									
Audit externe	81,6	407,8	489,4	–	–	–	81,6	407,8	489,4
Audit interne	207,0	1 035,4	1 242,4	(24,3)	(122,1)	(146,6)	182,7	913,3	1 096,0
Total partiel	288,6	1 443,2	1 731,8	(24,3)	(122,1)	(146,6)	264,3	1 321,1	1 585,4
Total	14 034,8	85 469,1	99 503,9	(24,3)	4 094,0	4 069,6	14 010,5	89 563,1	103 573,5
Dépenses extrabudgétaires (régime d'assurance maladie après la cessation de service)									
Activités opérationnelles	–	642,4	642,4	–	–	–	–	642,4	642,4

10. Dans la section X de sa résolution 58/272 datée du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé, au titre des dépenses directement imputables à la Caisse, des crédits s'élevant au total à 80 770 800 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Ce montant, comprenant les dépenses extrabudgétaires (642 400 dollars) prises en charge par un certain nombre d'organisations participantes, se décomposait comme suit : 35 671 100 dollars au titre des frais d'administration, 43 014 100 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille et 1 443 200 dollars au titre des frais d'audit. Dans la section IV de sa résolution 59/269 du 23 décembre 2004, l'Assemblée a porté à 41 011 800 dollars, soit une augmentation de 5 340 700 dollars, le montant des crédits destinés à financer les frais d'administration, ce qui donne un crédit global de 86 111 500 dollars (y compris les ressources extrabudgétaires). Les crédits additionnels, approuvés pour la réalisation de travaux de rénovation dans les locaux sis au n° 1, Dag Hammarskjöld Plaza (5 100 000 dollars), correspondaient à un report des crédits prévus mais non dépensés à cette fin au cours de l'exercice biennal 2002-2003 et devaient couvrir le coût du personnel temporaire autre que pour les réunions (240 700 dollars). La part de certains coûts, qui seraient imputés à l'Organisation en vertu des arrangements convenus de partage des coûts, s'élevait à 14 034 800 dollars.

11. Les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 font apparaître la nécessité de crédits additionnels d'un montant de 4 069 600 dollars, qui ne feront pas l'objet d'un partage des coûts avec l'ONU. Le Comité permanent a été prié d'approuver, pour soumission à l'Assemblée générale, une demande de crédits additionnels d'un montant de 4 069 600 dollars.

Dépassement des frais de gestion des valeurs à faible capitalisation

12. Les frais correspondant aux portefeuilles d'actions de sociétés à faible capitalisation devraient s'élever, pour l'exercice biennal prenant fin le 31 décembre 2005, à environ 11,1 millions de dollars, soit un dépassement de 4,6 millions de dollars par rapport aux crédits inscrits au budget de l'exercice biennal 2004-2005. La valeur de réalisation de ces portefeuilles est passée de 678 millions de dollars au 31 décembre 2002 à 1 milliard 271,7 millions de dollars au 31 mai 2005, ce qui représente une augmentation de 593,5 millions de dollars (87,5 %), qui excède de loin toutes les prévisions. Le montant des crédits additionnels demandés (4,6 millions de dollars) équivaut à une augmentation de 59 % par rapport au montant initialement prévu dans le budget de l'exercice biennal.

13. Les frais représentent les sommes versées à six gestionnaires d'actions de sociétés à faible capitalisation, qui s'occupent dans diverses parties du monde de portefeuilles de différentes tailles. Ils varient d'un gestionnaire à l'autre. Les taux appliqués sont compris entre 25 points de base et 60 points de base par an.

III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007

Défis à relever et objectifs fixés en matière de gestion

14. Le budget de la Caisse a été mis au point, comme l'a demandé la direction après un examen approfondi des principaux défis à relever dans les prochaines années et une fois établis les objectifs pertinents et plans d'action connexes pour l'exercice biennal 2006-2007. Ces défis, objectifs et plans d'action sont définis et présentés dans la deuxième Charte de management de la Caisse, qui couvre l'exercice biennal 2006-2007.

Défis

15. La direction de la Caisse a déterminé qu'il était fondamental de relever un certain nombre de défis pour que les opérations de la Caisse donnent de bons résultats. Il importe d'en tenir compte lors de la détermination des priorités et dans le cadre de la planification des ressources nécessaires pour assurer le succès du processus de changement interne et gérer efficacement les risques. Ces défis sont les suivants :

- a) Le nombre croissant de départs à la retraite et l'augmentation de la longévité;
- b) Les départs à la retraite de membres du personnel de la Caisse et le défaut de mémoire institutionnelle et d'expérience que cela risque d'entraîner alors que le régime des prestations et avantages et les études connexes sont en constante évolution, comme demandé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

- c) La question de la responsabilité sociale et environnementale qui incombe à la Caisse en sa qualité d'organisation;
- d) Le fait que les intéressés exigent d'obtenir davantage de renseignements, de pouvoir s'adresser à des interlocuteurs compétents, et d'avoir directement accès à leurs informations personnelles;
- e) La dépendance accrue du revenu des placements;
- f) Le besoin croissant de statistiques et des travaux de recherche et analyses correspondants;
- g) La préservation d'une image et d'une empreinte institutionnelle de qualité dans un environnement caractérisé par des risques financiers et opérationnels de plus en plus lourds.

Objectifs de gestion

16. Afin de relever les défis susmentionnés, la direction de la Caisse a fixé les objectifs suivants pour l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1.** Promouvoir une gestion responsable et durable en combinant objectifs de performance et souci de l'épanouissement personnel des fonctionnaires et de la durabilité;
- **Objectif 2.** Gérer convenablement les risques, renforcer les garanties existantes en ce qui concerne la protection des avoirs de la Caisse, et veiller au respect des statuts et règlements de la Caisse et des décisions adoptées par le Comité mixte et l'Assemblée générale, ainsi que des mandats et directives qu'ils donnent;
- **Objectif 3.** Renforcer et moderniser le système de gestion de l'information de la Caisse;
- **Objectif 4.** Améliorer la performance globale;
- **Objectif 5.** S'assurer que les participants aient accès à des services de qualité et aux renseignements voulus en temps opportun;
- **Objectif 6.** Adopter une politique d'investissement et constituer un portefeuille qui reflètent la volonté de la Caisse de faire face à ses obligations.

Tous ces objectifs sont définis plus précisément dans des plans d'action détaillés, dont certains ont une incidence financière. Leur pleine réalisation et la bonne exécution des plans d'action correspondants seront fonction de la disponibilité des ressources nécessaires.

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007

Tableau 4

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2002-2003 Dépenses	2004-2005 ^a Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant alloué		2006-2007 Prévisions
			Montant	Pourcen- tage			Organisation des Nations Unies	Caisse des pensions	
Frais d'administration									
Postes	20 193,5	23 924,2	1 754,5	7,3	25 678,7	3 842,1	9 840,3	19 680,5	29 520,8
Autres dépenses de personnel	1 881,7	1 539,8	(367,9)	(23,9)	1,171,9	60,8	340,0	892,7	1 232,7
Consultants	–	52,2	(52,2)	(100,0)	–	–	–	–	–
Voyages	266,0	377,8	(18,0)	(4,8)	359,8	19,6	–	379,4	379,4
Services contractuels	7 357,2	10 789,8	1 548,1	14,3	12 337,9	466,3	2 708,9	10 095,1	12 804,2
Dépenses de représentation	1,5	13,3	(8,3)	(62,4)	5,0	0,2	–	5,2	5,2
Frais généraux de fonctionnement ^b	3 982,3	12 201,8	(3 558,1)	(29,2)	8 643,7	265,6	2 462,2	6 447,1	8 909,3
Fournitures et accessoires	203,5	330,0	39,4	11,9	369,4	28,2	129,0	268,6	397,6
Mobilier et matériel	2 533,9	5 529,1	(1 511,0)	(27,3)	4 018,1	171,7	817,2	3 372,6	4 189,3
Total partiel	36 419,6	54 758,0	(2 173,5)	(4,0)	52 584,5	4 854,5	16 297,6	41 141,4	57 439,0
Frais de gestion du portefeuille									
Postes	5 730,0	6 506,8	828,1	12,7	7 334,9	747,8	–	8 082,7	8 082,7
Autres dépenses de personnel	74,8	319,0	33,4	10,5	352,4	13,4	–	365,8	365,8
Consultants	–	–	900,0	–	900,0	34,0	–	934,0	934,0
Voyages	588,0	1 062,9	64,5	6,1	1 127,4	42,7	–	1 170,1	1 170,1
Services contractuels	31 519,9	32 091,7	587,4	1,8	32 679,1	1 235,3	–	33 914,4	33 914,4
Dépenses de représentation	14,6	16,8	–	–	16,8	0,6	–	17,4	17,4
Frais généraux de fonctionnement	3 140,8	2 158,4	(456,4)	(21,1)	1 702,0	29,0	–	1 731,0	1 731,0
Fournitures et accessoires	58,8	78,2	(16,2)	(20,7)	62,0	2,3	–	64,3	64,3
Mobilier et matériel	245,4	780,3	2 219,7	284,5	3 000,0	113,4	–	3 113,4	3 113,4
Total partiel	41 372,3	43 014,1	4 160,5	9,7	47 174,6	2 218,5	–	49 393,1	49 393,1
Dépenses d'audit									
Audit externe	422,9	489,4	(27,0)	(5,5)	462,4	17,5	80,0	399,9	479,9
Audit interne	734,5	1 242,4	(46,9)	(3,8)	1 195,5	45,2	206,7	1 034,0	1 240,7
Total partiel	1 157,4	1 731,8	(73,9)	(4,3)	1 657,9	62,7	286,7	1 433,9	1 720,6
Total des ressources nécessaires	78 949,3	99 503,9	1 913,1	1,9	101 417,0	7 135,7	16 584,3	91 968,4	108 552,7

Objet de dépense	2002-2003 Dépenses	2004-2005 ^a Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant alloué		2006-2007 Prévisions
			Montant	Pourcen- tage			Organisation des Nations Unies	Caisse des pensions	
Dépenses extrabudgétaires (régime d'assurance maladie après la cessation de service)									
Activités opérationnelles	–	642,4	(516,2)	(80,4)	126,2	4,8	–	131,0	131,0

^a Les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005 ont été ajustés afin d'assurer une répartition mieux adaptée entre les différents objets de dépense (voir annexe IV).

^b Intérêts bancaires compris.

Tableau 5
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administration								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	2	–	–	–	–	1	2
D-1	3	2	–	–	–	–	3	2
P-5	6	8	–	–	–	–	6	8
P-4	9	12	3	–	–	–	12	12
P-3	19	24	1	–	–	–	20	24
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	40	50	4	–	–	–	44	50
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	7	7	–	–	–	–	7	7
Autres classes	79	87	5	3	1	1	85	91
Total partiel	86	94	5	3	1	1	92	98
Total, administration	126	144	9	3	1	1	136	148
Placements								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	–	–	–	–	–	–	–	–
P-5	5	10	–	–	–	–	5	10
P-4	5	4	–	–	–	–	5	4
P-3	1	1	–	–	–	–	1	1

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	12	16	—	—	—	—	12	16
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	15	15	—	—	—	—	15	15
Total partiel	20	20	—	—	—	—	20	20
Total, placements	32	36	—	—	—	—	32	36
Total, Caisse des pensions	158	180	9	3	1	1	168	184

Figure 6
Effectifs approuvés pour la Caisse pour l'exercice biennal 2004-2005

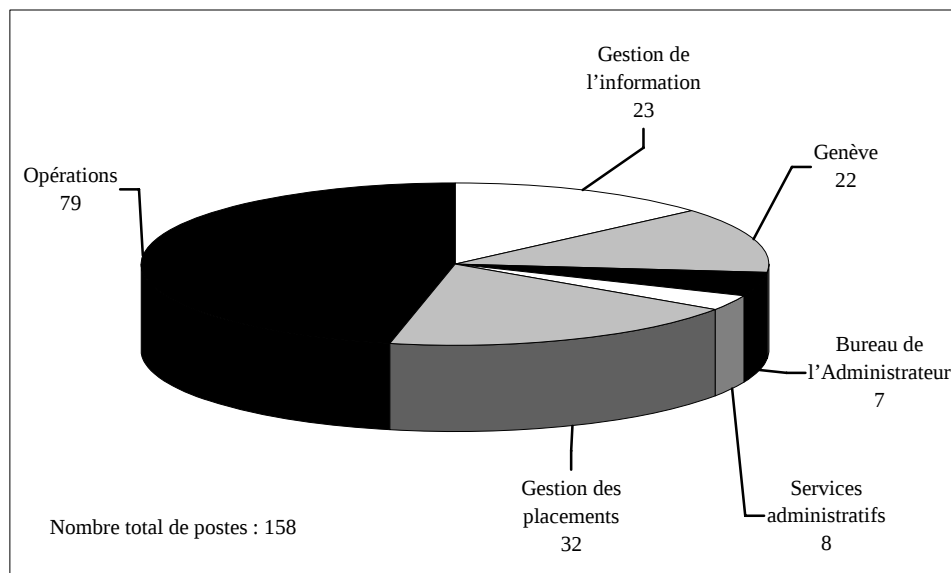


Figure 7
Effectifs proposés pour la Caisse pour l'exercice biennal 2006-2007

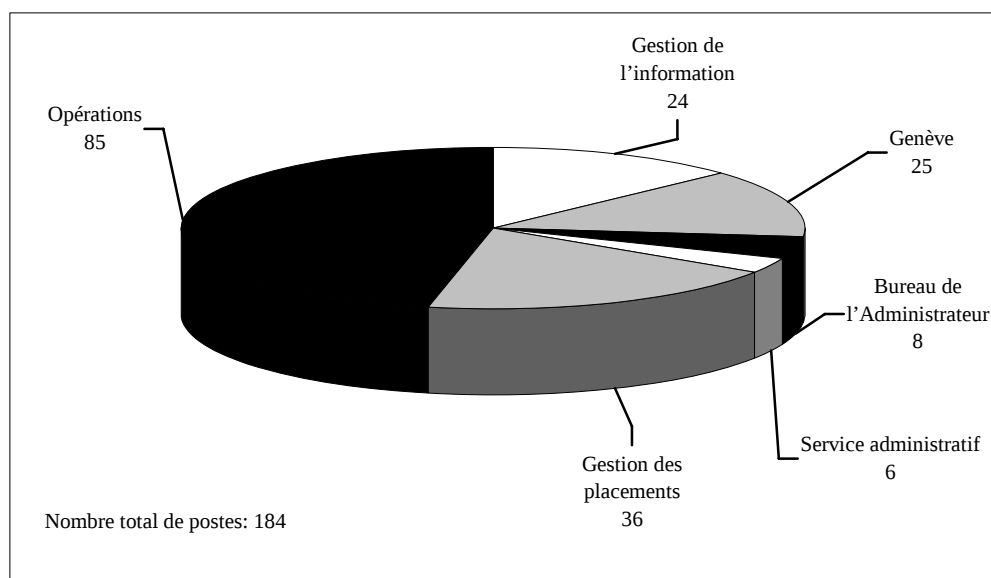


Tableau 6
Récapitulatif des demandes relatives aux postes

Section	Nature de la demande	Poste	Nombre	Catégorie
Administration				
Bureau de l'Administrateur	Création	Statisticien	1	P-3
Opérations	Reclassement	Chef des opérations	1	D-1 à D-2
Service de la comptabilité	Création	Chef adjoint du Service de la comptabilité	1	P-3
	Création	Aide-comptable	2	Services généraux (autres classes)
Service des paiements	Création	Fonctionnaire des finances	1	P-3
Caisse	Création	Assistant de trésorerie	2	Services généraux (autres classes)
Bureau de Genève	Création	Fonctionnaire chargé des prestations	1	P-4
	Création	Assistant chargé de l'administration des prestations	2	Services généraux (autres classes)
Service des systèmes informatiques	Reclassement	Fonctionnaire principal chargé de la gestion de l'information	2	P-4 à P-5
	Création	Fonctionnaire chargé de la sécurité	1	P-4
	Transformation		3	P-4
	Transformation		1	P-3

<i>Section</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre</i>	<i>Catégorie</i>
	Transformation		2	Services généraux (autres classes)
Service administratif	Création	Fonctionnaire du budget	1	P-3
Placements				
Section des placements	Création	Fonctionnaire chargé des placements	1	P-5
	Reclassement	Fonctionnaire chargé des placements	3	P-4 à P-5
Section de l'informatique	Création	Responsable de l'infrastructure	1	P-4
Section de la gestion des risques et du contrôle de l'application des dispositions en vigueur	Création	Chef de la Section de la gestion des risques et de contrôle de l'application des dispositions en vigueur	1	P-5
	Création	Responsable du suivi de l'application des dispositions en vigueur	1	P-4

A. Frais d'administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 52 584 500 dollars

17. Les frais d'administration concernent tous les services et activités requis pour le compte des participants et des bénéficiaires, la gestion financière des cotisations des participants actifs et des employés, les paiements effectués aux retraités et aux bénéficiaires, la gestion des systèmes informatiques exploités par la Caisse et les services administratifs fournis au personnel de la Caisse.

18. Comme suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.9, par. 3), de nouveaux efforts ont été faits pour rationaliser et améliorer la présentation du rapport du Comité permanent. Par exemple, pour permettre une comparaison plus significative des ressources demandées et de celles inscrites au budget de l'exercice biennal en cours, les crédits ouverts pour l'exercice 2004-2005 ne sont pas présentés de la même façon que dans le tableau 23 du précédent rapport du Comité permanent (A/58/214 et Corr.1) afin de mieux rendre compte de leur répartition entre les différentes catégories de dépense. Par ailleurs, un certain nombre de ressources demandées pour l'exercice biennal 2006-2007 apparaissent à des rubriques différentes de celles du budget de l'exercice en cours, indiquant plus clairement où se situent les dépenses de la Caisse. De la même façon, des ressources dont la gestion sera centralisée sont désormais demandées au titre du Service administratif et non plus à celui du Bureau de l'Administrateur ou du Service des systèmes informatiques. Ces modifications sont au besoin indiquées dans le texte explicatif. Le tableau 7 permet de comparer les ressources humaines et financières demandées pour l'exercice biennal 2006-2007 et celles allouées pour l'exercice 2004-2005.

Tableau 7
Ressources nécessaires par grande rubrique, 2004-2005 et 2006-2007

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
1. Direction exécutive et administration	15 545,5	10 173,0	7	8
2. Programme de travail				
a) Bureau du Directeur des opérations	2 202,1	800,5	3	3
b) Section des prestations et du service clients	6 276,0	6 661,4	45	45
c) Section des services financiers	4 966,5	6 538,3	31	37
d) Bureau de Genève	4 411,7	5 047,6	22	25
Total partiel, programme de travail	17 856,3	19 047,8	101	110
3. Appui au programme				
a) Section des systèmes informatiques	20 409,0	22 034,3	23	24
b) Service administratif	947,2	1 329,4	5	6
Total partiel, appui au programme	21 356,2	23 363,7	28	30
Total	54 758,0	52 584,5	136	148

1. Bureau de l'Administrateur

19. Ce bureau comprend l'Administrateur, l'Administrateur adjoint, le Chef du Service juridique, l'assistante spéciale de l'Administrateur et le personnel d'appui aux conférences et d'administration. L'Administrateur assure également les fonctions de Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de son Comité permanent, du Comité d'actuares et du Comité des pensions du personnel de l'ONU, et il est responsable de l'organisation des réunions de ces organes et des services qui leurs sont fournis, ainsi que de la documentation.

Tableau 8
Ressources humaines

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4	—	—	—	—	—	—	—	—

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
P-3	–	1	–	–	–	–	–	1
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	4	5	–	–	–	–	4	5
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	3	3	–	–	–	–	3	3
Total	7	8	–	–	–	–	7	8

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	Montants répartis		Estimation 2006-2007
			Montant	Pour- centage			ONU	Caisse	
Postes	1 814,0	1 961,0	127,8	6,5	2 088,8	228,6	772,5	1 544,9	2 317,4
Autres dépenses de personnel	1 506,9	1 062,5	(543,7)	(51,2)	518,8	19,7	179,5	359,0	538,5
Consultants	–	52,2	(52,2)	(100,0)	–	–	–	–	–
Voyages	247,5	280,8	–	–	280,8	10,6	–	291,4	291,4
Services contractuels	365,2	408,5	54,5	13,3	463,0	17,5	–	480,5	480,5
Dépenses de représentation	1,5	13,3	(8,3)	(62,4)	5,0	0,2	–	5,2	5,2
Frais généraux de fonctionnement	2 137,2	10 267,2	(3 450,6)	(33,6)	6 816,6	92,0	2 202,3	4 705,0	6 908,6
Mobilier et matériel	86,6	1 500,0	(1 500,0)	(100,0)	–	–	–	–	–
Total	6 158,9	15 545,5	(5 372,5)	(34,6)	10 173,0	368,6	3 155,6	7 386,0	10 541,6

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation
	2 088,8	127,8 6,5 %

20. Le montant prévu (2 088 800 dollars) est destiné à couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel se rapportant à sept postes stables et à un poste nouveau (P-3).

Postes

Création d'un poste de statisticien (P-3)

21. Un poste de statisticien de la classe P-3 est demandé pour renforcer les effectifs du Bureau de l'Administrateur. Cette adjonction a été recommandée par les consultants qui ont réalisé une étude de l'ensemble du bureau en 2002. La demande n'avait pas été acceptée lorsqu'elle a été présentée au Comité permanent en 2003 à l'époque. Trois ans plus tard, les besoins concernant la gestion de l'actif et du passif étant devenus plus pressants, la nécessité de disposer d'un statisticien pour préserver la qualité des données de la Caisse, améliorer les systèmes de collecte et produire des rapports statistiques plus pertinents et de meilleure tenue à l'intention de la direction apparaît encore plus clairement qu'auparavant. La création du poste permettrait d'atténuer les risques en améliorant la qualité des évaluations actuarielles et des projections associées, en ce qui concerne en particulier les tendances démographiques. Elle permettrait également de répondre à l'augmentation des besoins concernant les fonctions de planification et d'analyse des orientations, grâce à la collecte, à la compilation, à l'analyse et à la diffusion des données, ainsi qu'à la mise au point et à l'exécution d'études méthodologiques. Le statisticien serait chargé de fournir des conseils techniques et des avis sur le développement des statistiques en vue d'appuyer les analyses relatives aux pensions de retraite. La création de ce poste a également été recommandée par le Comité des commissaires aux comptes.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Autres dépenses de personnel	518,8	(543,7)	(51,2 %)

22. La Caisse doit pouvoir disposer d'une certaine marge de manœuvre et l'expérience récemment acquise à New York et à Genève a montré qu'il était nécessaire de recruter du personnel temporaire autre que pour les réunions pour : a) faire face à une charge de travail plus lourde que prévue à certaines périodes (147 000 dollars); et b) remplacer le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (31 600 dollars). Des ressources sont également nécessaires pour financer les heures supplémentaires (340 000 dollars). La diminution qui apparaît à cette rubrique s'explique par le fait que, pour l'exercice biennal 2004-2005, les crédits concernant le personnel temporaire autre que pour les réunions (soit l'équivalent de 72 mois de travail) destiné à la Section des prestations et du service clients, avaient été demandés pour le Bureau de l'Administrateur, tandis que pour l'exercice biennal 2006-2007 ils le sont, de façon plus judicieuse, pour la Section.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	280,8	0,0	0,0 %

23. Aucune augmentation n'est prévue au titre des voyages que l'Administrateur et ses collaborateurs entreprendront pour assister aux sessions du Comité mixte de la Caisse et se rendre auprès des secrétaires des comités des pensions locaux. Les ressources demandées serviront à financer les voyages officiels entre les bureaux de la Caisse à New York et à Genève (162 500 dollars). Le montant prévu pour les

déplacements à New York ou à Genève des membres du Comité d'actuaire (118 300 dollars) n'accuse pas d'augmentation.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Services contractuels	463,0	54,5	13,3 %

24. Un montant de 463 000 dollars est demandé pour financer les services d'un actuaire-conseil qui, conformément à l'article 10 du Statut de la Caisse, mènera les activités ci-après :

a) Préparation d'une évaluation actuarielle qui sera réalisée en 2006, sur la base des données disponibles au 31 décembre 2005, y compris la production du rapport officiel et l'établissement, à l'intention du Comité d'actuaire et du Comité mixte de la Caisse, de divers documents concernant les travaux liés aux évaluations actuarielles ordinaires. Le rapport de l'Actuaire-conseil portera sur les cotisations dues et les déséquilibres, une analyse des gains et des pertes, les calculs de la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées, les résultats des projections sur une période de 30 ans et les résultats du suivi du système à double filière. Tous les résultats seront présentés sous la forme de plusieurs jeux d'hypothèses actuarielles;

b) Préparation des réunions du Comité mixte et du Comité permanent et des réunions annuelles du Comité d'actuaire, et participation à ces réunions;

c) Préparation d'une étude rétrospective approfondie de la Caisse, qui sera réalisée en 2007. Établissement des recommandations sur les modifications à apporter aux hypothèses, pour examen par le Comité d'actuaire. Les services à assurer comprendront toutes les réunions avec le Secrétariat liées à la réalisation de l'étude rétrospective et des travaux d'analyse;

d) Autres services connexes (calculs concernant le transfert des droits à pension, petits projets et réunions et échanges brefs avec le Comité des placements et les auditeurs externes, notamment).

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Dépenses de représentation	5,0	(8,3)	(62,4 %)

25. Le montant demandé (5 000 dollars) tient compte d'une réduction de 8 300 dollars des dépenses de représentation.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Frais généraux de fonctionnement	6 816,6	(3 450,6)	(33,6 %)

26. En avril 2005, la Caisse a emménagé dans ses nouveaux locaux aux 4^e et 37^e à 39^e étages de l'immeuble sis au 1 Dag Hammarskjöld Plaza. Les dépenses afférentes à l'occupation d'un immeuble commercial ne se limitent pas au loyer mais comprennent aussi d'autres charges, qui devraient normalement être placées sous le contrôle et figurer au budget du Département de la gestion. Ces frais supplémentaires correspondent notamment au coût des services collectifs de distribution, du nettoyage des bureaux et de divers contrats d'entretien (climatiseurs

complémentaires pour le centre informatique et les salles de conférence, matériel de lutte contre les incendies pour le centre informatique et les bureaux, services de dératization et remplacement des lampes électriques, etc.). Ces contrats d'entretien permettent d'assurer le bon état de marche du matériel mais ne couvrent pas le coût des pannes ou des pièces de rechange et de la main-d'œuvre connexe. De plus, l'utilisation d'un grand nombre des installations entraînera d'autres dépenses, comme celles afférentes à la distribution de cartes d'accès, à l'utilisation du monte-charge en dehors des heures habituelles de travail ou des bennes pour l'enlèvement des déchets.

27. Le montant de 6 816 600 dollars servira à couvrir :

a) La location des locaux (4 778 100 dollars), les services collectifs de distribution, y compris les services utilisés en dehors des heures normales de travail (193 000 dollars), et les contrats d'entretien (270 100 dollars). Des ressources sont également demandées pour les pièces de rechange et la main-d'œuvre en cas de panne, les gros travaux de réparation et les futurs travaux légers de transformation des locaux (780 100 dollars). En outre, un montant est prévu au titre des dépenses accessoires (133 000 dollars);

b) Les trois étages supérieurs du bâtiment sont reliés par des escaliers internes à l'espace Services clients, situé au 37^e étage, qui reçoit la majorité des visiteurs de la Caisse. Pour des raisons de sécurité, tous les visiteurs sont dirigés par le personnel de sécurité de l'immeuble vers le 37^e étage. D'autres services sont assurés de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, qui fournit le personnel en uniforme posté à l'entrée du 37^e étage, pour un coût de 321 600 dollars;

c) Un montant est prévu pour la location de photocopieuses (53 800 dollars), les travaux contractuels d'imprimerie (50 000 dollars), les services du fret, de courrier et de valise diplomatique (171 900 dollars), y compris les frais de mise sous enveloppe et d'expédition d'environ 400 000 documents par exercice biennal, et l'entreposage hors site des documents (65 000 dollars).

28. La réduction des frais généraux de fonctionnement résulte principalement de la décision que l'Assemblée générale a prise, dans la section IV de sa résolution 59/269, d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 3 600 000 dollars au budget de l'exercice biennal 2004-2005 pour la rénovation des nouveaux bureaux de la Caisse.

2. Opérations

29. Le secteur des opérations comprend la Section des prestations et du service clients et la Section des services financiers, qui se trouvent toutes deux à New York, ainsi que les services opérationnels du Bureau de Genève. Placés sous la direction du chef des opérations, les services des opérations ont pour principal objectif de gérer et de diriger le personnel, conformément aux objectifs définis dans la Charte de management et aux politiques établies en matière de gestion de la qualité, de contrôle interne et de communication. Cela suppose améliorer constamment la performance et l'efficacité (en fixant des objectifs mesurables, en établissant des rapports d'exécution, en formant le personnel et les clients et en publiant des documents détaillés), assurer le respect des Statuts et règlements de la Caisse, viser

à l'excellence en matière de services aux clients et appliquer des principes de gestion rationnelle.

a) Bureau du Chef des opérations

30. L'effectif du bureau du Chef des opérations demeure inchangé, soit deux postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux (autres classes).

Tableau 10
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-3	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	2	2	—	—	—	—	2	2
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	3	3	—	—	—	—	3	3

Tableau 11
Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant alloué		Estimation 2006-2007
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse	
Postes	551,6	740,6	59,9	8,1	800,5	55,8	285,4	570,9	856,3
Frais généraux de fonctionnement	—	1 461,5	(1 461,5)	(100,0)	—	—	—	—	—
Total	551,6	2 202,1	(1 401,6)	(63,6)	800,5	55,8	285,4	570,9	856,3

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation	
	800,5	59,9	8,1%

31. Le montant de 800 500 dollars couvre les traitements, les dépenses communes de personnel, et les contributions du personnel pour les trois postes du bureau, y compris le reclassement de D-1 à D-2 du poste de Chef des opérations.

Postes

Reclassement de D-1 à D-2 du poste de Chef des opérations

32. Le classement actuel du poste de Chef des opérations au niveau D-1 ne reflète plus les responsabilités effectives du poste, qui se sont accrues. Les statistiques montrent que le nombre de participants et de bénéficiaires de la Caisse a régulièrement augmenté au fil des ans. De ce fait, le travail est devenu plus complexe et le nombre des dossiers traités par les sections et les unités placées sous la supervision du Chef des opérations s'est accru. En outre, la masse des paiements gérés par la Caisse est la plus importante de tout le système des Nations Unies et la Section des services financiers, chargée de ces états, relève directement du Chef des opérations. Le secteur des opérations a mis en place et met en œuvre la plupart des politiques essentielles de la Caisse, notamment dans le domaine du contrôle interne et de la gestion de la qualité. Le suivi des risques est une des responsabilités essentielles du Chef des opérations. Il s'y est récemment ajouté les communications, les services aux clients et la formation du personnel, y compris du personnel administratif des organisations membres. La plupart des fonctionnaires de la Caisse sont employés dans le secteur des opérations. Le reclassement de ce poste est donc demandé en considération du rôle essentiel joué par le Chef des opérations dans la gestion de la Caisse.

b) La Section des prestations et des service clients

33. La Section des prestations et des services clients gère et contrôle le traitement des dossiers de prestations. Elle fournit en permanence des services de qualité aux clients de la Caisse et aux organisations membres.

34. La Section des prestations et des services clients continuera d'exécuter les tâches suivantes :

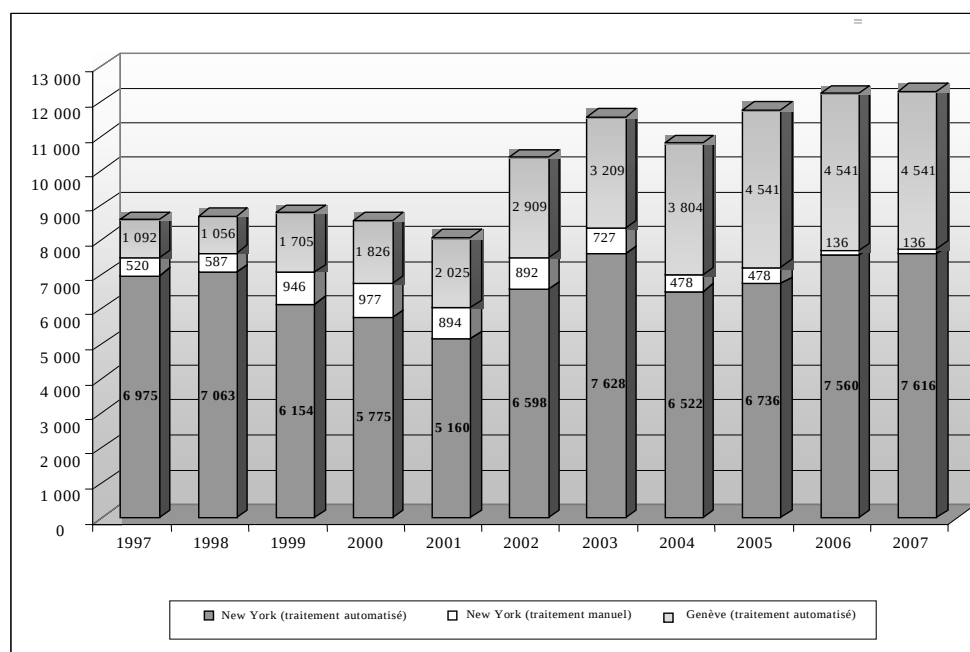
a) Déterminer les droits à prestation et calculer le montant des prestations, réviser le montant des prestations existantes, calculer à nouveau les prestations dues, notamment après le décès du bénéficiaire, un changement de pays de résidence, ou lorsque les pensions d'enfant prennent fin, et traiter les dossiers de transfert des droits de pension;

b) Assurer la formation du personnel en privilégiant la documentation relative aux nombreuses et complexes procédures relatives à la participation, au traitement des dossiers de prestations et aux services aux clients de façon à maintenir et à augmenter la productivité et l'efficacité des services;

c) Donner des informations sur la retraite et les pensions et fournir des estimations relatives aux différentes options; répondre aux demandes formulées par

téléphone, par lettre ou par courriel; traiter des demandes relatives au système d'ajustement des pensions et à la restitution ou à la validation de périodes de service antérieures; assurer le suivi et le contrôle du processus de vérification du maintien des droits à pension; verser les prestations, ou en suspendre le versement à l'issue de la vérification annuelle des droits, traiter les documents et la correspondance qu'elle reçoit et transmettre les dossiers au service de la Caisse concerné, pour suite à donner, et les demandes d'assistance au titre du Fonds de secours.

Figure 8
Nombre de prestations traitées



Note : Le record enregistré à New York en 2003 était principalement dû à la fermeture de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. La Caisse prévoit que le nombre de dossiers traités augmentera à nouveau à compter du milieu de l'année 2005 et jusqu'à la fin de l'année 2007 à la suite de la réduction des effectifs de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Le record enregistré à Genève en 2005 est largement imputable aux cessations d'emploi qui ont suivi l'achèvement du programme de remise en état et de modernisation du réseau électrique réalisé dans le nord de l'Iraq. Les projets de reconfiguration et la poursuite de l'automatisation des processus ont permis d'absorber une partie de l'augmentation du volume des opérations et les nouvelles modalités d'établissement de rapports ont entraîné des gains d'efficacité. Toutefois, si les droits à prestations restent au niveau actuel, il est clair que l'augmentation du nombre de prestations traitées ne pourra être compensée par les gains d'efficacité.

d) Surveiller en permanence le contenu du site Web en veillant à ce que celui-ci fournisse des informations de haute qualité, aisément accessibles et répondant aux besoins des clients de la Caisse; évaluer les suggestions et recommandations des clients, présenter des propositions pour améliorer le site Web

de façon à ce qu'il devienne la principale source d'informations des clients et offre un accès instantané aux informations intéressant les participants et les bénéficiaires de la Caisse;

e) Réviser et actualiser le matériel didactique utilisé lors des ateliers et séminaires et dispenser la formation nécessaire aux participants, aux bénéficiaires et au personnel des services de gestion des ressources humaines des organisations membres;

f) Traiter et scanner rigoureusement et rapidement la correspondance et les documents adressés à la Caisse et gérer le stockage et la récupération des copies papier des documents

Principaux objectifs et indicateurs de succès

35. Les principaux objectifs à atteindre au cours de l'exercice biennal 2006-2007 sont les suivants :

- **Objectif 1.** Enrichir constamment le site Web de la Caisse de façon à ce que les bénéficiaires puissent avoir accès aux données individuelles les concernant. Le relevé individuel annuel (annual statement) sera reconfiguré pour en rendre la compréhension plus aisée et les fonctionnaires qui cessent leurs fonctions pourront accéder à leur dossier et examiner son état d'avancement. Au cours de cet exercice d'enrichissement du site Web, la Section des prestations et des services clients sera chargée d'établir les spécifications, de tester les améliorations, d'élaborer les documents et formulaires nécessaires et de superviser l'exécution des projets;
- **Objectif 2.** Avec la mise en place de l'interface permettant le transfert électronique des données individuelles, provenant par exemple du système intégré de gestion (SIG), on s'emploie actuellement à renforcer le système pour y incorporer de nouvelles bases de données provenant de toutes les organisations membres. Dans le même temps, les méthodes de travail évoluent. On passe de la saisie manuelle des données à l'audit de données informatiques, ce qui devrait améliorer, à terme, l'exactitude des données du système tandis qu'à court terme la fonction d'audit entraîne une surcharge de travail pour le personnel;
- **Objectif 3.** Révision des procédures de la Section, des manuels de formation et constitution d'une bibliothèque d'études de cas, autant d'éléments qui feront partie d'un système de gestion des connaissances dont la mise en place, qui sera confiée à un personnel expérimenté et de niveau supérieur, demandera du temps. La qualité du produit fini devra garantir, à un moment où des fonctionnaires expérimentés partent à la retraite et sont remplacés par des fonctionnaires plus mobiles, que la Caisse pourra fonctionner avec un personnel moins expérimenté, s'appuyant sur des documents d'excellente qualité dans l'accomplissement de ses tâches;
- **Objectif 4.** Révision des systèmes qu'utilise la Caisse pour vérifier le maintien du droit aux prestations versées, refonte du certificat de droit à prestation pour en rendre la compréhension plus aisée et remise d'une carte d'identité au bénéficiaire;

- **Objectif 5.** Conduire une enquête auprès des participants et des bénéficiaires pour déterminer leur degré de satisfaction à l'égard des services fournis. Mettre en place des mécanismes de suivi de la performance dans le domaine des services aux clients et de la gestion des dossiers de façon à bien gérer ces activités.

Tableau 12
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	2	2	—	—	—	—	2	2
P-3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	5	5	—	—	—	—	5	5
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	34	34	3	3	—	—	37	37
Total partiel	37	37	3	3	—	—	40	40
Total	42	42	3	3	—	—	45	45

Tableau 13
Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant alloué		Estimation 2006-2007
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse	
Postes	4 959,3	6 243,2	39,6	0,6	6 282,8	1 006,1	2 429,6	4 859,3	7 288,9
Autres dépenses de personnel	—	32,8	345,8	1 054,3	378,6	14,3	131,0	261,9	392,9
Total	4 959,3	6 276,0	385,4	6,1	6 661,4	1 020,4	2 560,6	5 121,2	7 681,8

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation	
	6 282,8	39,6 %	0,6%

36. Le montant de 6 282 800 dollars couvre les traitements, les dépenses communes de personnel, et les contributions du personnel pour les 45 postes maintenus.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire	378,6	345,8 %	1 054,3 %

37. Dans le budget de l'exercice biennal 2004-2005, du personnel temporaire représentant l'équivalent de 72 mois de travail nécessaires à la Section des prestations et du service clients avait été demandé au titre du Bureau de l'Administrateur de la Caisse. De façon à mieux refléter les besoins spécifiques de la Caisse, le même nombre de mois de travail est maintenant demandé au titre de la Section des prestations et du service clients, pour les raisons suivantes :

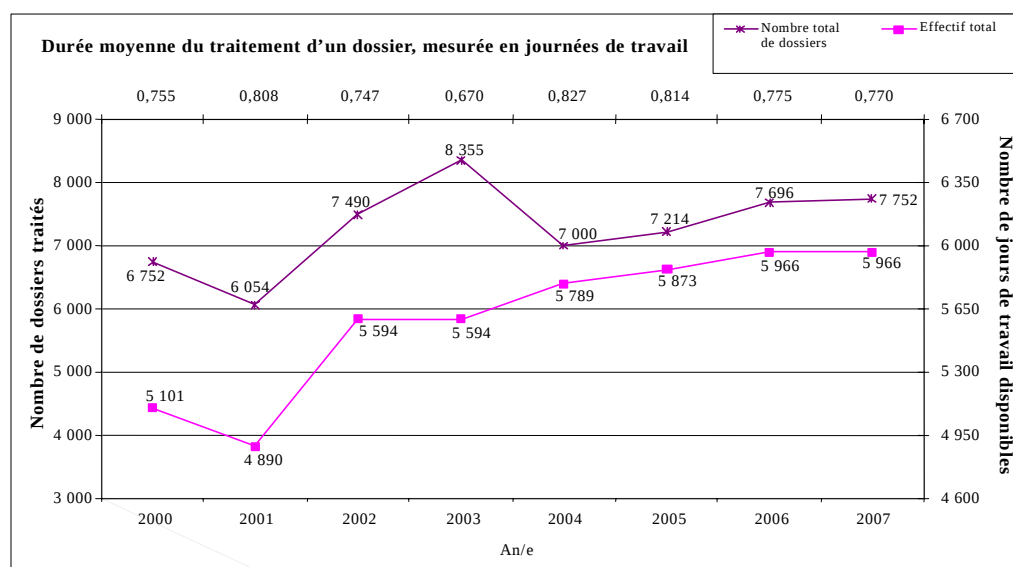
a) Depuis l'année 2002 le nombre de prestations traitées augmente continuellement. Selon les prévisions, il devrait augmenter jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2006-2007, à la suite de la liquidation de plusieurs missions et de la réduction des effectifs d'autres missions;

b) L'augmentation du volume de travail s'accompagne d'un processus de réorganisation qui fait peser une lourde charge sur le personnel. Au cours de l'exercice budgétaire en cours, l'accent est mis sur la refonte des procédures et des manuels de formation dont le contenu sera intégré au système de gestion des connaissances. Cette opération exigera des efforts importants de la part du personnel;

c) Le vieillissement des effectifs des organisations membres devrait s'accroître régulièrement à compter de 2005, ce qui entraînera une augmentation du nombre de dossiers de prestations de retraite à traiter;

d) Ce personnel supplémentaire est nécessaire pour faire face à l'augmentation prévue du nombre de départs à la retraite dans la Section des prestations et du service clients. Le personnel étant de plus en plus mobile, la Section compte de moins en moins de fonctionnaires ayant accompli le cycle d'apprentissage minimum de cinq ans qui est nécessaire pour acquérir une connaissance approfondie du régime de retraite. En élargissant sa base, la Section serait assurée de disposer d'un personnel expérimenté lorsque des postes deviendront vacants.

Figure 9
Nombre de dossiers traités à New York



Notes :

1. Le traitement des dossiers de prestation est confié à 27 fonctionnaires. Ce chiffre comprend les superviseurs, les calculateurs et les auditeurs de la Section des prestations et du service clients.
2. Les projections relatives à l'exercice biennal 2006-2007 comprennent les trois postes temporaires disponibles au titre de l'exercice biennal 2004-2005.
3. Faute de place dans le bâtiment du Secrétariat, la Caisse n'a pu utiliser pleinement le personnel temporaire prévu. Le déménagement de la Caisse dans le bâtiment situé au One Dag Hammarskjöld Plaza résout ce problème.
4. Des efforts concertés seront déployés en 2005 pour que les effectifs soient au complet, mais risquent d'être entravés par plusieurs congés de maternité et quelques départs à la retraite au cours de la même année. En 2006 et 2007 cependant, l'effectif de la Caisse devrait être au complet, comme le montrent les statistiques ci-dessus.

c) Section des services financiers

38. La Section des services financiers fournit toute la gamme des services financiers nécessaires aux opérations de la Caisse, par le biais de son Groupe des paiements, de son Groupe de la comptabilité et de son Groupe des opérations de caisse. L'augmentation du nombre des bénéficiaires aura des répercussions sur les activités de ces trois groupes.

39. Dans le même temps, la Caisse va devoir améliorer et renforcer sa fonction de comptabilité générale, en tant que partie intégrante des efforts visant à promouvoir une culture institutionnelle axée sur les résultats. Actuellement, le fonctionnement de la Section des services financiers, placée au cœur des opérations de la Caisse, consiste essentiellement à suivre les procédures. La fonction comptabilité ne fait, pour une large part, que s'ajouter à ces procédures. Pour y voir plus clair et atténuer le risque que la Caisse ne puisse assurer un véritable contrôle interne, la priorité de l'exercice biennal à venir sera d'améliorer et de renforcer la comptabilité générale

en tant que telle. Cela supposera de revoir les procédures et de renforcer la comptabilité générale et l'information financière en tant que disciplines essentielles.

40. Compte tenu des investissements appréciables déjà effectués dans le logiciel de comptabilité de la Caisse, il est probable que certains des principaux instruments nécessaires seront déjà disponibles. La nouvelle priorité sera de modifier la façon dont ces instruments sont utilisés, et la culture institutionnelle qui sert de cadre à leur utilisation. On s'attachera en priorité à chercher et conserver les services d'administrateurs possédant les qualifications requises et à modifier la structure de la Section. La mise au point d'instruments de mesure et de suivi des résultats, dans le cadre d'une analyse des activités continue, contribuera à renforcer la fonction comptabilité en tant que telle.

Tableau 14
Postes demandés

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	3	3	—	—	—	—	3	3
P-3	3	5	—	—	—	—	3	5
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	8	10	—	—	—	—	8	10
Agent des services généraux								
1 ^{re} classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes ^a	20	24	—	—	1	1	21	25
Total partiel	22	26	—	—	1	1	23	27
Total	30	36	—	—	1	1	31	37

^a Un poste extrabudgétaire est financé par une organisation affiliée.

Tableau 15
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montants alloués		Dépenses prévues 2006-2007
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse	
Postes	4 331,1	4 966,5	641,6	12,9	5 608,1	553,2	2 053,8	4 107,5	6 161,3
Frais généraux de fonctionnement	—	—	930,2	—	930,2	35,2	—	965,4	965,4
Total	4 331,1	4 966,5	1 571,8	31,6	6 538,3	588,4	2 053,8	5 072,9	7 126,7

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation	
	5 608,1	641,6	12,9 %

41. Le montant prévu (5 608 100 dollars) doit permettre de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour 30 postes existants et 6 postes nouveaux [2 P-3 et 4 GS(AC)].

42. Pour la Section des services financiers, le renforcement des effectifs est une question de priorité compte tenu de l'importance cruciale de la fonction comptabilité générale et des activités financières qui s'y rapportent. La Section centralise les opérations financières de la Caisse et les services de cette dernière se partagent la responsabilité de la fonction comptabilité générale. Il est proposé de a) reclasser le poste de chef de la Section, b) de créer un poste d'analyste des systèmes et c) de renforcer les effectifs des groupes des opérations de caisse, des paiements et de la comptabilité. Ces trois groupes mènent tous des activités financières essentielles pour la Caisse dans un environnement bancaire qui, ne cessant d'évoluer, exige des interventions rapides dans le monde entier, une attention aux détails et des connaissances techniques approfondies. Les groupes de la Section, qui ont fonctionné avec des ressources limitées au cours des dernières années, ont atteint le point où le risque de perturbations majeures des activités de paiement et de comptabilité préoccupe sérieusement l'administration.

i) Groupe de la comptabilité

43. Le Groupe de la comptabilité est principalement chargé : a) de mettre à jour les états relatifs aux cotisations au reçu des relevés détaillés communiqués en fin d'année par les organisations affiliées et de produire les états financiers annuels et biennaux de la Caisse; b) d'examiner et de corriger les discordances concernant les cotisations des participants ou bénéficiaires et les organisations affiliées; c) de suivre régulièrement les comptes bancaires d'opérations, de passer les écritures comptables se rapportant aux opérations bancaires et de procéder aux rapprochements mensuels; et d) de calculer le montant à verser pour obtenir la validation des périodes de service n'ayant pas donné lieu au versement de cotisations ou la restitution d'une période d'affiliation antérieure, et d'en informer les participants.

Principaux objectifs et indicateurs de résultat

44. Les objectifs ci-après ont été fixés pour l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1.** Mise à jour du manuel de comptabilité, en vue de garantir que toutes les opérations effectuées par le Groupe, comme les rapprochements bancaires, s'accompagnent des pièces justificatives voulues;
- **Objectif 2.** Réduction notable du nombre des anomalies dans les états de rapprochement des données relatives aux cotisations des participants;
- **Objectif 3.** Suivi plus étroit des mouvements des comptes bancaires et automatisation des rapprochements;

- **Objectif 4.** Révision et restructuration de la fonction comptabilité au sein de la Section des services financiers et de la Caisse.

Postes

45. La structure et l'organisation actuelles des activités de comptabilité générale ont fait l'objet de nombreuses observations d'audit pour ce qui est de leur validité et de la manière dont la responsabilité de ces tâches est exercée au niveau de la Section des services financiers et de la Caisse.

46. Les fonctionnaires du Groupe de la comptabilité sont principalement chargés d'établir les états se rapportant aux cotisations, de procéder aux rapprochements bancaires et de produire des états financiers; ils ne s'occupent pas de vérifier les écritures passées par d'autres unités participant au processus comptable. En conséquence, outre qu'il existe un risque que les fonctions ne soient pas séparées comme il se doit, la responsabilité générale du contrôle et du maintien de l'intégrité des documents comptables n'est pas assignée explicitement à un groupe.

47. L'application de nouveaux arrangements bancaires a rendu encore plus nécessaire de suivre en temps réel les activités et de rapprocher quotidiennement les comptes bancaires d'opérations. Cela a des effets sur la capacité de la Caisse de réeffectuer rapidement les paiements qui n'ont pu être réalisés. Le renvoi à la Caisse d'une prestation périodique peut se traduire par d'importants désagréments pour le bénéficiaire en raison du retard apporté au traitement des paiements qui n'ont pas abouti.

Figure 10
Crédits bancaires enregistrés



Abréviations : WT 732 : notification que le crédit bancaire a été reçu; WT 812 : enregistrement du crédit porté sur un compte bancaire par le Groupe de la comptabilité de la Section des services financiers.

- Création d'un nouveau poste de chef adjoint du Groupe de la comptabilité (Section des services financiers) (P-3)

48. Il est proposé de regrouper les fonctions de contrôle concernant le traitement des documents comptables au sein du Groupe de la comptabilité, dans lequel un

nouveau sous-groupe serait créé. Le titulaire du nouveau poste de chef adjoint serait chargé d'examiner les écritures portées sur les comptes de la Caisse. Il serait également chargé d'examiner les autorisations d'accès accordées aux différents utilisateurs du logiciel de comptabilité de la Caisse et l'accès effectif aux pièces concernées, afin de s'assurer que les différents rôles assignés sont bien respectés. La responsabilité de mettre à jour le manuel de comptabilité et les procédures de la Section des services financiers, en coopération avec les autres groupes et, le cas échéant, avec l'analyste des systèmes de la Section, reviendrait également au Groupe de la comptabilité. Le titulaire du nouveau poste de chef adjoint centraliserait les activités concernant l'utilisation et la mise au point du logiciel de comptabilité, du point de vue des utilisateurs en particulier. Dans le cadre de cette réorganisation, la gestion des comptes débiteurs serait transférée du Groupe des paiements au Groupe de la comptabilité et, ce faisant, renforcée. Une gestion complètement intégrée de ces comptes permettrait de mettre en place un processus de recouvrement clairement défini, qui serait ensuite géré indépendamment du processus de paiement. En tant que fonction distincte, elle permettrait un suivi plus rapide et plus systématique, réduisant ainsi le risque pour la Caisse de ne pas pouvoir recouvrer les sommes dues. Le nouveau sous-groupe serait en outre chargé de suivre et de rapprocher les comptes en banque et d'enregistrer les opérations bancaires au quotidien. Il serait également responsable du rapprochement mensuel des comptes débiteurs et des comptes de produits.

b. Création de deux postes d'assistant comptable
(agents des services généraux autres que 1^{re} classe)

49. Comme on l'a déjà vu, les activités relatives aux comptes débiteurs seraient transférées du Groupe des paiements au Groupe de la comptabilité. Le nouveau sous-groupe serait également responsable des rapprochements bancaires. Depuis 2004, un seul fonctionnaire est chargé des activités liées aux rapprochements, y compris les écritures comptables nécessaires pour enregistrer les paiements refusés ou qui n'ont pas abouti. Pour garantir une couverture suffisante dans ce domaine, un poste existant de commis comptable serait transféré au nouveau sous-groupe, en même temps qu'un poste existant d'aide-comptable principal chargé des rapprochements. Pour apporter au nouvel administrateur tout l'appui dont il aura besoin pour assurer les fonctions existantes et nouvelles, deux postes d'agent des services généraux (autres classes) seraient nécessaires afin de garantir la séparation voulue des fonctions.

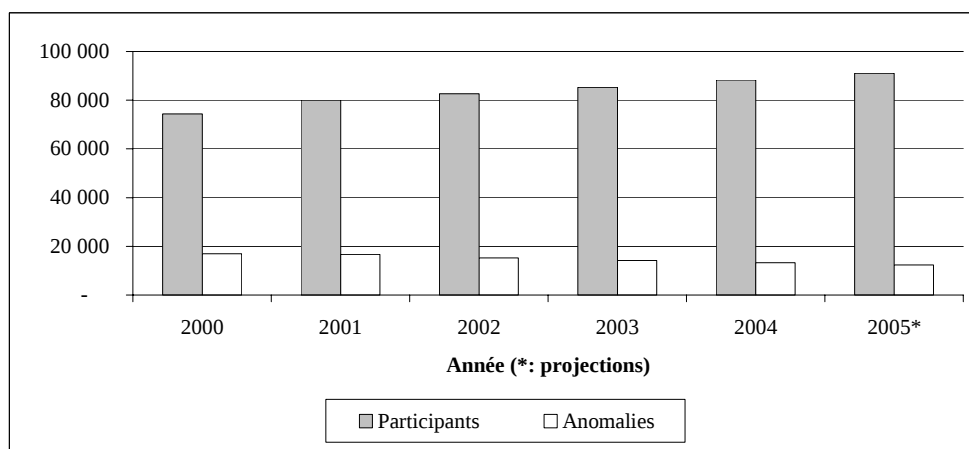
50. Bien que les efforts visant à en réduire le nombre se poursuivent, les anomalies dans les états de rapprochement des données relatives aux cotisations des participants ont également fait l'objet d'observations fréquentes lors des audits en raison du volume des cas non réglés et des difficultés inhérentes qu'il y a de réaliser des progrès notables en vue de leur diminution. En 2003, le nombre de cas non réglés était d'environ 14 000, touchant 17 % du nombre total des participants. Le Groupe de la comptabilité devra relever le défi de réduire sensiblement ces chiffres car de nouveaux cas ne cessent d'apparaître par suite de l'augmentation des participants et bénéficiaires de la Caisse. Il est vital de réduire le nombre relatif des cas avant que leur volume ne remette en cause l'intégrité de l'ensemble des documents comptables de la Caisse. L'objectif de ramener ce volume à 5 % du nombre total des participants d'ici à la fin de l'exercice biennal 2006-2007 pourrait être fixé, mais cela suppose un surcroît de travail pour traiter les cas existants. Actuellement, sept fonctionnaires passent approximativement la moitié de leur

temps à éliminer les anomalies. Le nombre de cas traités se situe entre 2 000 et 3 000 par an. À ce rythme, il faudra encore beaucoup de temps pour en venir à bout.

51. Avec les postes supplémentaires demandés pour assister le nouvel administrateur chargé du contrôle des activités de comptabilité générale (c'est-à-dire les deux nouveaux postes d'agent des services généraux mentionnés ci-dessus), le Groupe serait en mesure d'utiliser les effectifs actuellement affectés à d'autres activités pour accélérer le traitement des cas non réglés et aider à résoudre d'autres problèmes concernant le rapprochement des données relatives aux cotisations.

Figure 11

Participants et anomalies dans le rapprochement des données relatives aux cotisations



ii) Groupe des paiements

52. Le Groupe des paiements est principalement chargé : a) de tenir les états relatifs aux paiements et les comptes créditeurs et débiteurs; b) d'effectuer des paiements divers et quotidiens; c) de calculer et d'appliquer le coefficient d'ajustement au coût de la vie et autres ajustements; d) de traiter et de tenir les états relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service.

53. Ses principales contraintes sont les suivantes :

a) Augmentation du nombre de prestations périodiques servies tous les ans (augmentation moyenne de 2,8 % par an au cours des cinq dernières années). Au 31 décembre 2004, le nombre total des prestations périodiques servies était de 53 879 (voir fig. 12) ;

b) Augmentation du nombre des prestations périodiques servies au titre du système de double filière. Au 31 décembre 2004, le nombre de ces prestations était de 13 830, soit une augmentation moyenne de 2,17 % par an au cours des cinq dernières années. Pendant cette période, 26 % en moyenne de toutes les prestations périodiques ont été servis au titre du système de la double filière;

c) Complexité croissante des questions de méthode concernant l'application de l'ajustement au coût de la vie pour les prestations relevant du système de la double filière payables dans les pays où l'inflation est élevée, pour lesquels on ne

dispose pas de données sur l'augmentation du coût de la vie ou dans lesquels le coût de la vie n'augmente pas;

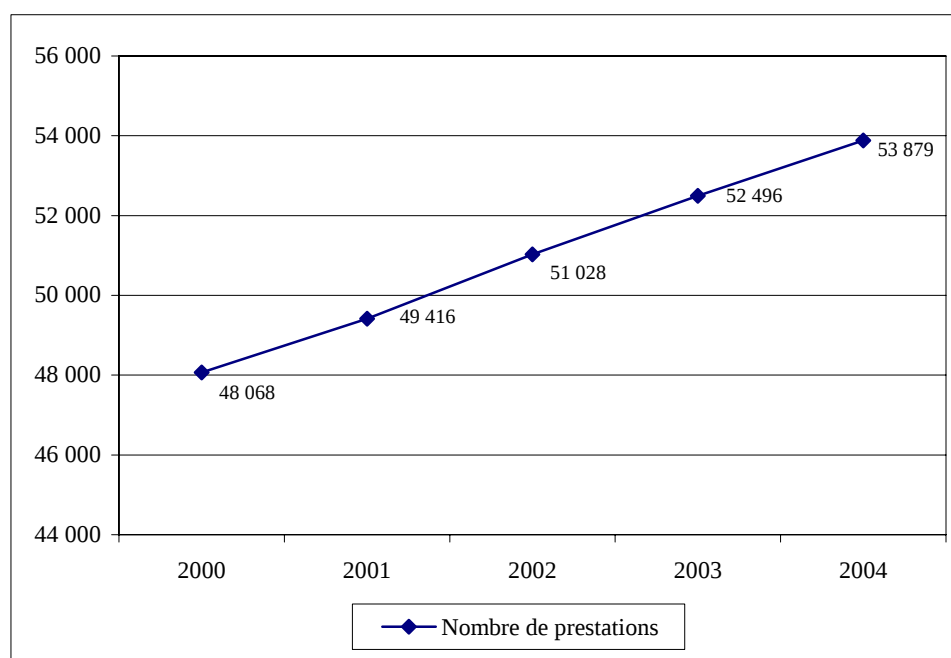
d) Complexité croissante de la comptabilité des paiements résultant de l'application des décisions prises par le Comité mixte en vue de modifier les dispositions des statuts et Règlement de la Caisse relatives aux pensions de retraite existantes et futures (c'est-à-dire l'institution au titre du système à double filière d'un minimum garanti de 80 % du montant ajusté de la pension en dollars et la diminution de 0,5 % de la déduction de 1,5 % jusqu'alors appliquée, au titre de l'ajustement au coût de la vie, dans les prestations périodiques servies par la Caisse;

e) Utilisation de l'Internet pour communiquer des informations sur les paiements et prestations destinés aux retraités;

f) Renforcement des procédures d'administration de l'assurance maladie après la cessation de service à la suite de l'examen des questions d'assurance qui doit s'achever en 2005.

Figure 12

Nombre total de prestations



Postes

- a. Création d'un poste de fonctionnaire des finances (P-3)

54. Créer un nouveau poste de la classe P-3 pour le groupe chargé des paiements au titre du coût de la vie/paiements divers permettrait d'élargir et de renforcer les connaissances spécialisées si nécessaires pour la tenue de la base de données relatives au calcul et à l'application du coefficient d'ajustement au coût de la vie et autres ajustements devant être appliqués aux états relatifs aux pensions servies. On

risquerait sans cela de ne pas pouvoir faire face à la complexité croissante des questions de méthodologie concernant l'application du coefficient d'ajustement au coût de la vie des prestations servies au titre de la double filière dans les pays où l'inflation est élevée, pour lesquels on ne dispose pas de données sur le coût de la vie ou dans lesquels le coût de la vie n'augmente pas.

55. Dans le même temps, le poste de la classe P-2 actuellement affecté au Groupe des paiements serait transféré à l'autre sous-groupe chargé de gérer le versement des prestations, où la charge de travail s'est considérablement alourdie en raison des augmentations constantes du nombre des prestations périodiques et de la complexité croissante des états de paiement résultant des modifications apportées aux statuts et au règlement de la Caisse au fil des ans.

56. Le transfert demandé des activités concernant les comptes débiteurs à un nouveau sous-groupe du Groupe de la comptabilité permettrait d'alléger la charge de travail du Groupe des paiements.

b. Maintien d'un poste extrabudgétaire d'agent des services généraux pour l'assurance maladie après la cessation de service

57. Au cours de sa session de 2003, le Comité permanent a examiné une note concernant le programme de retenue à la source des primes d'assurance maladie après la cessation de service exécuté par la Caisse. À la suite de quoi, un financement extrabudgétaire d'un montant de 642 400 dollars (après actualisation des coûts) a été approuvé, les ressources correspondantes étant fournies par des organisations affiliées sans contrepartie pour la Caisse. Ces fonds devaient servir à financer la commande d'une étude pour évaluer les améliorations à apporter et les possibilités d'automatisation des opérations (514 200 dollars) et un poste d'agent des services généraux (128 200 dollars).

58. Il n'est pas demandé de ressources supplémentaires pour l'étude, même si le poste d'agent des services généraux reste nécessaire pour l'exercice biennal 2006-2007. Un montant de 126 200 dollars (avant actualisation des coûts) est demandé pour ce poste, qui sera financé par les organisations affiliées participant au programme d'assurance maladie après la cessation de service.

iii) *Groupe des opérations de caisse*

59. Le Groupe des opérations de caisse est chargé a) du versement des prestations forfaitaires et périodiques aux bénéficiaires, et des frais d'administration; b) de la direction et du contrôle des opérations de trésorerie, des mouvements de l'encaisse et de la gestion de trésorerie; et c) de la tenue des comptes bancaires et de la supervision des relations de la Caisse avec les banques.

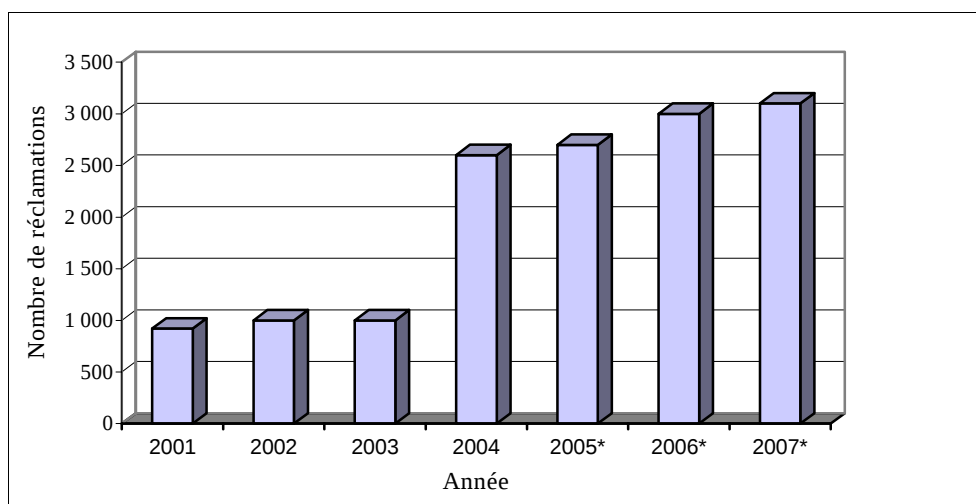
Principaux objectifs et indicateurs de résultat

60. Les objectifs ci-après ont été fixés pour l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1.** Exécution des opérations de trésorerie relevant du Groupe des opérations de caisse;
- **Objectif 2.** Rationalisation de toutes les activités de paiement. Le Groupe traite actuellement l'ensemble des prestations servies et des paiements aux fournisseurs;

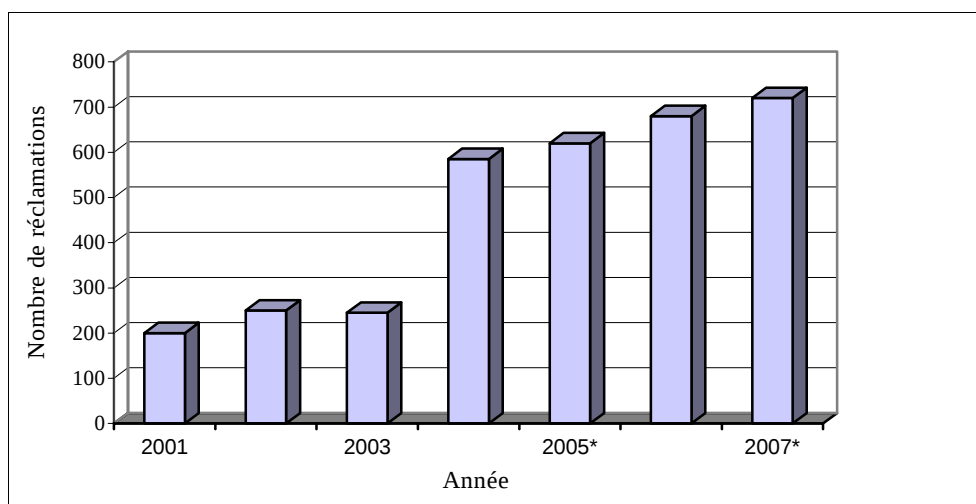
- **Objectif 3.** Mise à jour des procédures opérationnelles et de celles concernant la gestion de trésorerie et le contrôle interne;
- **Objectif 4.** Consultations avec le Bureau de Genève sur des questions analogues, en vue d'établir et de tester des procédures d'utilisation d'un système de secours, et de former le personnel à leur application, en vue d'assurer la continuité des services de décaissements à l'intention des bénéficiaires.

Figure 13

Non-réception ou réception tardive de prestations

* Projections.

Figure 14

Frais bancaires

* Projections.

Postes

Création de deux postes d'assistant de trésorerie
[agent des services généraux (autres classes)]

61. Quelque 54 000 prestations périodiques sont actuellement servies, contre 27 000 en 1987; les effectifs n'ont toutefois pas augmenté au cours des 17 dernières années. Le groupe de consultants qui a procédé à l'examen d'ensemble en 2002 a fortement recommandé de renforcer ces effectifs.

62. Il a été possible, grâce à la mise en place de nouveaux systèmes, de simplifier les opérations de routine et le rapprochement des paiements par l'intermédiaire d'un établissement bancaire, mais le volume des paiements actuellement effectués nécessite l'adjonction de nouveaux postes. Il est normal qu'une certaine proportion des paiements n'aboutisse pas ou soit refusée. Lorsque cela se produit, c'est le signe que les systèmes en place n'ont pas pu effectuer lesdits paiements sur la base des données fournies et une intervention ou des informations supplémentaires sont donc nécessaires. Pour des raisons évidentes de sécurité, c'est le personnel du Groupe des décaissements qui s'en charge habituellement.

63. Les réclamations reçues par la Caisse concernent pour une large part la non-réception de prestations. Les fonctionnaires ont beau faire de leur mieux, le temps de réponse aux plaintes concernant la non-réception ou la réception tardive des prestations et les frais bancaires, 50 et 47 jours respectivement, est bien supérieur au délai de 15 jours fixé par l'administration de la Caisse. Toutefois, même si elle n'arrive pas à respecter ce délai, la Caisse devrait faire tout son possible pour effectuer les versements découlant d'un droit à prestation afin que les bénéficiaires n'éprouvent aucun désagrément. Il importe d'avoir toujours à l'esprit qu'il ne sera possible de respecter les délais fixés et d'aider les bénéficiaires à recevoir les prestations auxquels ils ont droit que si des effectifs suffisants sont disponibles pour faire face à la charge de travail.

64. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour former le personnel aux nouveaux logiciels, produits et services bancaires, tant internes qu'externes. Les procédures de paiement sont de plus en plus complexes et les banques ont tendance à exiger davantage de leurs clients en ce qui concerne la qualité des données nécessaires à l'exécution des paiements. Le développement des compétences et la formation du personnel à l'utilisation des nouveaux produits sont entravés lorsque de tels efforts sont considérés comme un manque à gagner en termes d'opérations quotidiennes. De nouvelles ressources sont nécessaires pour donner au personnel le temps d'entreprendre une formation sur le tas afin d'améliorer leur performance sans que l'activité normale du Groupe ne soit interrompue. Dans des petites unités, comme le Groupe des décaissements, le fait de soustraire un fonctionnaire aux tâches quotidiennes a une incidence notable sur la productivité. Actuellement, les fonctionnaires ne bénéficient pas de toute la formation croisée nécessaire au sein du Groupe et ne peuvent pas tirer parti des améliorations potentielles des produits et services du fait que les effectifs sont insuffisants et que la charge de travail est trop lourde.

65. Aucune analyse détaillée n'est en cours en ce qui concerne les coûts afférents à la correction des paiements. La réalisation de telles analyses des frais bancaires, détaillées et axées sur la prévention, et la fourniture des services nécessaires pour réduire le nombre des corrections à apporter nécessiteront l'équivalent d'un poste de

fonctionnaire s'y consacrant à plein temps. Compte tenu de la structure globale des comptes, et de l'augmentation des produits et services, les frais bancaires doivent être contrôlés de près. Au sein de la Caisse, seul le personnel du Groupe des décaissements possède les qualifications requises. La Caisse n'est toutefois pas en mesure actuellement d'affecter les ressources nécessaires à l'application de telles mesures et court ainsi le risque d'avoir à supporter des frais qui ne se justifient pas.

66. Le Groupe de décaissements a commencé à exécuter de nouvelles activités liées à la gestion de trésorerie après l'entrée en application du nouveau contrat bancaire à la mi-2004. Il a été chargé de recevoir et de gérer les cotisations des organisations affiliées et de gérer activement les mouvements de trésorerie, en plus de ses activités d'encaissement et de décaissement. Outre la production de rapports périodiques portant sur l'allocation de ressources, les décisions concernant les placements, les opérations de change, l'examen des paiements et la facilitation du rapprochement des comptes, des rapports supplémentaires de haut niveau sont demandés par l'administration. Les effectifs actuels ne suffisent pas pour produire les rapports non périodiques. La réalisation d'heures supplémentaires est constamment nécessaire pour rattraper le retard accumulé. Eu égard au volume des paiements à effectuer et au niveau actuel des ressources, soit les services de décaissement en faveur des bénéficiaires se dégraderont, soit l'on ne pourra pas améliorer la qualité des activités d'analyse et des orientations.

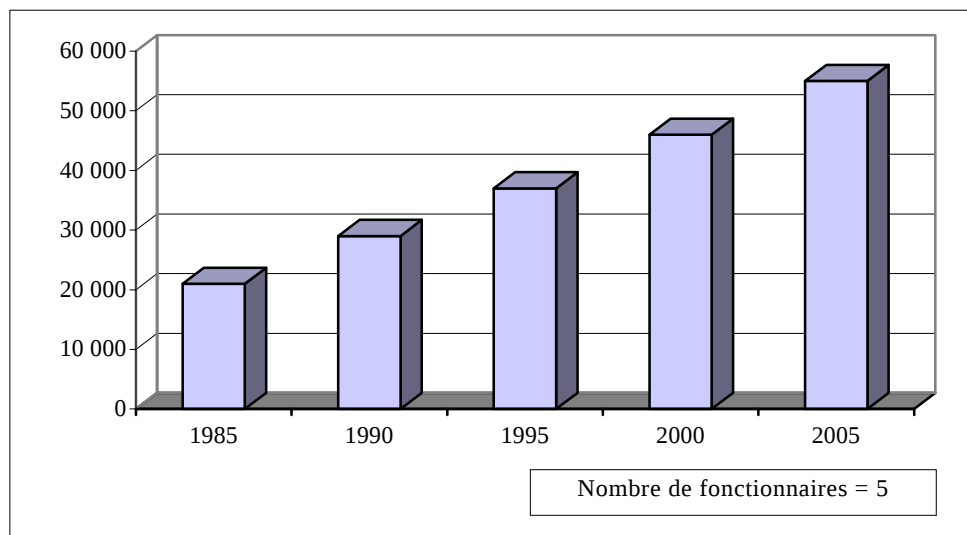
67. Le descriptif des deux postes demandés est le suivant :

a) Un agent des services généraux (autres classes) sera chargé de traiter les réclamations concernant la non-réception ou la réception tardive de prestations et les frais bancaires. Comme on l'a vu plus haut, les réclamations sont traitées au coup par coup, sans que les délais fixés soient respectés. Un poste supplémentaire permettra au Groupe de donner suite aux demandes en temps voulu. Les paiements ne peuvent être effectués parce que les instructions les concernant sont erronées ou incomplètes. Dans de tels cas, le titulaire du poste examinera et répondra aux demandes présentées par les bénéficiaires et fera en sorte qu'il leur soit donné suite dans les délais impartis;

b) Le titulaire du deuxième poste d'agent des services généraux assistera les administrateurs à assurer les fonctions nouvelles et en constante évolution liées aux opérations de trésorerie. Il sera chargé des rapports quotidiens, concernant en particulier les soldes et les opérations de la veille ou du jour même, du suivi des mouvements de trésorerie et de l'achat de devises pour les décaissements quotidiens et le paiement des pensions. Il sera également chargé de suivre les frais bancaires de différents comptes et d'inscrire les virements en temps opportun.

68. Ne pas assurer ces fonctions fera courir les risques suivants : poursuite des retards de la part du Groupe dans le traitement des réclamations présentées par les bénéficiaires; augmentation des coûts pour la Caisse; et incapacité de réaliser des gains d'efficacité en ce qui concerne les opérations d'encaissement et de décaissement et la gestion de trésorerie. Les nouveaux postes décrits ci-dessus seront nécessaires pour réduire ces risques. Les figures 15 à 17 font apparaître l'augmentation du nombre des prestations périodiques traitées sans augmentation des effectifs, l'augmentation de la durée moyenne du traitement des réclamations concernant la non-réception ou la réception tardive des prestations, et les frais bancaires.

Figure 15
**Nombre de prestations périodiques servies
 et nombre de fonctionnaires concernés, de 1985 à 2005**



Notes :

- 1) Les chiffres pour 2005 sont des projections. En 2004, 54 000 paiements ont été effectués.
- 2) Le nombre des fonctionnaires du Groupe est resté inchangé pendant plus de 20 ans.

Figure 16
**Nombre de jours nécessaires pour répondre aux réclamations
 concernant la non-réception ou la réception tardive
 de prestations, 2001-2004**

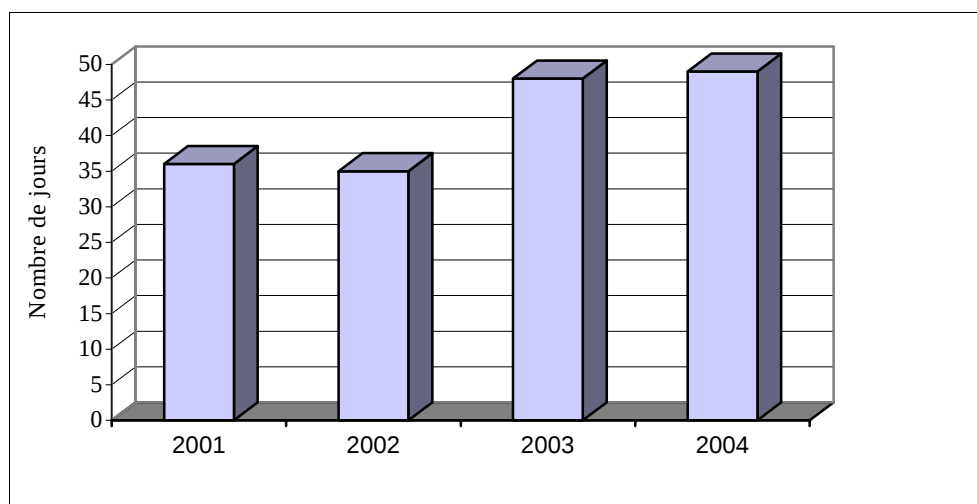
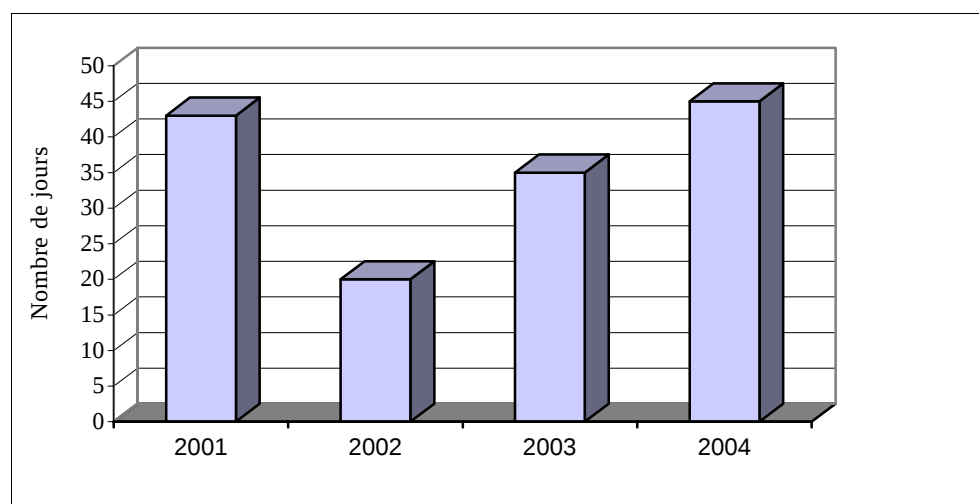


Figure 17

Nombre de jours nécessaires pour répondre aux réclamations concernant les frais bancaires, 2001-2004



	Dépenses prévues	Variation
Frais généraux de fonctionnement	930,2	930,2 –

69. Un montant de 1 461 500 dollars a été alloué au Bureau du chef des opérations pour couvrir les frais bancaires pendant l'exercice biennal 2004-2005. Dans le budget des exercices précédents, les frais bancaires apparaissaient à la rubrique Service de la gestion des placements sous forme d'un montant net, obtenu après avoir retranché le montant des revenus des placements. L'abandon par la Caisse de cette pratique à compter de l'exercice 2004-2005 a eu des incidences sur le poste budgétaire consacré aux frais bancaires. Compte tenu des dépenses actuelles, un montant de 2 millions de dollars est demandé pour l'exercice biennal 2006-2007. Il sera contrebalancé par le montant des revenus des placements, estimé à 1 069 800 dollars pour la même période.

d) Bureau de Genève

70. Le bureau de Genève, dont le Comité mixte a décidé d'élargir progressivement le rôle et les responsabilités, a pour mission et principal objectif d'assurer, dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et de transparence et dans le respect des règles et des pratiques optimales : a) la gestion des participants, le calcul des droits à prestation et le versement des prestations et b) les services courants qui permettent aux bénéficiaires de percevoir les prestations mensuelles et autres prestations dans les délais et dans de bonnes conditions. Il est au service des deux principaux clients de la Caisse, à savoir les participants et les bénéficiaires, et dessert les organisations affiliées, bureaux et bénéficiaires qui se trouvent dans les régions relevant de sa compétence (Europe, Moyen-Orient et Afrique). Son mandat est le suivant :

a) Gérer la participation, depuis l'entrée en fonctions des participants jusqu'à la cessation de service, traiter les demandes de prestation liées à la cessation

de service et verser les prestations correspondantes, procéder aux nouveaux calculs et aux révisions et répondre au moyen de la Caisse de secours aux demandes d'assistance émanant de bénéficiaires qui se trouvent en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Sa compétence s'étend à tous les participants de 17 organisations affiliées¹ et de 10 grands bureaux de l'Organisation des Nations Unies², ce qui, à la fin de 2004, représentait quelque 38 600 participants, soit 37 % environ du nombre total des participants à la Caisse;

b) Servir les bénéficiaires en veillant à ce qu'ils perçoivent sans retard et dans de bonnes conditions leurs prestations mensuelles et/ou leur paiement forfaitaire, et fournir d'autres services aux bénéficiaires tout au long de leur retraite. La compétence du bureau de Genève s'étend aux bénéficiaires résidant en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, ce qui permet de tirer le meilleur parti, ainsi que le Comité mixte l'a prévu, de la proximité (même fuseau horaire), des communautés de langues et de la connaissance des régions desservies.

Tableau 16
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	1	2	—	—	—	—	1	2
P-3	3	3	—	—	—	—	3	3
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	6	7	—	—	—	—	6	7
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	16	18	—	—	—	—	16	18
Total partiel	16	18	—	—	—	—	16	18
Total	22	25	—	—	—	—	22	25

Tableau 17

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépenses	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	Montants répartis		Dépenses prévues 2006-2007
			Montant	Pour- centage			ONU	Caisse des pensions	
Postes	4 264,9	3 869,9	501,0	12,9	4 370,9	1 204,6	1 858,5	3 717,0	5 575,5
Autres dépenses de personnel	53,8	53,7	15,8	29,4	69,5	19,2	29,5	59,2	88,7
Voyages	18,5	25,0	–	–	25,0	6,9	–	31,9	31,9
Frais généraux de fonctionnement	196,9	323,1	116,0	35,9	439,1	121,1	186,7	373,5	560,2
Fournitures et accessoires	63,6	60,0	–	–	60,0	16,5	25,5	51,0	76,5
Mobilier et matériel	–	80,0	3,1	3,9	83,1	22,9	35,3	70,7	106,0
Total	4 597,7	4 411,7	635,9	14,4	5 047,6	1 391,2	2 135,5	4 303,3	6 438,8

i) Bureau du chef du bureau de Genève

71. Le bureau est composé du chef du bureau de Genève (D-1) et d'un agent des services généraux (autres classes). Il accomplit les tâches de direction et d'appui nécessaires au bon fonctionnement du bureau de Genève, pour que celui-ci soit en mesure d'exécuter les activités de production et les activités opérationnelles requises par son mandat et ses objectifs. Ses activités ont trait aux politiques générales (application des règles et règlements de la Caisse et du règlement financier; communications; garanties de qualité; développement durable) et à l'appui (appui administratif).

72. Les activités du bureau sont à caractère interne (activités menées au sein du bureau de Genève), ou externe (activités menées de concert avec l'organisation hôte – l'Office des Nations Unies à Genève – et le pays hôte, par l'intermédiaire de la Mission de la Suisse), et concernent les participants, les bénéficiaires, les organisations affiliées et les comités des pensions de leur personnel.

ii) Section de la participation, des prestations et des cotisations

73. La Section de la participation, des prestations et des cotisations est dotée de 13 postes : 3 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux (autres classes).

74. La Section est responsable de la gestion administrative courante et des opérations essentielles de suivi. Ses activités de fond comprennent les travaux d'analyse, de gestion et de calcul requis pour l'exécution des tâches énumérées ci-après. Le chef de la Section, qui est le responsable du calcul des prestations, analyse les procédures existantes de calcul des prestations, formule des recommandations à leur sujet et participe à l'amélioration des outils informatiques et à d'autres améliorations de projets.

Principaux objectifs et indicateurs de succès

75. Les objectifs suivants seront à réaliser pendant l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1. Amélioration du système de traitement des dossiers des participants.** Poursuivre l'informatisation du traitement des dossiers des participants en exploitant l'interface avec le Système intégré de gestion (SIG) et en mettant en place, en testant et en utilisant un outil de notification électronique des entrées en fonction, des changements de situation et des interruptions de service. Utiliser progressivement l'interface avec le SIG pour les bureaux qui se trouvent hors de Genève, dans la mesure permise par leur accès aux télécommunications, et établir des rapports électroniques pour les autres organisations affiliées, selon les outils informatiques dont elles disposent et les liens entre le secrétariat de leurs comités des pensions et les projets;
- **Objectif 2. Amélioration du système de traitement des prestations.** Poursuivre l'informatisation du système de traitement des prestations en tenant compte des nouvelles procédures de calcul et des révisions concernant les cas complexes (pensions de réversion en présence d'un conjoint et d'un ex-conjoint, pensions d'enfants et d'orphelins, double filière, notamment);
- **Objectif 3. Souci du client.** Donner au personnel une formation qui vise à élever le niveau des compétences et la maîtrise des nouveaux règlements, inculquer l'esprit d'équipe et le sens de la créativité. Pour atteindre cet objectif, on organisera des réunions trimestrielles et des tables rondes en fonction des circonstances;
- **Objectif 4. Publication de procédures visant à rationaliser les méthodes de travail;**
- **Objectif 5. Présentation des rapports annuels aux organisations affiliées sur le traitement des demandes de prestations, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante;**
- **Objectif 6 : Formation des nouveaux fonctionnaires des secrétariats des comités des pensions;**
- **Objectif 7. Formation à l'intention des organisations et des bureaux extérieurs.** Organiser des ateliers de formation pour les fonctionnaires chargés des finances et des ressources humaines des organismes et des bureaux des Nations Unies qui se trouvent à Genève et dans les régions desservies (Europe, Moyen-Orient et Afrique).

iii) Section des services financiers et des systèmes informatiques

76. La Section des services financiers et des systèmes informatiques comprend 7 postes : 2 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes).

77. La Section est chargée des travaux d'analyse et des opérations financières et bancaires liés au service des bénéficiaires. Elle est également responsable des processus informatiques dont dépend le bon fonctionnement du bureau de Genève. Elle assure la gestion des dossiers, les services téléphoniques et les services d'information pour les visiteurs.

Principaux objectifs et indicateurs de succès

78. Les objectifs suivants seront à réaliser pendant l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1. Souci du client.** Donner au personnel une formation qui vise à élever le niveau des compétences et la maîtrise des nouveaux règlements, inculquer l'esprit d'équipe et le sens de la créativité;
- **Objectif 2. Publication de procédures visant à rationaliser les méthodes de travail (5 ou 6 nouvelles publications ou révisions par an).** Instituer un examen permanent des procédures de renforcement du contrôle financier et des procédures appliquées par les autres sections;
- **Objectif 3. Dynamisme du service aux clients.** Organiser des tables rondes semestrielles à l'intention de l'Association des anciens fonctionnaires internationaux-Genève et des secrétariats des comités des pensions du personnel des organisations sur des thèmes intéressant les bénéficiaires. Anticiper sur l'évolution des procédures internationales de paiement et suivre la presse (en ce qui concerne, par exemple, les nouvelles normes bancaires);
- **Objectif 4. Services téléphoniques et services d'information pour les visiteurs.** Rationaliser les procédures qui permettent aux clients de faire part de leurs observations afin de mieux cerner leurs besoins;
- **Objectif 5. Continuité des opérations.** Maintenir des contacts suivis avec le bureau de New York concernant les questions informatiques et les questions de fond intéressant les bénéficiaires, afin d'être en mesure d'assurer l'offre, la mise à l'essai périodique et l'exécution des opérations essentielles de la Caisse pour lesquelles Genève doit immédiatement prendre la relève en cas de défaillance de la capacité opérationnelle du bureau de New York. Exécuter depuis Genève les opérations requises lorsqu'il est demandé au bureau d'assurer la continuité.

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Postes	4 370,9	501,0	12,9 %

79. Le montant de 4 370 900 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondant à 22 postes qui sont maintenus et 3 nouveaux postes [1 P-4 et 2 agents des services généraux (autres classes)].

80. Au cours des phases successives de l'élargissement du rôle du bureau de Genève, les domaines de compétence et les activités de la Section de la participation, des prestations et des cotisations ont été étendus à la gamme entière des prestations traitées par la Caisse. Durant cette période, le volume des activités s'est accru a) de 382 % en termes de participants administrés et b) de 262 % en termes de demandes de prestations traitées. Au cours de la même période (1997 à 2004), l'effectif de la Section est passé de 5 à 13, soit une augmentation de 160 %. La Section a appliqué pendant des années, en matière de dotation en effectifs et de gestion des ressources, une politique de rationalisation énergétique dictée par le souci du client, qui a permis au bureau de Genève d'honorer jusqu'en 2003

l'engagement, pris en 1996, de traiter toutes les demandes de prestation dans les 15 jours suivant la réception des documents relatifs à la cessation de service. Toutefois, l'écart s'étant creusé entre d'une part le volume de travail et la complexité des tâches nouvelles (pensions de réversion et double filière) et, plus modeste, d'autre part les effectifs, il en est résulté un allongement spectaculaire des délais de traitement des prestations des nouveaux retraités.

Postes

a) Création d'un poste de fonctionnaire chargé des prestations (P-4)

81. Un nouveau poste P-4 est demandé pour la Section de la participation, des prestations et des contributions afin que celle-ci dispose des compétences de gestion et d'analyse requises pour administrer les responsabilités nouvelles et complexes qui lui sont confiées, surtout en ce qui concerne les prestations de réversion et les pensions dues aux ex-conjoints, et pour faire face au volume accru de prestations à payer. La création de ce poste a été recommandée en 2003 par le Comité mixte mais n'a pas été approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ni, par conséquent, par l'Assemblée générale. La Caisse a été informée que les tâches définies pour le poste justifiaient son classement au niveau P-4.

Tableau 18

Évolution du volume de travail de la Section de la participation, des prestations et des contributions

A. Nombre de dossiers de prestation traités

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nouvelles prestations – série 300	1 082	1 048	1 623	1 739	1 958	2 719	2 824	3 352
Révision des prestations – série 400	10	8	82	87	50	144	280	131
Nouveau calcul des prestations – série 500	1	5	9	83	131	188	266	474
Total	1 093	1 061	1 714	1 909	2 139	3 051	3 870	3 957
Évolution (1997 = indice 100)	100	97,1	156,8	174,7	195,7	279,1	308,3	362

B. Retards dans le versement des prestations (jours civils)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de jours	6	6	6	9	8	8	8	14 ^a

^a Moyenne pour 2004 : 14 jours. Octobre : 29 jours, novembre : 25 jours, décembre : 19 jours.

C. Nombre de participants gérés

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de participants	8 007	8 007	8 007	26 647	27 747	31 808	35 806	38 600
Évolution (1996-1997 = indice 100)	100	100	100	333	333	397	447	482

D. Tableau des effectifs – exercice biennal

	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
Postes		5	5	10	13
Évolution (1996-1997 = indice 100)		100	100	200	260

- b) Création de deux postes d'assistant chargé des prestations [agent des services généraux (autres classes)]

82. Deux nouveaux postes d'agent des services généraux (autres classes) sont demandés pour la Section de la participation, des prestations et des contributions pour permettre au Bureau de Genève de faire face à l'accroissement de son volume de travail. Cette demande a déjà été faite en 2003. Deux ans après, le vol de travail a augmenté et les résultats se sont détériorés, malgré les efforts de la direction pour rationaliser les procédures et accroître la productivité. La création de nouveaux postes s'avère donc nécessaire.

Tableau 19

Nombre de dossiers de pensions de réversion (activité code WT540) et de dossiers de prestations relevant du système de la double filière (activité code WT524) ayant été traités

Type de prestations	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Janvier 2005	Février 2005	Mars 2005	Avril 2005	Janvier à avril 2005
Pensions de réversion	1	2	70	112	135	166	303	50	35	32	46	163
Application de la double filière	2	4	8	0	3	36	105	29	31	40	32	132

	Dépenses prévues	Variation
Autres dépenses de personnel	69,5	15,8 29,4 %

83. Un montant de 53 700 dollars correspondant à 7,5 mois de travail de personnel temporaire est demandé pour couvrir les périodes de pointe et les besoins imprévus (augmentation soudaine du nombre de bénéficiaires lors de la clôture de programmes ou de bureaux au Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), par exemple;

révision rétroactive du barème des traitements; annonce de l'adoption de nouvelles normes bancaires; afflux de demandes de renseignements suite à l'envoi des certificats de droit à prestation à tous les bénéficiaires, etc.) et pour assurer la continuité du service pendant les absences du personnel pour congé de maternité ou congé de maladie. Un montant de 15 800 dollars est prévu pour les heures supplémentaires.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>
Voyages	25,0	—

84. Aucune augmentation n'est demandée pour les voyages par rapport au crédit approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005. Le montant de 25 000 dollars doit permettre de faire face à l'augmentation des demandes, qui émanent essentiellement des bureaux extérieurs en Afrique et au Moyen-Orient et qui concernent l'organisation de séances d'information et de formation locale du personnel sous la forme d'ateliers et de séminaires (sur la préretraite et la participation) et la fourniture de services sur place aux participants, aux bénéficiaires et aux comités de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>
Frais généraux de fonctionnement	439,1	116,0 35,9 %

85. Comme lors de l'exercice biennal 2004-2005, l'Office des Nations à Genève loue au bureau de Genève de la Caisse 382,3 mètres carrés de locaux, à raison de 1,50 dollar par mètre carré, soit un coût total de 418 618 dollars. L'augmentation par rapport au montant correspondant de l'exercice biennal 2004-2005 résulte de l'augmentation du coût de la location par mètre carré, qui est passé de 1 dollar à 1,50 dollar.

86. Aucune augmentation n'est demandée pour la maintenance du matériel de traitement des données et de bureautique par rapport au montant de 20 500 dollars approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>
Fournitures et accessoires	60,0	—

87. Aucune augmentation du montant de 60 000 dollars au titre des fournitures et accessoires non durables n'est demandée.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>
Mobilier et matériel	83,1	3,1 3,9 %

88. Il est demandé une légère augmentation du montant de 83 100 dollars pour l'achat de matériel de bureautique et de traitement des données.

3. Service des systèmes informatiques

89. Le Service des systèmes informatiques veille au bon fonctionnement de tous les systèmes et applications informatiques de la Caisse et s'occupe notamment des systèmes d'information et de l'administration des bases de données. Le Groupe des systèmes d'information est chargé d'analyser, de concevoir, de programmer et de mettre en service des applications informatisées; de gérer et de mettre à niveau les systèmes afin de tenir compte des progrès techniques; de créer et d'administrer un système de gestion de la sécurité des données; de traiter l'information par l'intermédiaire des liaisons informatiques établies entre la Caisse et les organisations participantes; de régler les problèmes techniques et les problèmes de fond. Le Groupe des opérations informatiques coordonne et suit les aspects touchant les performances, la sécurité et l'intégrité des systèmes intégrés complexes de la Caisse; se tient au fait de l'évolution du domaine, formule des conseils sur l'achat et la mise à niveau du matériel et négocie les contrats; évalue les nouvelles techniques et fait des recommandations à leur sujet; élabore et met en œuvre des programmes de formation afin d'aider le personnel technique et opérationnel à se servir du matériel et des logiciels; assure un service d'assistance technique; s'acquitte des fonctions de gestion courantes; fournit des fonctions de sauvegarde et de reprise en cas de sinistre. L'équipe chargée de l'administration des bases de données gère et surveille les bases de la Caisse, qui sont hébergées sur de nombreuses plates-formes et contiennent les données relatives à tous les participants et bénéficiaires. Les différentes unités du Service se répartissent les fonctions relatives à la conception, au développement, à l'actualisation et à la gestion du site Web.

90. Les tâches les plus importantes pendant l'exercice 2006-2007 ont trait principalement à la modernisation des systèmes existants, au développement de nouvelles applications, à la mise à niveau du matériel et des logiciels et à la fourniture d'une assistance technique au bureau de Genève. Comme indiqué dans le plan stratégique du Service pour 2005-2007, la stratégie informatique sera axée dans les années à venir sur la préservation et le partage des connaissances, les communications, la gestion des risques, le contrôle interne, la gestion de la qualité, le développement dans une perspective à long terme et la possibilité de mettre en service un progiciel de gestion intégrée afin de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer l'ensemble des résultats.

91. Les projets prévus pour l'exercice biennal 2006-2007 ont trait à la mise en service d'un réseau de sauvegarde et de stockage (réseau SAN), au déménagement du centre de données de la Caisse, à la mise au point d'une application permettant de partager l'information avec les organisations participantes, à l'élargissement des services proposés aux participants et aux bénéficiaires sur le site Web de la Caisse, à la stabilisation des systèmes informatiques existants, à l'adoption d'un logiciel de correspondance utilisable en plusieurs langues, à la mise au point d'un système de suivi des demandes de pension d'invalidité, à la mise à niveau du système de comptabilité Lawson installé en 1999, à l'examen des options concernant le progiciel de gestion intégrée et au passage à une nouvelle version du système de gestion des connaissances au moyen de portails qui permettront au personnel d'obtenir des données spécialisées sur les différentes organisations aux fins de la prise de décisions.

92. Des ressources sont demandées pour financer les projets généraux suivants :

- a) Maintenance de l'infrastructure informatique en y incorporant les systèmes issus des projets de réorganisation informatique menés à bien pendant l'exercice 2004-2005;
- b) Étude et évaluation des aspects, des coûts et des tâches liés à l'adoption d'un progiciel de gestion intégrée;
- c) Transfert de toutes les opérations informatiques et installation de matériel et de logiciels ultramodernes dans le nouveau centre de données au One Dag Hammarskjöld Plaza;
- d) Mise au point des systèmes demandés par des unités opérationnelles;
- e) Modernisation des systèmes et des moyens techniques.

Tableau 20

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	—	2	—	—	—	—	—	2
P-4	3	5	3	—	—	—	6	5
P-3	9	10	1	—	—	—	10	10
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	13	18	4	—	—	—	17	18
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	3	5	2	—	—	—	5	5
Total partiel	4	6	2	—	—	—	6	6
Total	17	24	6	—	—	—	23	24

Tableau 21
Ressources nécessaires

Catégorie	2002-2003 Dépenses	2004-2005 Crédits ouverts	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montants répartis		2006-2007 Dépenses prévues
			Montants	Pourcentage			ONU	Caisse des pensions	
Postes	3 400,3	5 195,8	256,8	4,9	5 452,6	673,4	2 042,0	4 084,0	6 126,0
Autres dépenses de personnel	321,0	390,8	(185,8)	(47,5)	205,0	7,7	—	212,7	212,7
Voyages	—	72,0	(18,0)	(25,0)	54,0	2,0	—	56,0	56,0
Services contractuels	7 414,9	10 381,3	1 493,6	14,4	11 874,9	448,8	2 708,9	9 614,8	12 323,7
Frais généraux de fonctionnement	1 648,2	150,0	307,8	205,2	457,8	17,4	71,9	403,3	475,2
Fournitures et accessoires	139,9	270,0	(165,0)	(61,1)	105,0	4,0	32,9	76,1	109,0
Mobilier et matériel	2 447,3	3 949,1	64,1	(1,6)	3 885,0	146,9	781,8	3 250,0	4 031,9
Total	15 371,6	20 409,0	1 625,3	8,0	22 034,3	1 300,2	5 637,5	17 696,9	23 334,5

a) **Groupe des systèmes d'information**

Principaux objectifs et indicateurs de succès

93. Les objectifs suivants devraient être atteints pendant l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1. Exécution de projets.** Aider les unités opérationnelles à définir leurs besoins et exécuter les projets dans les délais prescrits sans dépassement du budget alloué;
- **Objectif 2. Respect des normes applicables aux systèmes informatiques.** Veiller à ce que les systèmes soient mis au point conformément aux normes en vigueur à la Caisse et fassent l'objet d'un suivi dans le cadre d'accords de prestation de services conclus avec les usagers;
- **Objectif 3. Gains de productivité obtenus au moyen des systèmes informatiques.** Collaborer avec les usagers afin d'évaluer les besoins opérationnels et de choisir des solutions techniques qui correspondent aux problèmes à régler.

94. Des ressources sont demandées aux fins suivantes :

a) Administrer les systèmes qui permettent d'obtenir des gains de productivité (réduction des opérations manuelles de traitement des prestations, amélioration des opérations de traitement des données concernant les participants et les bénéficiaires, compatibilité avec les nouvelles interfaces bancaire et comptable);

b) Administrer les systèmes récemment mis au point dans le cadre du projet de réorganisation informatique en y incorporant des fonctions compatibles avec le Web et les systèmes de collecte de données et d'entreposage des données (data warehouse);

c) Acheter les nouveaux projets, y compris la stabilisation des systèmes existants, la mise à niveau du système de comptabilité Lawson, le logiciel de correspondance et le système de suivi des demandes de pension d'invalidité.

b) Groupe des opérations informatiques

Principaux objectifs et indicateurs de succès

95. Les objectifs suivants devraient être atteints pendant l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1. Appui aux systèmes et aux activités opérationnelles tributaires des techniques informatiques.** L'accord de prestation de services de la Caisse permettra de suivre les résultats obtenus. Les performances effectives (temps de réponse, disponibilité des systèmes et performances du réseau) seront mesurées;
- **Objectif 2. Développement, mise en service et suivi de l'infrastructure informatique de la Caisse;**
- **Objectif 3. Maintenance des systèmes associés aux projets de réorganisation informatique en y incorporant des fonctions de gestion des connaissances et de l'exécution des tâches.** Aider les unités opérationnelles à définir les besoins et à mettre en œuvre des solutions en s'appuyant sur les normes de gestion de projets et de développement de systèmes;
- **Objectif 4. Application des directives ISO 17799 dans le cadre du système de sécurité visant à assurer la protection des données et la continuité des opérations.**

96. Des ressources sont demandées aux fins suivantes :

a) Maintenance et gestion de l'infrastructure et de l'environnement d'exploitation du Service des systèmes informatiques, notamment déploiement de nouveaux moyens techniques dans le cadre des projets de réorganisation informatique (gestion des connaissances, gestion de l'exécution des tâches, passage à ethernet, systèmes de sécurité, compatibilité avec le Web, entrepôt de données et collecte de données);

b) Perfectionnement du site Web et de l'infrastructure d'appui;

c) Transfert des opérations informatiques dans le nouveau centre de données au One Dag Hammarskjöld Plaza et installation d'une infrastructure ultramoderne, notamment un réseau SAN;

d) Mise à niveau du système de gestion des connaissances afin d'y incorporer les nouveaux portails spécialisés et d'améliorer les fonctions de recherche.

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Postes	5 452,6	256,8	4,9 %

97. Le montant de 5 452 600 dollars permettra de régler les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondant à 23 postes existants, à 1 nouveau poste P-4 et au reclassement de 2 postes de P-4 à P-5.

Postes

a. Reclassement de deux postes d'informaticien

98. Il est demandé de procéder au reclassement de deux postes d'informaticien de P-4 à P-5, compte tenu des responsabilités accrues qui échoient au chef du Groupe des systèmes d'information et au chef du Groupe des opérations informatiques.

99. Le Groupe des systèmes d'information a récemment achevé toutes les tâches associées au projet de réorganisation informatique de la Caisse et administre désormais tous les systèmes globaux, qui desservent plus de 14 000 participants et bénéficiaires dans plus de 190 pays. Le chef du Groupe gère un budget de plus de 8 millions de dollars contre 1 million en 1992-1993, dernier exercice où son poste a été reclassé. Il supervise sept administrateurs et environ cinq consultants. À mesure que les opérations de la Caisse gagnaient en ampleur, le Service des systèmes informatiques a été appelé à trouver des solutions techniques aux besoins opérationnels dans un environnement d'exploitation complexe qui ne ressemble à aucun autre. Le chef du Groupe des systèmes d'information est chargé des applications informatiques qui permettent à la Caisse de gérer les services financiers, les services aux clients, les affiliations et les cessations de service, et appuie également certains projets du Service de la gestion des placements. À l'instar d'autres institutions financières d'une certaine taille, la Caisse des pensions est tributaire de ses systèmes informatiques pour offrir au moindre coût et en temps voulu des services fiables aux participants et bénéficiaires. Le chef du Groupe est aussi chargé d'informer par l'intermédiaire de l'Internet des participants et des bénéficiaires sans cesse plus nombreux. Il met en adéquation besoins opérationnels et solutions techniques, tout en examinant la possibilité d'apporter des aménagements aux Statuts et Règlement de la Caisse considérés comme étant beaucoup plus complexes que ceux d'autres caisses de pensions et institutions financières analogues. En juillet 2003, le groupe de travail constitué par le Comité permanent aux fins de l'examen du projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 a conclu que le reclassement du poste de chef du Groupe des systèmes d'information, qui avait été proposé par la direction, pourrait être envisagé favorablement pendant l'exercice 2006-2007.

100. Le Groupe des opérations informatiques a mené à terme toutes les tâches associées au projet de réorganisation informatique de la Caisse et est désormais chargé de la nouvelle infrastructure informatique qui dessert les organisations participantes, les participants et les bénéficiaires. Le chef du Groupe gère un budget de plus de 12 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005 contre 1 million en 1992-1993, dernier exercice où son poste a été reclassé. Il supervise également sept personnes, contre une précédemment, ainsi que six consultants. Il joue un rôle central en adoptant des solutions qui améliorent la productivité et renforcent la sécurité. Le nouveau centre de données indépendant et le réseau élargi permettent à la Caisse d'être raccordée à tous les organismes des Nations Unies et institutions spécialisées. Le Groupe des opérations informatiques a également doté la Caisse de services améliorés de reprise en cas de sinistre et a passé de nombreux marchés et

organisé de nombreux cours de formation. En juillet 2003, le groupe de travail constitué par le Comité permanent aux fins de l'examen du projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 a conclu que le reclassement du poste de chef du Groupe des opérations informatiques, qui avait été proposé par la direction, pourrait être envisagé favorablement pendant l'exercice 2006-2007.

b. Création d'un poste de responsable de la sécurité (P-4)

101. Un informaticien de classe P-4 s'acquitte actuellement des fonctions liées à la sécurité. Suite au recours accru à des systèmes en réseau et à l'Internet, les questions de sécurité sont devenues un élément fondamental des fonctions de contrôle interne et exigent des ressources spécialisées. Le responsable de la sécurité supervisera le respect par la Caisse des normes et directives de sécurité et signalera les incidents à la direction. Il sera également chargé de s'assurer de la conformité de tous les moyens techniques avec des normes de sécurité rigoureuses préalablement à leur déploiement.

c. Conversion de postes temporaires en postes permanents

102. Il est proposé de transformer en poste permanent un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Groupe des opérations informatiques. Le titulaire sera chargé des fonctions de contrôle de la production, veillera à ce que les modifications apportées au matériel et aux logiciels qui composent l'environnement informatique dynamique et intégré de la Caisse soient coordonnées et effectuées de façon régulière et homogène et répondra aux demandes d'assistance des usagers. Il sera placé sous la supervision du responsable des systèmes informatiques.

103. Il est proposé de transformer en poste permanent un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service des systèmes informatiques. Le titulaire du poste exercera des fonctions d'assistant informaticien et fournira un appui au Groupe des opérations informatiques et au Groupe des systèmes d'information, qui doivent assumer de nouvelles fonctions administratives depuis l'achèvement du projet de réorganisation informatique.

104. Il est proposé de transformer en poste permanent un poste d'administrateur de classe P-3 dont le titulaire sera chargé des marchés. Étant donné que la Caisse continue de se tourner vers des sous-traitants pour des fonctions cruciales, notamment les fonctions de maintenance relatives au projet de réorganisation informatique, l'administration des marchés prend beaucoup de temps et a des incidences financières marquées. Le fonctionnaire chargé des marchés veillera à ce que les consultants et fournisseurs respectent les dispositions exposées dans les contrats qui les lient à la Caisse, notamment celles concernant la fourniture des biens et services prévus dans les délais prescrits, et gérera de façon centralisée l'établissement, la diffusion et l'évaluation des appels d'offres. Il assurera également le suivi des factures et des inventaires.

105. Il est proposé de transformer en poste permanent un poste d'administrateur de classe P-4 dans le Groupe des opérations informatiques. Le titulaire sera chargé de la veille technologique, c'est-à-dire de recenser les technologies de nature à être utilisées dans l'environnement informatique de la Caisse, de procéder à des évaluations approfondies et de formuler des recommandations à l'intention de la direction. La Caisse dispose d'un réseau mondial multiplate-forme associé à des fonctionnalités sur le Web, qui dessert des usagers dans plus de 190 pays. Le

responsable de la veille technologique évaluera les techniques associées aux fonctions de réseau et aux progiciels de gestion intégrée pendant l'exercice 2006-2007 et au-delà.

106. Il est proposé de transformer en postes permanents deux postes d'administrateur de classe P-4 dans le Groupe des systèmes d'information. Les titulaires seront membres de l'équipe de gestion de projets. Les chefs de projets informatiques fourniront un appui à tous les projets qui auront une incidence sur les systèmes dont ils auront la charge. Cela signifie qu'ils devront collaborer étroitement avec les entités opérationnelles afin de s'assurer que les différents composants des systèmes répondent aux attentes des utilisateurs à tous les stades. Des accords de prestation de services seront établis afin d'indiquer clairement les résultats escomptés, les points de comparaison à utiliser et les mesures à prendre en cas de dysfonctionnement. Les chefs de projets suivront de près les prestations offertes aux utilisateurs et feront périodiquement rapport sur la question. Ils joueront un rôle précieux du fait que la Caisse a choisi de s'appuyer sur des moyens techniques pour améliorer ses prestations. Une bonne partie de leur temps sera également consacrée à la maintenance des systèmes issus du projet de réorganisation informatique récemment terminé.

107. Les postes qu'il est proposé de transformer en postes permanents permettront à la Caisse de disposer des effectifs minimaux pour tendre vers ses objectifs et cadreront avec les niveaux d'effectifs retenus par des institutions financières de taille et de complexité analogues. Le personnel informatique de la Caisse représente actuellement moins de 15 % des effectifs, ce qui correspond à la fourchette inférieure encore acceptable pour une organisation de la taille de la Caisse.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Autres dépenses de personnel	205,0	(185,8)	(47,5 %)

108. Un montant de 205 000 dollars est demandé au titre de la formation du personnel aux techniques d'administration informatique, de programmation et d'analyse fonctionnelle. La baisse des crédits demandés s'explique par le fait que le crédit additionnel de 328 200 dollars obtenu au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions lors de la révision des crédits de l'exercice biennal 2004-2005 ne s'applique pas à l'exercice 2006-2007.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	54,0	(18,0)	(25,0 %)

109. Le montant de 54 000 dollars permettra de financer les voyages dans les organisations participantes et la participation du personnel aux conférences techniques et aux séminaires ainsi qu'aux réunions du Centre international de calcul (CIC) et de l'Organisation des Nations Unies.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Services contractuels	11 874,9	1 493,6	14,4 %

110. Le montant de 11 874 900 dollars qui est demandé au titre des services contractuels permettra de financer les nouveaux projets (4 350 000 dollars), y

compris les frais de maintenance calculés au prorata (458 200 dollars), et la maintenance des systèmes existants (7 524 900 dollars). Le CIC entreprendra des projets d'un montant de 5 862 200 dollars. La Caisse a confié au CIC la maintenance de ses services Internet et de ses services de messagerie et de réseau et l'hébergement de ses grands systèmes ainsi que les fonctions d'appui correspondantes. Les services consultatifs recouvrent la gestion de projets, l'administration des systèmes UNIX à Genève, l'administration de systèmes à New York et les services d'assistance technique.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Frais généraux de fonctionnement	457,8	307,8	205,2 %

111. Un montant de 208 800 dollars sera prélevé sur les crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement afin de financer les frais de communications, à savoir les téléphones et dispositifs portables (75 000 dollars) et les pièces de rechange nécessaires à la réparation et à l'entretien du réseau téléphonique de la Caisse dans ses locaux au One Dag Hammarskjöld Plaza (132 800 dollars). Un montant de 250 000 dollars est également prévu pour les services IBM de reprise en cas de sinistre qui sous-tendent les infrastructures informatiques de la Caisse à New York.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures et accessoires	105,0	(165,0)	(61,1 %)

112. Le montant de 105 000 dollars est demandé au titre de fournitures diverses, telles que disques optiques, cartouches d'imprimante et câbles.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Mobilier et matériel	3 885,0	(64,1)	(1,6 %)

113. Le montant de 3 885 000 dollars permettra de remplacer du matériel dans le cadre du programme de modernisation de la Caisse, qui prévoit le remplacement du matériel informatique tous les quatre ans (2 260 000 dollars) et l'achat du matériel nécessaire à l'exécution des projets (925 000 dollars), exception faite du matériel qui sera acheté dans le cadre de l'emménagement de la Caisse dans ses nouveaux locaux. Par mesure de précaution, les systèmes hôtes et serveurs de la Caisse seront conservés dans le bâtiment du Secrétariat jusqu'à ce que du nouveau matériel puisse être acheté. Un montant de 700 000 dollars est prévu à cet effet.

*Projets à entreprendre pendant l'exercice biennal 2006-2007
(6 millions de dollars)*

a. Réseau SAN (818 200 dollars)

114. Compte tenu du volume croissant de données collectées auprès des organisations participantes, des participants et des bénéficiaires, la Caisse souhaite se doter de moyens de stockage centralisé. Les techniques qui sous-tendent les réseaux de sauvegarde et de stockage (réseaux SAN) permettent de conserver de grandes quantités de données gérées de façon centrale et consultables par l'intermédiaire de réseaux à haut débit. La Caisse exercerait ainsi un plus grand

contrôle sur la consultation et la diffusion des données, ce qui renforcerait la sécurité et protégerait davantage les données confidentielles. Dans la pratique, elle se doterait d'un réseau SAN afin : a) d'y transférer plus de quatre millions de documents conservés sous forme d'images numérisées sur disques optiques (cela accélérerait nettement les opérations de stockage et de récupération des données et, partant, le déroulement de l'ensemble des opérations); b) de transférer en un autre endroit l'entrepôt de données et d'améliorer les temps de réponse; c) de créer un environnement de stockage hétérogène qui regrouperait les nombreux systèmes hôtes de la Caisse dans un système ouvert géré centralement; d) de diminuer les risques de perte de données tout en disposant d'un moyen d'importer et de diffuser les données qui garantisse la sécurité et la protection des données confidentielles.

b. Transfert du centre de données (718 200 dollars)

115. En 2006, la Caisse transférera son matériel et ses services de traitement de données de son emplacement actuel au sixième étage du bâtiment du Secrétariat dans de nouveaux locaux situés au One Dag Hammarskjöld Plaza. Le nouveau centre de données a été terminé en 2005 et accueille déjà le réseau local de la Caisse. Des crédits sont demandés dans le projet de budget pour 2006-2007 afin de financer le matériel, les logiciels, les dispositifs de communication et les services contractuels associés au projet de transfert du centre de données. Les principales composantes du projet sont les suivantes : a) services de communication améliorés avec l'ONU et le CIC; b) déménagement des services offerts par les fournisseurs de matériel; c) services d'inspection et de vérification; d) services de configuration (réseau et sécurité); e) services de gestion de projet; f) modernisation des systèmes d'alimentation sans coupure du centre de données au One Dag Hammarskjöld Plaza.

c. Système de collecte de données (1 066 200 dollars)

116. Le système de collecte de données regroupe un ensemble d'applications qui facilitent le partage des données entre les organisations participantes et la Caisse. Les différents sous-systèmes correspondent à l'environnement informatique et aux besoins opérationnels propres aux différentes organisations. Le projet de réorganisation informatique de la Caisse prévoyait la transmission électronique des données concernant les ressources humaines et fixait pour objectif la transmission des données relatives à 50 % des participants en 2004 et 75 % d'ici à la fin de 2005. Fort des résultats qui se profilent d'ores et déjà, le Service des systèmes informatiques entend élargir le projet aux autres organisations, y compris celles qui sont en passe d'adopter un progiciel de gestion intégrée (par exemple, SAP, Oracle, PeopleSoft). Le projet sera élargi pendant l'exercice biennal 2006-2007 à la transmission électronique des données financières entre la Caisse et les organisations participantes. Dans la pratique, cela signifie regrouper de façon systématique des données conservées sur divers systèmes et dans différents formats qui doivent être converties, modifiées et transférées entre différents systèmes de gestion de bases de données afin d'être éventuellement versées dans l'entrepôt de données de la Caisse. Les organisations participantes disposeront à cet effet d'une application type qu'elles pourront adapter à leurs besoins. Les représentants du Service des systèmes informatiques aideront les informaticiens des organisations à concevoir, développer, mettre à l'essai et gérer les applications. L'informatisation des opérations réduira le temps de traitement manuel et entraînera des gains sur le plan des résultats, de la productivité et de la qualité des services. Les principales

tâches relatives à la nouvelle interface financière ont trait : a) à l'adaptation des procédures suivies afin de corriger et de signaler les erreurs dans la rémunération considérée aux fins de la pension, notamment la mise au point d'un système d'information automatisé; b) au développement d'une interface entre la Caisse et les missions de maintien de la paix; c) à la conception d'une interface entre la Caisse et les organisations participantes qui permette d'établir les états financiers relatifs au rapprochement annuel des comptes des participants.

d. Projets concernant le Web (200 000 dollars)

117. La Caisse prévoit que la demande de services offerts sur le Web ne fera qu'augmenter dans les prochaines années. Les applications accessibles sur le Web permettent actuellement de calculer le montant estimatif des prestations futures, de vérifier où en est le dossier constitué aux fins du versement des prestations, de suivre les certificats de droit à prestation et d'obtenir un relevé annuel des prestations auxquelles pourront prétendre les participants et auxquelles ont droit les bénéficiaires. Les fonctions Web existantes ont été intégrées au nouveau système. Pendant le nouvel exercice biennal, la Caisse élargira son offre afin d'y ajouter des fonctions qui permettront aux participants et aux bénéficiaires de consulter les données les concernant dans sa base de données.

e. Stabilisation des systèmes existants et modernisation de l'infrastructure (318 200 dollars)

118. Compte tenu du fait que la Caisse étudie la possibilité de greffer un progiciel de gestion intégrée sur son infrastructure informatique, il faudra s'assurer que les systèmes existants sont capables d'offrir les fonctionnalités voulues pendant les cinq ans à venir. Il faudra notamment : a) intégrer et héberger un domaine indépendant dans le nouveau centre de données au One Dag Hammarskjöld Plaza; b) offrir plus de souplesse et de fiabilité lors de la configuration des applications cruciales et des services de messagerie; c) raccorder tous les lieux où opère la Caisse au moyen d'un seul réseau virtuel; d) recourir à une architecture client léger sur les ordinateurs individuels, l'objectif étant de rationaliser la gestion des ordinateurs et l'appui logiciel; e) regrouper les différents annuaires dans une seule structure afin de permettre une authentification centralisée quelle que soit la plateforme utilisée.

f. Logiciel de correspondance (626 400 dollars)

119. La Caisse se sert d'Office Vision pour établir plus de 80 % de sa correspondance; or ce logiciel n'est plus pris en charge par son éditeur et doit être remplacé par une application compatible utilisable dans plusieurs langues et dans un environnement multihôte. La nouvelle application devra également s'intégrer dans la filière de traitement et être compatible avec les grands systèmes de la Caisse afin que les données relatives aux participants et aux bénéficiaires puissent être automatiquement insérées dans les lettres types.

g. Améliorations à apporter au gestionnaire de contenu (419 200 dollars)

120. Le gestionnaire de contenu sous-tend les opérations et les activités financières de la Caisse. Il a remplacé le système d'ordonnancement des tâches dont la Caisse s'est servie pendant plus de 10 ans. Le passage au nouveau système a eu lieu pendant l'exercice biennal 2004-2005. Les opérations se sont bien passées, mais il

faut encore procéder à certains aménagements afin de tirer le meilleur parti du nouveau système. Il s'agit notamment : a) d'importer les signatures à partir d'une source externe à des fins de comparaison; b) d'améliorer le traitement des dossiers relatifs aux pensions d'invalidité; c) d'améliorer la communication avec les participants et les bénéficiaires au moyen d'un logiciel de gestion des relations avec la clientèle et d'une interface de communication téléphonique.

h. Mise à niveau du système de comptabilité Lawson (970 200 dollars)

121. Le logiciel Lawson offre des fonctions et des services financiers fondamentaux pour la Caisse. Il a été installé en 1999 pour parer aux problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000 et a été considérablement adapté pour répondre aux besoins propres à la Caisse. En 2003, la société Lawson Software a annoncé qu'elle cesserait de fournir des services d'assistance au titre de l'accord de maintenance type à ceux de ses clients qui choisiraient de ne pas installer la nouvelle version de son logiciel. La Caisse sera prête à adopter la nouvelle version du logiciel Lawson pendant l'exercice biennal 2006-2007. Dans l'intervalle, elle a été contrainte de se tourner vers des sous-traitants pour assurer la maintenance du système existant. Elle demande donc des ressources afin de passer à la nouvelle version et de procéder aux aménagements voulus pour mettre le système en adéquation avec ses politiques financières. Le nouveau système devrait offrir des fonctionnalités et des états améliorés.

i. Progiciel de gestion intégrée (500 000 dollars)

122. Il est devenu indispensable de remplacer l'application PENSYS qui fonctionne sur grand système et dont la Caisse se sert depuis près de 15 ans. La Caisse demande donc des fonds afin de financer une étude et de déterminer les tâches à entreprendre et les ressources nécessaires pour remplacer le système existant par le progiciel de gestion intégrée Lawson. L'étude portera sur les procédures opérationnelles et les techniques disponibles. L'examen des procédures opérationnelles se fera sur deux plans : la Caisse analysera ses procédures au moyen des outils de la société Lawson Software; forte de cette analyse, elle dressera ensuite la liste des changements à apporter afin d'améliorer les résultats, la productivité et la qualité des services. L'examen et l'évaluation techniques consisteront à recenser les moyens techniques nécessaires à la mise en service du nouveau progiciel. La Caisse présentera une recommandation chiffrée au Comité permanent en 2007, dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2008-2009.

j. Deuxième phase de la mise en service du système de gestion des connaissances : portail et fonctions de recherche et d'établissement d'états

123. La première phase du projet relatif au système de gestion des connaissances a été achevée pendant l'exercice 2002-2003. Le système est opérationnel et permet de classer et de rassembler dans une base de données tous les éléments d'information concernant les règles, les procédures et les opérations afin que le personnel puisse les consulter aisément. Il offre des fonctions de collaboration et facilite l'enregistrement, le classement, l'archivage et l'affichage de l'information. Des fonctions avancées, telles que des liens hypertexte avec d'autres sources, des moteurs de recherche perfectionnés et des fonctions d'intégration avec d'autres bases de données, sont présentes dans l'infrastructure sur laquelle le système repose. La deuxième phase du projet permettra au personnel, aux organisations participantes

et aux bénéficiaires et participants de consulter certains types de données en se servant de fonctions d'interrogation préconfigurées.

Tableau 22

Coûts estimatifs des projets, exercice biennal 2006-2007

(En dollars des États-Unis)

<i>Projet</i>	<i>Matériel/ logiciels</i>	<i>Développement</i>	<i>Formation</i>	Total
Réseau SAN	525 000	268 200	25 000	818 200
Transfert du centre de données	700 000	18 200		718 200
Collecte de données		1 066 200		1 066 200
Projets sur le Web		200 000		200 000
Stabilisation des systèmes existants et modernisation de l'infrastructure	300 000	18 200		318 200
Logiciel de correspondance		626 400		626 400
Améliorations à apporter au gestionnaire de contenu	100 000	319 200		419 200
Mise à niveau du système de comptabilité Lawson		970 200		970 200
Progiciel de gestion intégrée : étude de faisabilité		500 000		500 000
Deuxième phase de la mise en service du système de gestion des connaissances : portail et fonctions de recherche et d'établissement d'états		363 400		363 400
Total	1 625 000	4 350 000	25 000	6 000 000^a

^a Comme cela était le cas dans les exercices biennaux précédents, le montant de 6 millions de dollars, qui représente le coût des projets prévus pour l'exercice biennal 2006-2007, n'est pas soumis à l'accord de partage des coûts avec l'ONU.

4. Service administratif

124. Le personnel du service administratif fait directement rapport au chef du service et s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Administration efficace et rigoureuse des dépenses (certification et suivi de toutes les dépenses et des allocations de crédits);
- b) Appui administratif sur toutes les questions concernant la gestion des ressources humaines (recrutement, conditions d'emploi, devoirs et responsabilités, perfectionnement et évaluation du personnel, gestion suivie des prestations et avantages conformément au Statut et au Règlement du personnel);
- c) Gestion des questions administratives générales (voyages, cartes d'identité, établissement des demandes d'octroi de visas et de matériel de bureautique, mutations et promotions, déménagements);

d) Administration des locaux (gestion des contrats relatifs aux locaux à usage de bureaux, tels que ceux ayant trait à l'entretien, à la climatisation et au matériel anti-incendie).

Principaux objectifs et indicateurs de succès

125. Les objectifs suivants doivent être atteints au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

- **Objectif 1.** Amélioration dans la gestion et l'attribution des postes en réduisant les délais de recrutement ou de sélection ;
- **Objectif 2.** Amélioration des méthodes de comptabilité et de la capacité d'établissement de rapports sur les dépenses ;
- **Objectif 3.** Gestion efficace des nouveaux locaux à usage de bureaux situés au numéro 1 de Dag Hammarskjöld Plaza.

Tableau 23
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	—	—	—	—	—	—	—	—
P-3	1	2	—	—	—	—	1	2
Total partiel	2	3	—	—	—	—	2	3
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	3	3	—	—	—	—	3	3
Total partiel	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	5	6	—	—	—	—	5	6

Tableau 24
Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Part de l'ONU	Part de la Caisse	Dépenses prévues 2006-2007
			Montant	Pourcentage					
Postes	872,3	947,2	127,8	13,5	1 075,0	120,4	398,5	796,9	1 195,4
Fournitures et matériel	—	—	204,4	—	204,4	7,7	70,7	141,4	212,1
Mobilier et équipement	—	—	50,0	—	50,0	1,9	—	51,9	51,9
Total	872,3	947,2	382,2	40,4	1 329,4	130,0	469,2	990,2	1 459,4

Analyse des ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation	
	1 075,0	127,8	13,5 %

126. Le montant de 1 075 000 dollars couvre les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour cinq postes existants et un poste supplémentaire (P-3).

Postes

Création d'un nouveau poste de fonctionnaire du budget (P-3)

127. L'administration de la Caisse a déjà présenté au Comité permanent et au Comité mixte des arguments bien étayés à l'appui de sa demande concernant un poste de fonctionnaire du budget. L'examen à l'échelle du bureau effectué à la demande du Comité permanent est soumis au Comité mixte à sa session de 2002 appuyé la création d'un poste d'analyste du budget-programme (P-3). Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Comité mixte « a conclu que la structure proposée était acceptable en tant que schéma directeur et l'a approuvée en principe³ ».

128. Dans son rapport d'audit du processus budgétaire de la Caisse daté de 2003, le Bureau des services de contrôle interne a conclu que le volume de travail du chef du Service administratif semblait excessif, que les risques étaient généralement élevés et qu'il y avait une situation de séparation inappropriée des tâches, en particulier entre les fonctions du processus budgétaire concernant la certification et l'approbation, la tenue des dossiers, et la vérification et l'évaluation des résultats. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé la création d'un groupe distinct du budget au sein du Service administratif. Il n'y a actuellement aucun poste permettant d'effectuer des activités concernant les rapports sur l'exécution du budget et du programme. Il convient de rappeler que le Service administratif ne dispose que de deux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs – le chef du Service administratif et un fonctionnaire d'administration (spécialiste des ressources humaines) – chargés de fonctions administratives, budgétaires et financières pour le secrétariat de la Caisse et pour le Service de la gestion des placements.

129. Si le poste est créé, le fonctionnaire du budget exercera des fonctions financières qui comprendront la certification des paiements et l'établissement des rapports annuels sur les dépenses administratives. En tant que coordonnateur pour le budget, le fonctionnaire du budget sera responsable de la collecte des données, de la mise au point des indicateurs de résultats, de l'établissement du projet de budget, de la présentation des rapports sur le budget et son exécution et de la transmission de conseils budgétaires. En outre, la réinstallation de la Caisse dans des locaux commerciaux a entraîné de nombreuses fonctions supplémentaires qui, dans les locaux du Secrétariat, relèvent de la responsabilité du Département de la gestion.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures et matériel	204,4	204,4	–

130. Des dépenses de 204 400 dollars sont prévues au titre des fournitures et du matériel, tels que les articles de papeterie, le papier à photocopier et des enveloppes, pour l'exercice biennal. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, les fournitures et le matériel étaient demandés par le Bureau de l'Administrateur.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Mobilier et équipement	50,0	50,0	–

131. Des dépenses de 50 000 dollars sont prévues pour l'achat d'équipement de bureau, de petits articles de mobilier et d'équipement divers. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, les demandes concernant le mobilier et l'équipement étaient faites par le Bureau de l'Administrateur.

B. Frais de gestion du portefeuille

Crédits demandés (avant réévaluation des coûts) : 47 174 600 dollars

132. Le montant demandé pour l'exercice biennal 2006-2007 a été calculé sur la base de la recommandation faite par le bureau de consultants engagé pour mener un audit complet des pratiques de la Caisse en matière de placements. Cet examen et les recommandations qui en découlent reflètent le fait que, depuis 10 ans, l'évolution des marchés financiers devient de plus en plus complexe. Ceux qui ont demandé cette étude savent bien l'importance d'une bonne gestion des avoirs de la Caisse et que les méthodes et techniques de gestion des fonds de pensions deviennent de plus en plus complexes.

133. L'économie des pays développés est désormais caractérisée par un état de maturation qui explique la baisse du rendement des placements dans les pays en question. La désinflation et l'abondance de liquidités créée par l'orientation libérale de la politique monétaire choisie par ces pays expliquent que les taux d'intérêt, sur le marché, aient baissé, à un point où les valeurs à revenu fixe n'offrent plus les bons rendements que l'on observait naguère encore. Les circonstances ont souvent contraint les responsables financiers à chercher de nouvelles possibilités de placement en élargissant l'éventail des avoirs, dont certains sont désormais non traditionnels, et à appliquer de nouvelles théories et de nouvelles techniques de

gestion des placements pour obtenir les résultats souhaités. En outre, de nouvelles méthodes ont été mises au point pour une gestion plus complexe des risques.

134. Dans les milieux financiers il est désormais largement admis que la probabilité de retrouver des rendements élevés pourrait être accrue par un élargissement de l'éventail de placements et par l'adoption de méthodes et de techniques plus sophistiquées qu'à présent et appliquées à bon escient. La conjoncture monétaire est également de plus en plus complexe, ce qui appelle une gestion plus rigoureuse et plus systématique du risque et des méthodes actives de gestion du risque dans le secteur financier compte tenu des tendances et des exigences de celui-ci.

135. En même temps, la valeur liquidative des avoirs de la Caisse des pensions du personnel des Nations Unies a considérablement augmenté, passant de 7 milliards de dollars, en 1987, à 29,4 milliards de dollars à la fin de 2004. Avec un pareil capital, la Caisse peut facilement élargir l'éventail de ses placements et elle doit mettre en place un mécanisme de contrôle des risques afin non seulement de minimiser de façon systématique le risque strictement financier mais également les risques opérationnels et technologiques.

136. Or le total des prestations versées croît plus rapidement que le total des cotisations depuis une date récente. Quand les cotisations ne couvrent plus la somme des prestations versées, du revenu des placements et de l'augmentation du capital, les conséquences pour l'avenir de la Caisse risquent d'être fort appréciables. D'éventuelles pertes sur les placements peuvent, avec le temps, être compensées par une augmentation des actifs de la Caisse si ceux-ci ne sont pas entamés. Quand les cotisations dépassent les prestations versées, une mauvaise gestion à court terme des placements n'est pas toujours catastrophique. Par contre, si les prestations devaient être versées par prélèvement dans des avoirs dont la valeur serait en diminution, c'est une portion des avoirs de la Caisse qui serait perdue pour toujours et qui ne permettrait pas, ultérieurement, de tirer parti d'une phase d'expansion. À ce stade, le Bureau des services de contrôle interne a été amené à réaliser un audit du Service de gestion des placements et il a constaté plusieurs déficiences qui appellent des mesures urgentes. Comprenant l'importance de la situation, le représentant du Secrétaire général a lancé un examen exhaustif des pratiques de placements de la Caisse.

137. Dans ces circonstances, un certain nombre de recommandations d'audit ont été adressées au Service de gestion des placements ces dernières années; elles mettaient en avant les points suivants :

a) Le Service de gestion des placements devrait examiner la possibilité de diversifier encore le portefeuille des placements (c'est-à-dire les catégories d'actifs) en utilisant des méthodes différentes de placement, mais en restant dans les limites des paramètres de sécurité, profitabilité, liquidité et convertibilité, et informer le Comité mixte des résultats de l'examen entrepris (AS2003/801/02/003);

b) Tout en tenant compte de l'obligation de rendre des comptes, le Service de gestion des placements devrait, ou bien : i) s'assurer qu'un responsable des placements à revenu fixe dispose d'une plus grande marge de manœuvre dans la gestion du portefeuille de valeurs à revenu fixe; ou ii) envisager de confier à une société extérieure la gestion des valeurs à revenu fixe, le responsable de cette catégorie de placements continuant à surveiller la performance du portefeuille ainsi confié à l'extérieur (AS2003/801/02/011);

c) Le Service de gestion des placements devrait réaliser une analyse coûts-avantages des options consistant à : i) confier à l'extérieur la gestion des placements afin de réduire le risque opérationnel; ou ii) accroître le nombre de spécialistes des placements pour assurer que des ressources adéquates et la capacité d'appui suffisent bien, et rendre compte des résultats au Comité mixte pour examen (AS2003/801/02/011);

d) Étant donné la taille et la diversification du portefeuille, le Service de gestion des placements devrait accroître ses effectifs ou examiner la possibilité de recruter, à discrétion, des conseillers supplémentaires en matière de placements (AS2001/95/1/14);

e) Le Service de gestion des placements devrait réexaminer le nombre de ses fonctionnaires chargés des placements, en particulier de spécialistes des valeurs nord-américaines, ou envisager de confier le portefeuille d'actions nord-américaines à un cabinet de gestion extérieur (AS2001/95/1/22).

138. Dans ces conditions, le cabinet Deloitte et Touche, chargé de la consultation, a examiné les pratiques actuelles de la Caisse concernant ses placements et a recommandé un changement fondamental de la structure des placements. Ses recommandations sont notamment les suivantes :

a) Confier à l'extérieur une partie des placements en actions et utiliser, pour mieux contrôler le risque, une méthode de gestion sur indices concernant les actions de sociétés des pays développés;

b) Continuer à confier les placements en actions de sociétés à faible capitalisation à un organisme de gestion extérieure de façon à maximiser les avantages des recherches qu'effectuent les spécialistes extérieurs sur ce type de sociétés, tout en conservant, au Service de la gestion des placements, un effectif minimum;

c) Confier à l'extérieur la gestion des placements en valeurs à revenu fixe et des placements immobiliers, de façon à élargir la couverture de l'analyse de ce type de placements, qui exige beaucoup de travail, pour conserver le nombre minimum de spécialistes de ces types d'avoirs dans le Service;

d) Conserver dans le Service une capacité de gestion des actions des sociétés des nouveaux pays industriels et créer une équipe de spécialistes de ces marchés et de types de placement non classiques afin de chercher à améliorer le profil de risque des placements de la Caisse;

e) Créer une section de gestion du risque et du suivi, pour mieux suivre et gérer le risque qui s'attache aux placements et aux opérations;

f) Renforcer les moyens informatiques du Service de la gestion des placements pour améliorer les opérations;

g) Créer un poste de chef des opérations, de l'informatique et du risque, qui serait chargé d'appliquer au mieux les différentes démarches, liées entre elles, évoquées ici. Le titulaire de ce poste superviserait à la fois le contrôle et le suivi des risques et les systèmes informatiques.

139. De longue date, l'augmentation de la valeur liquidative des actifs de la Caisse et la rapidité de l'évolution des marchés font que les effectifs des fonctionnaires chargés des placements et des opérations, au Service de la gestion des placements,

ne suivent pas. Le Service de la gestion des placements a donc demandé une augmentation de 30 % environ de ses effectifs et de 50 % de son budget. Une telle progression n'est pas sans précédent, et le total de 36 postes, après l'augmentation envisagée, n'est pas particulièrement élevé, comparé aux effectifs des services de gestion d'autres fonds de pensions. De plus, une grande partie de l'augmentation du budget concerne les honoraires de gestion extérieure, calculés sur la base de la valeur actuelle des actifs, qui fluctue avec les marchés, ces honoraires étant d'ailleurs négociables. En refondant la configuration de l'équipe et les structures des avoirs de la Caisse, plusieurs recommandations d'audit adressées au Service de la gestion des placements de la Caisse au cours des dernières années pourront être appliquées. Les ressources demandées devront être utilisées pour restructurer les placements de la Caisse de façon à tenir compte de l'évolution de la conjoncture et asseoir l'évolution de la Caisse sur une base solide pour la prochaine décennie.

Tableau 25

Évolution du Service de la gestion des placements**A. Budget**

(En milliers de dollars É.-U.)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Budget</i>	<i>Variation annuelle</i>	<i>Variation cumulée</i>
		<i>(en pourcentage)</i>	
1986-1987	12 698,3		
1988-1989	15 557,5	23	23
1990-1991	21 885,4	41	72
1992-1993	27 929,1	28	120
1994-1995	27 208,2	(3)	114
1996-1997	30 805,6	13	143
1998-1999	39 744,3	29	213
2000-2001	39 297,8	(1)	209
2002-2003	41 255,5	5	225
2004-2005	43 014,1	4	239

B. Effectifs

<i>Exercice biennal</i>	<i>Effectif</i>	<i>Variation annuelle</i>	<i>Variation cumulée</i>
		<i>(en pourcentage)</i>	
1986-1987	14		
1988-1989	17	21	21
1990-1991	23	35	64
1992-1993	24	4	71
1994-1995	24	—	71
1996-1997	30	25	114
1998-1999	32	7	129
2000-2001	32	—	129

<i>Exercice biennal</i>	<i>Effectif</i>	<i>Variation annuelle</i>	<i>Variation cumulée</i>
		<i>(en pourcentage)</i>	
2002-2003	32	—	129
2004-2005	32	—	129

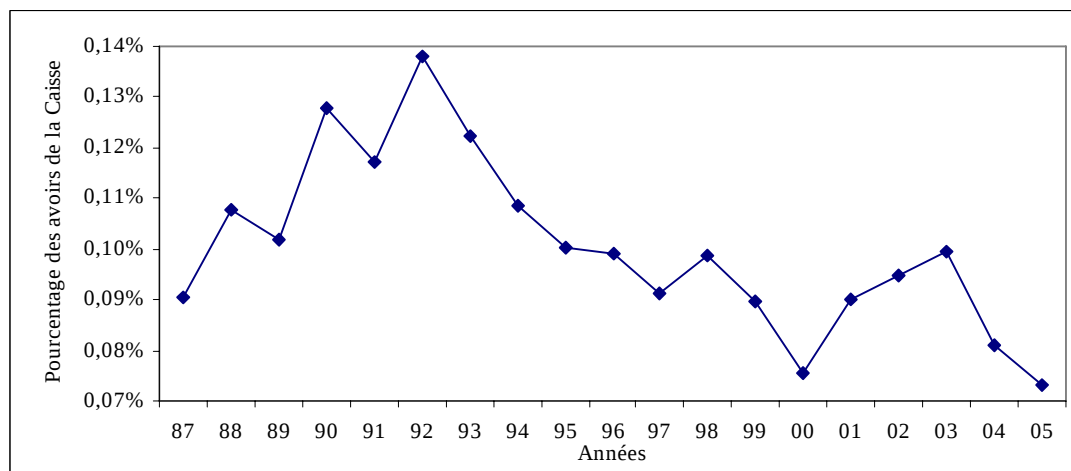
C. Valeur liquidative des avoirs de la Caisse

(En millions de dollars É.-U.)

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Variation annuelle en pourcentage</i>	<i>Variation cumulée en pourcentage</i>	<i>Pourcentage représenté par le budget de gestion dans les avoirs de la Caisse</i>
31 mars 1987	7 016			0,09
31 mars 1988	7 229	3,04	3	0,11
31 mars 1989	7 632	5,57	9	0,10
31 mars 1990	8 558	12,13	22	0,13
31 mars 1991	9 337	9,10	33	0,12
31 mars 1992	10 111	8,29	44	0,14
31 mars 1993	11 407	12,82	63	0,12
31 mars 1994	12 534	9,88	79	0,11
31 mars 1995	13 567	8,24	93	0,10
31 mars 1996	15 539	14,54	121	0,10
31 mars 1997	16 856	8,48	140	0,09
31 mars 1998	20 170	19,66	187	0,10
31 mars 1999	22 192	10,02	216	0,09
31 mars 2000	26 056	17,41	271	0,08
31 mars 2001	21 793	(16,36)	211	0,09
31 mars 2002	21 789	(0,02)	211	0,09
31 mars 2003	20 741	(4,81)	196	0,10
31 mars 2004	26 589	28,20	279	0,08
31 décembre 2004	29 420	10,65	319	0,07

Figure 18
**Coût de la gestion du portefeuille de la Caisse
 par le Service de la gestion des placements**

(Pourcentage des avoirs de la Caisse)



140. Les Statuts et le Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies prévoient que la gestion des avoirs de la Caisse relève du Secrétaire général, qui en a délégué la responsabilité fiduciaire correspondant à un représentant qu'il a désigné. Le Service de la gestion des placements est responsable de la gestion au jour le jour des avoirs de la Caisse et de l'établissement de comptes détaillés de tous les placements et de toutes les transactions qui concernent la Caisse. Pour s'acquitter de ce mandat, le Service de la gestion des placements cherche à atteindre les objectifs suivants :

- a) Préserver la valeur du capital de la Caisse en termes réels;
- b) Optimiser le rendement des placements tout en évitant de prendre des risques inconsidérés;
- c) Diversifier le portefeuille (types de placements, devises, répartition géographique des placements);
- d) Obtenir un taux annualisé réel de 3,5 % de rendement des placements de la Caisse à long terme, après ajustement basé sur l'indice des prix à la consommation aux États-Unis.

141. Pour accomplir la mission et atteindre les objectifs de la Caisse, le Service de la gestion des placements, notamment la Section des placements, gère activement des portefeuilles d'actions, de valeurs à revenu fixe, de valeurs immobilières et de placements à court terme, en analysant constamment la conjoncture sur les marchés financiers et les possibilités d'investissement. La Section des opérations est chargée notamment de la comptabilité, de l'audit, de la gestion des besoins de trésorerie, de l'autorisation et des règlements des ajustements, de l'obtention régulière des rapports financiers, de la tenue des comptes et de diverses autres responsabilités opérationnelles. La Section des systèmes informatiques est chargée du développement, de l'administration et de la maintenance de moyens informatiques du Service de la gestion des placements, notamment de la stratégie et de la

planification, de la gestion et de l'exécution, de la communication et de l'entrée des données, ainsi que de la formation. Le bureau du directeur est responsable de l'appui administratif nécessaire, apporté au directeur et au personnel du Service, dans toutes les tâches et fonctions découlant du mandat et du plan de travail du Service de la gestion des placements, ainsi que de l'exécution des tâches administratives dans le domaine de l'administration, du personnel, des voyages, des finances, et il tient à jour les dossiers et les comptes. Ce groupe fait également office de secrétariat du Comité des placements.

Tableau 25
Ressources nécessaires, par grande rubrique

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Direction exécutive et administration				
Programme de travail	4 502,9	5 026,1	5	6
a) Placements	34 022,6	35 261,1	14	14
b) Chef des opérations, de l'informatique et de la gestion du risque	—	—	—	—
c) Opérations financières et gestion de la trésorerie	1 636,5	1 636,5	10	10
d) Risques et suivi	—	338,3	—	2
Total partiel	35 659,1	37 235,9	24	26
Appui au programme				
Section des systèmes informatiques	2 852,1	4 912,6	3	4
Total	43 014,1	47 174,6	32	36

Tableau 26
Ressources nécessaires par grandes rubriques

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Direction exécutive et administration	4 502,9	5 026,1	5	6
Programme de travail				
a) Placements	34 022,6	35 261,1	14	14
b) Chef des opérations, de l'informatique et des risques	—	—	—	—
c) Opérations financières et gestion de la trésorerie	1 636,5	1 636,5	10	10
d) Risques et suivi de l'application des recommandations	—	338,3	—	2
Total partiel, programme de travail	35 659,1	37 235,9	24	26

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Appui aux programmes				
Section des systèmes informatiques	2 852,1	4 912,6	3	4
Total	43 014,1	47 174,6	32	36

1. Bureau du Directeur

142. Le bureau du Directeur est responsable de l'ensemble des opérations du Service de la gestion des placements. Le bureau coordonne toutes les activités et décisions en matière de placements, l'application des procédures de contrôle, les fonctions du Comité des placements et l'établissement des états financiers du Service. Plus précisément, le Directeur est responsable de tous les fonctionnaires du Service, y compris ses proches collaborateurs, et le personnel qui s'occupe des questions de placements, d'informatique, d'opérations, de risques et de suivi. Le bureau du Directeur coordonne également l'examen des audits internes et externes et veille à l'application des recommandations en matière de vérification des comptes. Le bureau est également responsable de la présentation de tous les rapports du Service de la gestion des placements aux organes directeurs de l'ONU et au Comité des placements.

Tableau 27

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	—	—	—	—	—	—	—	—
P-4	1	1	—	—	—	—	1	1
P-3	—	—	—	—	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	—	—	—	—	2	2
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	3	4 ^a	—	—	—	—	3	4 ^a
Total partiel	3	3	—	—	—	—	3	4
Total	5	6	—	—	—	—	5	6

^a Postes transférés de la Section des placements

Tableau 28
Ressources nécessaires
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2002-2003 Dépenses	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montants répartis		2006-2007 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse des pensions	
Postes	761,9	1 077,3	126,2	11,7	1 203,5	131,9	–	1 335,4	1 335,4
Autres dépenses de personnel	74,8	319,0	33,4	10,5	352,4	13,4	–	365,8	365,8
Consultants	–	–	900,0	–	900,0	34,0	–	934,0	934,0
Voyages	588,0	1 062,9	64,5	6,1	1 127,4	42,7	–	1 170,1	1 170,1
Dépenses de représentation	14,6	16,8	–	–	16,8	0,6	–	17,4	17,4
Frais généraux de fonctionnement	3 079,8	1 897,2	(523,2)	(27,6)	1 374,0	16,6	–	1 390,6	1 390,6
Fournitures et accessoires	58,8	78,2	(26,2)	(33,5)	52,0	2,0	–	54,0	54,0
Mobilier et matériel	–	51,5	(51,5)	(100,0)	–	–	–	–	–
Total	4 577,9	4 502,9	523,2	11,6	5 026,1	241,2	–	5 267,3	5 267,3

Analyses des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation	
	1 203,5	126,2	11,7 %

143. Le montant de 1 203 500 dollars doit permettre de couvrir les dépenses au titre des traitements, dépenses communes du personnel et contributions du personnel pour les cinq postes maintenus et le poste d'agent des services généraux (autres classes) transféré de la Section des placements.

Autres dépenses de personnel	Dépenses prévues	Variation	
	352,4	33,4	10,5 %

144. Il est prévu de faire appel à du personnel temporaire pour aider à faire face au surcroît de travail pendant les périodes de pointe (31 600 dollars) et remplacer le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (31 600 dollars). Un montant est également demandé au titre des heures supplémentaires (20 400 dollars). Le montant demandé au titre de la formation (268 800 dollars) représente une augmentation de 64 600 dollars par rapport à l'exercice précédent du fait de l'accroissement des effectifs et de la nécessité, pour le personnel du Service de la gestion des placements, de se tenir au courant de l'évolution de la situation en matière de placements.

Consultants	Dépenses prévues	Variation	
	900,0	900,0	–

145. Des services de consultants sont nécessaires comme indiqué ci-après.

Étude de la gestion de l'actif et du passif de la Caisse conformément aux normes en vigueur (400 000 dollars)

146. La méthode de gestion intégrée des risques et du rendement représente une approche pratique qui devrait être adoptée par toute caisse des pensions. Cette approche permet au décideur en matière de placements de procéder à une répartition stratégique des actifs (une directive de politique générale à long terme) conformément à la structure du passif de la Caisse.

147. La gestion de l'actif et du passif est le processus qui consiste à contrôler la relation entre les éléments d'actif et les éléments de passif, c'est à dire de gérer l'écart entre les deux. Ceci est nécessaire pour assurer la sécurité des prestations dans les limites de paramètres de coût acceptables. Les éléments de passif augmentent à mesure que des services supplémentaires sont fournis et que l'inflation augmente. Les éléments d'actif augmentent à mesure que des cotisations sont versées à la Caisse et varient en fonction du rendement des placements. Pour réduire autant que possible les fluctuations entre les éléments d'actif et la valeur actuelle des éléments de passif, il faut mettre en rapport les caractéristiques des éléments de passif avec des éléments d'actif ayant des caractéristiques analogues et procéder aux ajustements nécessaires pour tenir compte de l'inflation. Le principal objectif d'une étude de gestion de l'actif et du passif est d'identifier le dosage optimal d'éléments d'actif stratégiques (c'est-à-dire le rapport entre les actions et les placements à taux fixe) pour une caisse des pensions.

148. Pour une caisse des pensions, le choix de la répartition stratégique des actifs est le facteur le plus important pour déterminer à la fois le rendement escompté et les risques éventuels qui contribuent généralement pour 85 % ou plus au rendement (le recours à des fonds indiciaires cotés porte ce chiffre à près de 100 %). La stratégie de placement consiste tout simplement à répartir dans le long terme des monnaies entre différents types d'actifs et marchés de placements. Le processus de prise de décisions générique pour une répartition à long terme des actifs d'une caisse des pensions consiste à :

- a) Établir un équilibre entre des actifs sous forme d'actions et d'autres valeurs telles que des obligations;
- b) Procéder à un dosage entre les placements intérieurs et étrangers et la répartition régionale des avoirs dans un portefeuille de valeurs étrangères et les décisions connexes en matière de devises;
- c) Procéder à la répartition entre obligations et autres placements qui ne sont pas des actions, et notamment déterminer la nature, l'échéance et la cotation des portefeuilles d'obligations.

La première des démarches ci-dessus est généralement considérée comme ayant le plus d'influence sur le taux de rendement et les risques éventuels.

149. Les principaux éléments à prendre en considération lors de la formulation d'une stratégie devraient être :

- a) La nature et l'échéance des éléments d'actif;
- b) La position excédentaire ou déficitaire de la Caisse;

- c) Les problèmes de comptabilité éventuels;
- d) Flux de cotisations et de dépenses;
- e) Des considérations d'ordre fiscal.

Les objectifs de la Caisse sont de par sa nature les suivants : a) maximiser le rendement en tenant compte des risques; b) la sécurité du capital; c) les liquidités et la façon dont elles réagissent aux risques.

150. Pour mettre en œuvre la stratégie, il faut :

- a) Établir des indices repères, des proportions et des objectifs de rendement appropriés;
- b) Imposer des limites à l'écart autorisé entre la répartition des éléments d'actif et la stratégie à long terme en tenant compte des mouvements relatifs du marché ou des décisions tactiques actives;
- c) Prévoir une transition efficace et échelonnée vers la nouvelle structure, y compris la nomination de nouveaux responsables ou des modifications éventuelles des mandats;
- d) Respecter les exigences en matière de suivi et de comptabilité, et notamment refondre la déclaration de politique en matière de placements.

151. La répartition des actifs nécessite normalement le recours à un modèle d'actif et de passif : dans la pratique, il s'agit de procéder à des évaluations actuarielles multiples sur des périodes de temps plus ou moins longues et selon des scénarios économiques qui étudient l'impact de différentes stratégies de répartition des actifs en termes de rendement et de risques escomptés.

152. L'étude, une fois acceptée, serait effectuée par un bureau de consultants spécialisés et menée parallèlement à la prochaine évaluation actuarielle.

Analyse détaillée des placements et des transactions opérationnelles de la Caisse (500 000 dollars)

153. Dans un monde de plus en plus complexe, il est plus que jamais nécessaire de procéder à une analyse détaillée des placements et des transactions opérationnelles de la Caisse. C'est ainsi que le Bureau des services de contrôle interne a suggéré que le Service de la gestion des placements étudie en détail les mesures opérationnelles en matière de placements immobiliers pour lesquels la Caisse aura besoin de l'avis de spécialistes. Dans la mesure où l'on se soucie de plus en plus de placements socialement responsables et vu la position de l'ONU à cet égard, il est devenu nécessaire pour le Service de la gestion des placements d'analyser avec soin ces questions et d'élaborer une politique de placements qui en tienne compte. Comme cela nécessitera une étude du secteur et des avis de spécialistes, il est prévu de faire appel à des consultants. Recruter des spécialistes extérieurs pour gérer d'autres types d'actifs nécessitera également la participation de bureaux de consultants comme le font de nombreuses organisations participantes afin d'obtenir des données spécialisées et des avis techniques qui ne sont pas publiquement disponibles.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	1 127,4	64,5	6,1 %

154. Les dépenses prévues d'un montant de 1 127 400 dollars qui accusent une augmentation totale de 64 500 dollars, essentiellement en raison des dépenses de personnel, servira à financer : a) les voyages du personnel (430 000 dollars), l'augmentation de 64 500 dollars devant couvrir les visites de sociétés et d'institutions de placements, afin de permettre à la Caisse d'obtenir les données à jour et fiables dont elle a besoin pour prendre de bonnes décisions en matière de placements, la participation à des conférences et séminaires consacrés aux placements, des activités liées à la garde des titres et la participation aux réunions du Comité mixte et du Comité des placements; et b) les voyages des membres aux réunions du Comité des placements (697 400 dollars), soit le même montant qu'en 2004-2005.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Dépenses de représentation	16,8	–	–

155. Le montant de 16 800 dollars prévu au titre des dépenses de représentation correspond aux coûts des déjeuners offerts par le Comité des placements et n'enregistre aucune augmentation par rapport à l'exercice biennal en cours.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Frais généraux de fonctionnement	1 374,0	(523,2)	(27,6 %)

156. En avril 2005 dans le cadre du transfert des locaux de la Caisse, le Service de la gestion des placements a été installé dans ses nouveaux locaux au 4^e étage du bâtiment situé au One Dag Hammarskjöld Plaza. Les coûts qu'entraîne l'installation dans un immeuble commercial ne se limitent pas aux loyers mais comprennent également des dépenses supplémentaires qui normalement auraient été couvertes par le budget du Département de la gestion. Les dépenses supplémentaires comprennent des frais tels que l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, le nettoyage des locaux et le coût de divers contrats d'entretien (climatiseurs supplémentaires pour le centre des données et les salles de conférence, du matériel anti-incendie pour le centre de données et les bureaux, la lutte contre les rongeurs et le remplacement des ampoules électriques, etc.). Alors que ces contrats d'entretien permettent de veiller à ce que le matériel soit en bon état de marche, il ne couvre pas le coût des pannes ni des pièces de rechange ni de la main-d'œuvre connexe. En outre, l'utilisation de bon nombre des installations et services du nouveau bâtiment, notamment l'émission de cartes d'identité permettant l'accès au bâtiment, le recours aux monte-charge en dehors des heures de travail normales et des bennes pour évacuer les détritres, entraînera également des dépenses supplémentaires.

157. Le montant de 1 374 700 dollars correspond à la location des locaux (937 100 dollars), les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau, y compris en dehors des heures de travail normales (47 000 dollars), et les contrats d'entretien (68 300 dollars). Un montant est également demandé au titre des pièces de rechange et de la main-d'œuvre à l'occasion de pannes, de gros travaux de réparation et de petits travaux de réaménagement des locaux (189 900 dollars). En outre, un montant

est demandé au titre des dépenses diverses (38 000 dollars). Des dépenses sont également prévues au titre de la location de photocopieuses (16 600 dollars), des travaux d'impression à l'extérieur (20 000 dollars) et le fret, le courrier et le service de la valise diplomatique (57 100 dollars).

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures et accessoires	52,0	(26,2)	(33,5 %)

158. Le montant de 52 000 dollars demandé au titre des fournitures et accessoires va permettre de couvrir le coût des abonnements (12 000 dollars) et des fournitures de bureau (40 000 dollars).

2. Section des placements

159. La Section des placements assure les activités et services nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs à long terme de la Caisse, à savoir : a) préserver le principal de la Caisse en valeur réelle, b) obtenir le rendement optimal sur les placements tout en évitant les risques inutiles et c) diversifier le portefeuille en ce qui concerne les types d'actif, les monnaies et la géographie. À ces fins, il faut dans un souci d'efficacité étudier toutes les possibilités de placement dans le monde et chercher à obtenir rapidement des informations précises et fiables afin de faciliter la prise de décisions dans un environnement où les marchés financiers évoluent rapidement.

160. Les ressources demandées pour l'équipe chargée des placements doivent lui permettre de renforcer les moyens dont elle dispose pour appliquer les recommandations suivantes :

a) **Continuer de sous-traiter les petits placements de capitalisation.** Les petits placements de capitalisation nécessitent de fréquentes visites auprès des sociétés aux fins de recherche, dans la mesure où peu de renseignements sont fournis par des conseillers en placements et des sociétés de courtage sur ces types de placements. Étant donné que la Caisse place des fonds dans de petits comptes de capitalisation aux États-Unis, en Europe et au Japon, la gestion sur place de ces placements nécessiterait un nombre important de gestionnaires de portefeuille et d'analystes se consacrant à la recherche. Étant donné la proportion relativement faible des avoirs de la Caisse placée dans de telles actions, on peut aisément comprendre que la sous-traitance de ce type de placements est une option raisonnable;

b) **Continuer à gérer sur place le portefeuille d'actions émises sur les marchés émergents et mettre en place une équipe spécialisée dans les marchés émergents et les autres types de placements.** L'essoufflement de l'économie des pays développés et les caractéristiques de la Caisse, où les parties intéressées telles que les participants et les États Membres ont des intérêts dans leur propre pays, font qu'il serait plus viable de rechercher davantage de possibilités de placements dans des pays en développement. En outre, une équipe spécialisée en placements dans les pays en développement et dans d'autres types de placements augmenterait la probabilité d'une plus grande rentabilité des placements et offrirait également un meilleur moyen de gérer les risques en raison d'une plus grande diversification.

Tableau 29
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	3	7	—	—	—	—	3	7
P-4	3	—	—	—	—	—	3	—
P-3	—	—	—	—	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	6	7	—	—	—	—	6	7
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	4	4	—	—	—	—	4	4
Autres classes	4	3 ^a	—	—	—	—	4	3 ^a
Total partiel	8	7	—	—	—	—	8	7
Total	14	14	—	—	—	—	14	14

^a Un poste transféré au bureau du Directeur.

Tableau 30
Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2002-2003 Dépenses	2004-2005 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant réparti		
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse commune des pensions	2006-2007 Prévisions
Postes	2 939,7	3 053,3	207,8	6,8	3 261,1	317,9	—	3 579,0	3 579,0
Services contractuels	30 616,4	30 969,3	1 030,7	3,3	32 000,0	1 209,6	—	33 209,6	33 209,6
Total	33 556,1	34 022,6	1 238,5	3,6	35 261,1	1 527,5	—	36 788,6	36 788,6

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation
	3 261,1	207,8 6,8 %

161. Le montant de 3 261 100 dollars doit permettre de couvrir les dépenses au titre des traitements, dépenses communes de personnel et contributions du personnel correspondant à 13 postes maintenus, un poste d'agent des services généraux (autres classes) étant transféré au bureau du Directeur, un nouveau poste P-5 étant créé et trois postes étant reclassés de P-4 à P-5.

Postes

a. Création d'un poste de spécialiste des placements (P-5)

162. Un nouveau poste est demandé pour la gestion des autres types de placements. La classe P-5 proposée pour ce poste est jugée appropriée en raison des connaissances spécialisées nécessaires et des nombreuses tâches prévues. La justification de ce poste est la suivante :

a) Un grand nombre de grandes caisses des pensions placent des fonds dans les types suivants d'actif : obligations à haut rendement et autres types de placements (fonds de placements à haut risque, produits de base, produits forestiers et actions privées). En outre, plusieurs grandes caisses des pensions utilisent des instruments dérivés pour modifier le profil risques/rendement de leur portefeuille;

b) Le placement dans des obligations à haut rendement permettra de diversifier davantage le portefeuille et fera plus que compenser les risques que comporte cette catégorie de titres;

c) Les placements sur un marché émergent peuvent constituer une méthode optimale pour profiter du profil risque élevé/rendement élevé des pays en développement;

d) D'autres types de placements offrent l'occasion de renforcer le profil risque accru/rendement plus élevé du portefeuille de placements des caisses de pensions. Le rendement historique des fonds spéculatifs et des actions privées est généralement plus élevé que celui des actions cotées en bourse et le fait qu'ils occuperaient une place moins importante dans le portefeuille que les autres types de titres offre l'occasion de réduire les risques;

e) Le nouveau spécialiste des placements sera un expert de la gestion des autres types de placements et les connaissances spécialisées qu'il doit posséder diffèrent considérablement de celles nécessaires pour la gestion d'un portefeuille classique. Le spécialiste des placements fera de la recherche pour recommander d'autres types de titres appropriés pour la Caisse, proposera une diversification des placements, entreprendra et dirigera la sélection d'autres gestionnaires et suivra et évaluera le travail de ces gestionnaires pour s'assurer que les autres types de placements ajoutent de la valeur à l'ensemble des placements de la Caisse tant en ce qui concerne leur rendement que leur diversification.

b. Reclassement de trois postes de spécialiste des placements de P-4 à P-5

163. Bien qu'un nouveau poste de spécialiste des placements ait été recommandé par le Bureau des services de contrôle interne pour les placements immobiliers, il a été décidé qu'il serait préférable pour l'administration de la Caisse de redéployer les actuels postes de spécialiste des placements en élargissant les responsabilités qui se rattachent à chacun d'eux. Il est donc demandé de reclasser les trois postes P-4 à P-5 plutôt que de demander un nouveau poste P-5.

164. Actuellement, la Section des placements dispose de six spécialistes des placements qui s'occupent des marchés mondiaux des actions et des placements à rendement fixe. Il n'y a pas pour l'instant de spécialistes des placements immobiliers. Un des deux spécialistes des placements qui s'occupent des marchés des actions européens se verrait confier les placements immobiliers. En raison des responsabilités qui s'y rattachent, le poste serait reclassé de P-4 à P-5. Le poste de

l'autre spécialiste des placements devrait également être reclassé de P-4 à P-5 dans la mesure où son titulaire aurait à lui seul la responsabilité de l'ensemble des marchés européens.

165. Le spécialiste des placements qui s'occupe actuellement des marchés émergents dirigerait l'équipe chargée des marchés émergents, des placements immobiliers et autres types de placements. Le spécialiste des placements s'occupant actuellement des marchés des actions japonais et australien serait chargé de l'ensemble des marchés des pays développés asiatiques ainsi que de Singapour et de Hong Kong qui à présent sont la responsabilité du spécialiste des placements chargé des marchés émergents. En raison des responsabilités accrues rattachées à ce poste, celui-ci serait reclassé à P-5.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Services contractuels	32 000,0	1 030,7	3,3 %

Consultants juridiques et consultants en étude de marchés

166. Le montant de 32 millions au titre des services contractuels est demandé pour engager des tiers prestataires de services (31 750 000 dollars) et des consultants juridiques (250 000 dollars) essentiellement pour les placements immobiliers.

Consultants juridiques existants (250 000 dollars)

167. Les placements immobiliers de la Caisse nécessitent des analyses juridiques de chaque possibilité de placement. Étant donné que ces études juridiques nécessitent des connaissances hautement spécialisées, le Bureau des affaires juridiques a recommandé que le Service de la gestion des placements fasse appel à un bureau de conseils juridiques extérieur. Si l'on y ajoute les honoraires pour d'autres avis juridiques que le Service est appelé à obtenir pour clarifier certaines questions qui se posent au cours des placements, un montant de 250 000 dollars est demandé pour l'exercice biennal.

Tiers prestataires de services

168. Les prévisions de dépenses au titre des tiers prestataires de services se répartissent comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
a) <i>Comptable centralisateur/dépositaire et conseillers</i>	
Comptable centralisateur/dépositaire	7 144 100
Conseillers	13 000 000
Total partiel	20 144 100
b) <i>Gestion du portefeuille</i>	
Valeurs à faible capitalisation boursière	10 191 900
c) <i>Données sur les marchés</i>	<i>1 414 000</i>
Total, tiers prestataires de services	31 750 000

169. Le montant total de 31 750 000 dollars demandé au titre des tiers prestataires de services se répartit comme suit :

a) **Comptable centralisateur/dépositaire (honoraires fixes).** Un montant de 7 144 100 dollars demandé à ce titre est inférieur de 814 900 dollars au montant approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005. Il se peut que des économies soient réalisées car le Service de la gestion des placements est en train de désigner un dépositaire mondial pour remplacer le comptable centralisateur et trois dépositaires régionaux. La proposition tendant à désigner un dépositaire mondial suit son cours;

b) **Conseillers en placement (honoraires fixes).** Le montant de 13 millions de dollars demandé à ce titre représente une diminution de 3 235 800 dollars par rapport au mandat demandé pour l'exercice biennal 2004-2005. Quatre contrats de conseiller expirent en 2006. Des économies sont prévues lors de leur renouvellement en 2007. Les services consultatifs en matière de placements à rendement fixe devraient prendre fin à la suite de la sous-traitance du portefeuille des titres à rendement fixe. Le montant des honoraires des conseillers en placements est tributaire de la valeur de réalisation de l'actif de la Caisse et des tarifs en vigueur. Il est donc recommandé que les dépenses au titre des conseils en placements soient considérées séparément des autres dépenses opérationnelles.

Gestion du portefeuille

170. Un montant de 10 191 900 dollars est demandé au titre des services contractuels pour la gestion du portefeuille. Comme il est indiqué plus loin, le montant des dépenses au titre des services contractuels dépend essentiellement de la valeur de réalisation de l'actif de la Caisse et des honoraires versés aux bureaux de conseils en placements essentiellement pour des avis d'experts en placements. Il est donc recommandé que les dépenses au titre des services contractuels soient considérées séparément des autres dépenses opérationnelles :

a) **Actions : valeurs à capitalisation.** Le montant de 10 191 900 dollars est en augmentation par rapport aux 3 766 500 dollars demandés pour l'exercice biennal 2004-2005. L'accroissement des dépenses est dû essentiellement à l'importante augmentation de la valeur de réalisation du portefeuille des titres à faible capitalisation dont la gestion est facturée sur la base de la valeur de réalisation. Les placements en actions à faible capitalisation nécessitent des visites fréquentes auprès des sociétés aux fins de recherches, car les conseillers en placements et les sociétés de courtage fournissent moins d'information sur ces types de placements. Étant donné que la Caisse place des fonds dans des actions à faible capitalisation aux États-Unis, en Europe et au Japon, la gestion sur place de ces placements nécessite un nombre important de gestionnaires de portefeuille et d'analystes se consacrant à des travaux de recherche. Étant donné la proportion relativement faible des actifs de la Caisse placée dans ce type d'actions, on peut aisément comprendre que sous-traiter ce type de placements est une option raisonnable. On part de l'hypothèse que 4,3 % des actifs de la Caisse sont placés en titres à faible capitalisation. Les honoraires au titre de la sous-traitance sont estimés à 41 points de base;

b) **Données relatives aux marchés.** Le montant de 1 414 000 dollars prévu à ce titre, qui représente une augmentation de 289 600 dollars, concerne les informations relatives aux indices électroniques (données de référence pour le rendement de l'actif de la Caisse), les honoraires à payer aux principales places

boursières et l'accès électronique aux bases de données financières des marchés internationaux de façon à obtenir des renseignements précis et à jour. La technologie utilisée pour obtenir des renseignements sur les placements est constamment mise à niveau; les ressources demandées doivent permettre de couvrir les dépenses au titre des systèmes existants et de l'entretien du matériel déjà acheté.

3. Section des opérations

171. La Section des opérations est responsable des opérations du bureau du Directeur et des opérations comptables relatives aux transactions liées aux placements. Elle collabore étroitement avec les dépositaires de façon à assurer que toutes les transactions sont menées à bien en temps voulu et de façon précise et que tous les placements sont convenablement comptabilisés aux fins de l'établissement des états financiers et des rapports sur l'exécution du budget. La Section est également responsable de l'établissement de projections quotidiennes de la trésorerie pour aider les spécialistes des placements à bien gérer les liquidités. En outre, la Section des opérations est chargée du budget du Service de la gestion des placements, veille à ce que les dépenses soient conformes aux crédits alloués et gère les paiements.

172. La nouvelle structure prévue a pour effet de regrouper les services du comptable centralisateur (comptabilité, rapprochements bancaires et établissement des rapports sur l'exécution du budget) et des dépositaires en un seul poste de comptable centralisateur/dépositaire mondial. Il est prévu que cette démarche permettra de rendre plus efficaces les activités et procédures opérationnelles et comptables du Service de la gestion des placements. Elle aura également pour effet de mettre en place de nouvelles équipes, de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles technologies qui remplaceront les tâches manuelles et rendront ainsi plus efficaces les opérations. Ce nouveau cadre nécessitera tout un ensemble de nouvelles connaissances spécialisées.

Tableau 31
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	—	—	—	—	—	—	—	—
P-3	1	1	—	—	—	—	1	1
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	—	—	—	—	2	2
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total partiel	8	8	—	—	—	—	8	8
Total	10	10	—	—	—	—	10	10

Tableau 32
Ressources financières nécessaires
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2002-2003 Dépenses	2004-2005 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant réparti		
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse commune des pensions	2006-2007 Prévisions
Postes	1308,6	1 636,5	–	–	1 636,5	165,1	–	1 801,6	1 801,6
Total	1 308,6	1 636,5	–	–	1 636,5	165,1	–	1 801,6	1 801,6

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation
	1 636,5	–

173. Le montant de 1 636 500 dollars est demandé pour couvrir les dépenses au titre des traitements, dépenses communes de personnel et contributions du personnel correspondant à 10 postes maintenus dans le budget.

4. Section des systèmes d'information

174. La Section des systèmes d'information a pour tâche de mettre en place, de gérer et d'entretenir l'infrastructure. Celle-ci doit être renforcée pour les raisons suivantes :

a) Compte tenu de la nature de ses fonctions financières, de ses responsabilités fiduciaires et du caractère hautement confidentiel et urgent des données qu'il traite, le Service de la gestion des placements a besoin d'une infrastructure indépendante. Il utilise des protocoles de communication tout à fait spécifiques aux opérations financières pour garantir la sécurité des échanges entre les dépositaires des avoirs, les courtiers et les diverses institutions de placements. Cette configuration requiert une autonomie technique et logique complète par rapport à toute autre infrastructure conçue pour des fonctions ou des compétences différentes;

b) Le Service de la gestion des placements a besoin d'informaticiens spécialisés dans les applications et les communications financières, capables d'optimiser les temps de réponse. Il lui faut des techniciens versés dans les finances pour garantir le recours aux pratiques optimales en matière de gestion des placements;

c) Pour pouvoir adopter de nouveaux modes opératoires plus facilement et avec davantage de souplesse, le Service a besoin d'une infrastructure plus solide et plus moderne. La Section des systèmes d'information lui fournit les outils technologiques dont il a besoin en matière d'analyse des données pour étayer ses décisions et tenir des comptes exacts. Elle assure la maintenance des bases de données et de l'infrastructure logicielle, notamment en ce qui concerne les systèmes financiers spécialement conçus pour l'exécution des ordres et des transactions, l'attribution de la performance et l'analyse des risques, la conformité, l'entreposage

des données, l'assurance de la qualité de l'information, la recherche placements et l'aide à la décision;

d) Regrouper les données dans une base unique est un bon moyen d'améliorer l'efficacité opérationnelle d'ensemble de la gestion du portefeuille. Le système d'entreposage des données qui formerait le noyau de l'infrastructure du Service de la gestion des placements s'intégrerait aux autres applications spécialisées qui appuient l'analyse des risques et l'évaluation du rendement, la conformité, les transactions, la comptabilité et l'information de gestion. Les données provenant de multiples sources commerciales peuvent également être traitées et gérées par certains entrepôts de données actuellement disponibles sur le marché;

e) Si le Service acquiert les nouveaux systèmes financiers complexes dont il est question plus haut, il lui faudra disposer d'informaticiens hautement qualifiés capables de garantir l'exploitabilité et l'exactitude des données traitées. Les nouveaux systèmes seront utilisés pour toutes les zones géographiques et catégories d'actifs du portefeuille de la Caisse; il faudra donc recruter un nouvel administrateur et un assistant. Ces nouvelles recrues devront travailler pendant les heures de négociation mondiales et assurer par ailleurs le nombre d'heures nécessaire à la maintenance de la base de données;

f) L'introduction d'applications serveur tel l'outil de regroupement des données nécessite la mise à niveau des serveurs existants. Il faudra au moins deux serveurs, l'un pour l'assurance de la qualité et l'autre pour la production. Si en outre, comme c'est souvent le cas, il s'avère indispensable d'établir des rapports spéciaux, il pourrait être nécessaire d'acquérir un serveur développement. Cette fonctionnalité pourrait aussi résider sur le serveur assurance de la qualité. L'introduction d'outils de placements perfectionnés comme ceux qui sont utilisés pour la gestion des risques peuvent nécessiter la mise à niveau des postes de travail où ces logiciels seront installés. Certains instruments de gestion des risques et de calcul de la performance effectuent tous leurs calculs sur serveur, ce qui minimiserait la nécessité de mettre à jour les postes de travail mais requerrait un serveur plus performant;

g) Il est indispensable de renforcer le personnel affecté aux systèmes d'information pour gérer des opérations plus vastes et plus complexes, mieux assurer la liaison avec les institutions financières et fournir des analyses financières très poussées et des rapports très détaillés. Ces fonctionnalités requièrent des systèmes d'entreposage des données perfectionnés qui permettent de regrouper l'information provenant de sources diverses. Un bon moyen d'obtenir des données de qualité est d'assurer un suivi rigoureux de l'information, de renforcer les contrôles et de permettre des audits approfondis;

h) Cette nouvelle infrastructure et les protocoles de communication financière qui lui sont associés nécessitent un personnel technique hautement qualifié capable d'assurer la continuité des opérations du réseau, de la sécurité de l'accès, des communications et des systèmes. Un administrateur et un assistant sont donc requis pour couvrir toutes les communications électroniques et la maintenance du réseau et mettre en place un plan antisinistre adéquat.

Principaux objectifs et indicateurs de succès

175. La Section des systèmes d'information doit atteindre les objectifs suivants au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

a) Mettre en place, gérer et entretenir les systèmes relatifs à la gestion du portefeuille d'actifs de la Caisse et au traitement des recommandations et des ordres d'achat et de vente et gérer les systèmes de regroupement des données et de recherche fournis par les institutions financières. Les objectifs à atteindre ont trait à l'acquisition, à l'aménagement, à l'installation et la maintenance de systèmes de gestion des placements;

b) Mettre en place, gérer et entretenir l'interface de ces systèmes avec les conseillers en placements, les dépositaires, les banques et les institutions financières, et assurer la maintenance de l'infrastructure, du système de gestion du portefeuille et du système opérationnel du Service de la gestion des placements;

c) Poursuivre la modernisation du système de gestion du réseau en vue d'assurer le bon fonctionnement du réseau local du Service de la gestion des placements, ainsi que celui du système de courrier électronique qui lui est propre, de garantir l'accès à l'Internet et de permettre ainsi au personnel du Service d'établir des communications efficaces avec les milieux financiers; veiller à la mise à niveau des logiciels et du matériel, notamment des serveurs utilisés pour l'interface avec les institutions financières, dont le matériel tend à changer plus souvent que celui du Service de la gestion des placements.

Tableau 33
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires financés par le fonds		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	1	2	—	—	—	—	1	2
P-3	—	—	—	—	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	3	—	—	—	—	2	3
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	3	4	—	—	—	—	3	4

Tableau 34
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montants répartis		Dépenses prévues 2006-2007
			Montant	Pour- centage			ONU	Caisse des pensions	
Postes	719,8	739,7	155,8	21,1	895,5	105,6	–	1 001,1	1 001,1
Services contractuels	903,5	1 122,4	(443,3)	(39,5)	679,1	25,7	–	704,8	704,8
Frais généraux de fonctionnement	61,0	261,2	66,8	25,6	328,0	12,4	–	340,4	340,4
Fournitures et accessoires	–	–	10,0	–	10,0	0,4	–	10,4	10,4
Mobilier et matériel	245,4	728,8	2 271,2	311,6	3 000,0	113,4	–	3 113,4	3 113,4
Total	1 929,7	2 852,1	2 060,5	72,2	4 912,6	257,5	–	5 170,1	5 170,1

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation
	895,5	155,8 21,1 %

176. Un montant de 895 500 dollars est prévu pour financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour les trois postes existants et pour un nouveau poste au niveau P-4.

177. Pour faire face à la restructuration du Service qui est projetée, la Section des systèmes d'information doit augmenter en conséquence les effectifs de son personnel technique.

Postes

Création d'un poste de gestionnaire de l'infrastructure (P-4)

178. Il faudrait créer un poste de gestionnaire de l'infrastructure. Ce fonctionnaire serait chargé de gérer au jour le jour l'ensemble des opérations de l'infrastructure qui appuie tout le personnel du Service dans l'exécution de ses tâches, y compris les communications, la maintenance du dispositif antisinistre, la sauvegarde des données, la gestion du réseau et la maintenance du matériel et des logiciels.

179. Le gestionnaire de l'infrastructure sera un gestionnaire réseaux et communications spécialisé dans les protocoles financiers, qui sera chargé d'assurer les transactions en ligne et la connexion directe avec les courtiers et le comptable centralisateur/dépositaire, ainsi que les communications financières et la transmission des données en temps réel. Le titulaire du poste sera également chargé de ce qui suit : a) superviser la mise en place et la gestion des pare-feux, du réseau privé virtuel et de l'accès à distance, des routeurs et des répéteurs multiports/commutateurs, des relais de courriels, des systèmes de messagerie électronique, des systèmes DNS, des zones démilitarisées, de la télésurveillance, des services aux utilisateurs, de l'appui technique et des mises à niveau techniques;

b) gérer et suivre les mesures, politiques et procédures en matière de sécurité qui préservent l'intégrité de l'accès aux systèmes et aux données; c) mettre au point des politiques et procédures en matière de sécurité qui recouvrent le chiffrement, les pare-feu, la détection d'intrusion, les réseaux privés virtuels, l'évaluation de la vulnérabilité et les tests de pénétration; d) mettre au point des normes et des directives en ce qui concerne les spécifications techniques ainsi que le matériel et les logiciels, notamment des protocoles de test; e) recommander les stratégies voulues pour répondre aux demandes et aux besoins spécifiques en matière d'infrastructure; f) suivre et mesurer l'avancement des projets relatifs à l'infrastructure en tenant compte des programmes établis, des besoins, du contrôle de la qualité et des normes; g) assurer la liaison avec les utilisateurs concernant tous les aspects du projet et à toutes les phases de l'étude et de la mise en œuvre; h) mettre au point des plans de reprise après sinistre, les mettre à l'essai et former les personnes qui seront chargées de les appliquer; i) veiller à ce que les systèmes informatiques et autres ressources critiques demeurent accessibles, que leur sauvegarde soit assurée et leur intégrité préservée.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Services contractuels	679,1	(443,4)	(39,5 %)

180. Un montant de 679 100 dollars est prévu au titre des services contractuels pour financer ce qui suit : a) deux ans d'appui technique et de maintenance des systèmes de placements et systèmes financiers (240 000 dollars), y compris un système d'analyse des risques et d'attribution de la performance, un système électronique de gestion des ordres et des transactions, un système de contrôle de la conformité avant et après transaction, un système de gestion unifiée des entrepôts de données et un système d'aide à la décision en matière de placements; b) deux ans d'appui technique, de maintenance et de mise à niveau pour les logiciels de bureau (110 100 dollars), à savoir : suites bureautiques et système de transitique pour l'acheminement des données électroniques; c) deux ans d'appui technique et de maintenance pour les composantes réseaux et de mise à niveau des logiciels (289 000 dollars), à savoir : routeurs, pare-feu (matériel et logiciel), câbles/cartes, répéteurs multiports/commutateurs, réseaux privés virtuels et système d'accès à distance, système d'accès à distance aux certificats, système de courrier électronique, télésurveillance, système de chiffrement, mise à niveau du système de détection des intrusions et des logiciels antivirus; d) deux ans d'appui technique et de maintenance pour les ordinateurs de bureau, des écrans, des serveurs, des imprimantes, des scanners, des appareils portables et des accessoires d'ordinateur (40 000 dollars). La somme totale prévue à cette rubrique correspond à une dépense récurrente.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Frais généraux de fonctionnement	328,0	66,8	25,6 %

181. Un montant de 328 000 dollars est prévu au titre des frais généraux de fonctionnement pour l'exercice biennal 2006-2007 pour financer les services d'accès à l'Internet et de sauvegarde et de stockage des données (110 000 dollars) ainsi que des services de reprise après sinistre (218 000 dollars) qui procureront au

personnel en cas de sinistre des installations hors site dotées de toutes les capacités requises pour lui permettre d'assurer la continuité des opérations.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures et accessoires	10,0	10,0	–

182. Un montant de 10 000 dollars est prévu au titre des fournitures et accessoires pour financer l'achat de fournitures diverses telles que des disques optiques, des cartouches d'impression et des câbles.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Variation</i>	
Mobilier et matériel	3 000,0	2 271,2	311,6 %

183. Un montant de 3 millions de dollars est prévu au titre du mobilier et du matériel pour financer de nouveaux projets (2 590 000 dollars), l'achat d'un système de transitique pour l'acheminement des données électroniques et des serveurs connexes (60 000 dollars) ainsi que l'acquisition d'ordinateurs de bureau pour les nouveaux membres du personnel (350 000 dollars). Il ne s'agit pas d'une dépense récurrente.

Projets à entreprendre au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (2 590 000 dollars)

a. Système d'analyse des risques et d'attribution de la performance (875 000 dollars)

184. Une solution automatisée sera mise en place pour assurer le suivi efficace de la performance du portefeuille et des risques encourus et l'identification rapide des produits financiers et des actifs de la Caisse. Grâce à ce système perfectionné, le Service de la gestion des placements pourra traiter rapidement et en toute sécurité des données d'informations complexes se rapportant aux placements et analyser les risques encourus et la performance du portefeuille. Il pourra produire régulièrement des analyses détaillées des risques et de la performance à l'intention des hauts responsables et du Comité des placements. Ce projet aidera à réduire l'exposition à divers facteurs de risque. L'analyse de la performance comprendra une analyse de l'attribution grâce à laquelle il sera possible d'identifier les éléments déterminants du rendement des placements effectués par chaque gérant de portefeuille et une analyse du rendement, et permettra d'établir des statistiques relatives aux risques associés à chaque gérant, secteur, branche d'activité, devise et région. Le système sera alimenté par de multiples sources de données et permettra l'application de modèles adéquats en matière de risque et de performance pour toutes les catégories d'actifs ainsi que l'utilisation de scénarios de stress. Si l'on échouait à mettre en place une approche intégrée des risques pluridimensionnels qui surgissent de bien des manières au cours des opérations et processus liés aux placements, non seulement la performance du portefeuille pourrait ne pas être optimale mais la Caisse pourrait connaître une perte de revenus importante et donc se trouver en péril.

b. Système électronique de gestion des ordres d'achat et de vente (220 000 dollars)

185. Un système électronique de gestion des ordres d'achat et de vente sera mis en place. Le montant prévu (220 000 dollars) correspond à une dépense d'équipement

ponctuelle. Le traitement électronique des ordres d'achat et de vente est transparent, sûr et contrôlable, et il accélère l'exécution de toutes les transactions. Le système intégrera conformité et gestion des risques et couvrira toutes les catégories d'actifs et la gestion de la trésorerie; il renforcera la capacité de traitement électronique ininterrompu. En utilisant un tel système pour toutes les transactions, on améliore la productivité du courtier et sa performance en lui permettant d'accéder plus facilement aux réserves de liquidités grâce aux réseaux de communications électroniques, et on diminue le risque de voir les transactions tourner court. Ce projet prévoit la mise en place d'un système complet d'achat et de vente qui s'intégrera aux systèmes appuyés par le comptable centralisateur/dépositaire. Le système électronique de gestion des ordres d'achat et de vente simplifiera les opérations qui font appel à plusieurs pupitres de négociation, types de sécurité et fuseaux horaires. Il améliorera considérablement la performance du portefeuille en simplifiant et en ordonnant les tâches quotidiennes. En automatisant les opérations d'achat et de vente et la gestion des courtiers, le système permet de gagner du temps et d'éliminer erreurs et chevauchements. L'exécution en temps réel, la connexion à plus de 300 courtiers dotés de moyens d'accès à des liquidités et l'utilisation de protocoles financiers aideront le Service à effectuer les transactions de façon optimale. Le système comprend des capacités avant et après transaction grâce auxquelles l'exposition aux risques sera réduite. Le Service serait ainsi doté d'un véritable système global d'achat et de vente capable de traiter toutes les catégories d'actifs et de garantir la continuité des opérations sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Le module envisagé offre également, en matière de comptabilité, de garde et de jumelage virtuel, des liens vers des utilitaires connexes permettant de rationaliser le plus possible le traitement des transactions en aval.

c. Système de contrôle de la conformité avant et après transaction (200 000 dollars)

186. Un système de contrôle de la conformité sera mis en place au moyen d'une dépense d'équipement non récurrente d'un montant de 200 000 dollars. Ce module intégral complète le système de transactions électroniques susmentionné et permet au Service de la gestion des placements et à sa section de la conformité de procéder à des audits et de mettre en place plus d'un millier de règles applicables aux transactions. Il facilitera la validation de celles-ci de sorte que le Service puisse s'assurer, avant règlement, que toutes sont validées et confirmées auprès de l'autre partie, que les instructions relatives aux transactions et au règlement sont bien comprises, que toutes les opérations quotidiennes d'achat et de vente sont convenablement enregistrées et que le statut de la transaction est bien suivi. Les fonctions fixation des prix et valorisation garantissent que le placement se fait au juste prix, ce qui favorise l'établissement de statistiques de rendement exactes. Par ailleurs, le système suit et calcule les profits et pertes quotidiennes et, aux fins du suivi des opérations, veille à ce que les risques opérationnels, y compris les risques découlant des relations avec les sous-conseillers et les fournisseurs de services, soient suivis et gérés de façon adéquate.

d. Système de regroupement et d'entreposage des données (1 195 000 dollars)

187. Un système de regroupement et d'entreposage des données sera mis en place au moyen d'une dépense d'équipement non récurrente d'un montant de 1 195 000 dollars. Ce système, qui est conforme aux normes établies dans la profession, regroupe dans une seule base de données intégrée toutes les données financières

provenant de différentes sources, ce qui permettra au Service de garantir l'exactitude des données, et de produire des métadonnées et des indices repères, conditions essentielles d'une meilleure analyse des placements. En raison de l'augmentation continue du volume des données relatives aux placements de la Caisse, il est recommandé de centraliser le stockage de l'information. Le système de regroupement et d'entreposage des données constituera un espace de stockage sécurisé administré de façon centrale dans lequel seront importées toutes les données provenant de toutes les sources. Reposant sur un environnement multisystèmes de gestion de bases de données, il offrira des fonctions avancées de conversion des données et d'établissement de rapports. Le Service de la gestion des placements sera ainsi à même d'utiliser facilement l'information de toutes origines accumulée au fil des ans et mieux outillé pour vérifier les données à un stade précoce et procéder à des analyses et à des audits internes approfondis. Les fonctions d'analyse du système de regroupement et d'entreposage des données permettront d'améliorer la gestion des placements de la Caisse.

e. Système d'aide à la décision (100 000 dollars)

188. Le profil de risque/rendement du portefeuille de la Caisse devrait reposer sur des hypothèses concernant le marché financier qui reflètent certaines attentes quant au rendement à long terme des placements, tout en tenant compte des liens établis de longue date entre les catégories d'actifs. Ce projet mettra à la disposition du Service un puissant outil d'analyse qui lui permettra de tenir compte du rôle de la stratégie de répartition des titres dans le calcul des rendements attendus et du niveau de risque associé aux fluctuations du montant du passif de la Caisse. Il lui permettra d'analyser le processus de répartition des titres et de produire de multiples scénarios en matière de placements, en calculant les risques associés et autres conséquences.

5. Section des risques et de la conformité

189. La demande de ressources pour la Section des risques et de la conformité est fondée sur les considérations suivantes :

a) En raison de la complexité croissante du marché et de l'environnement opérationnel, il est devenu impératif pour les organismes de gestion de placements de mettre en place une capacité solide de contrôle de la conformité;

b) Il est essentiel de créer un organe indépendant responsable de l'évaluation des risques posés par la conformité pour que la fonction de contrôle soit efficace;

c) Le contrôle quotidien des placements et des activités opérationnelles est essentiel;

d) Il est impératif de mettre au point des politiques décrivant les normes appliquées par le Service de la gestion des placements qui soient centrées sur la gestion du portefeuille et les pratiques commerciales, la fixation indépendante des prix et l'estimation de la valeur du portefeuille, la sécurité et la garde des avoirs, les informations communiquées aux participants à la Caisse, la détermination de conflits d'intérêts éventuels, la protection du caractère privé, la protection des informations non publiques, la continuité des activités et les normes de comportement éthique pour le personnel chargé des placements;

e) La complexité croissante du marché dans un environnement en évolution rapide exige un examen régulier de la conformité avec les politiques et les procédures pour assurer leur caractère approprié et leur efficacité;

f) Des processus concernant la conformité sont nécessaires pour contrôler l'adhésion des conseillers et des fournisseurs de services aux normes du Service de la gestion des placements;

g) Il est important d'avoir au sein du Service de la gestion des placements un organe qui jouera un rôle de liaison indépendant dans la structure de gouvernance de la Caisse en ce qui concerne les questions de conformité.

Tableau 35
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents		Postes temporaires		Postes financés par des postes extrabudgétaires		Total	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	—	1	—	—	—	—	—	1
P-4	—	1	—	—	—	—	—	1
P-3	—	—	—	—	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	2	—	—	—	—	—	2

Tableau 36
Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montants répartis		Dépenses prévues 2006-2007
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse des pensions	
Postes	—	—	—	—	338,3	27,3	—	365,6	365,6
Total	—	—	—	—	338,3	27,3	—	365,6	365,6

Analyse des ressources nécessaires (avant actualisation des coûts)

Postes	Dépenses prévues	Variation
	338,3	338,3

190. Le montant de 338 300 dollars couvre les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour deux nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4).

Postes

a) Création d'un poste de Chef de la Section des risques et de la conformité (P-5)

191. Les sociétés d'investissement agréées et les conseillers en placements doivent adopter des contrôles solides en matière de conformité, gérés par un spécialiste principal des risques et administrés par un spécialiste principal de la conformité. Bien que le Service de la gestion des placements ne soit pas une société d'investissement agréée, l'objectif de la Section des risques et de la conformité serait d'améliorer la fonction de contrôle de la conformité et, ce faisant, d'améliorer la conformité elle-même.

192. La création d'un poste de Chef de la Section des risques et de la conformité (P-5) est demandée. Le Chef sera responsable du contrôle des risques pour les placements de la Caisse dans leur ensemble en ce qui concerne les risques pour le portefeuille, les risques opérationnels et les risques de conformité, et il planifiera et contrôlera la mesure des résultats, l'analyse des risques pour les placements et l'analyse des risques opérationnels, y compris les risques posés par les relations avec les conseillers et les fournisseurs de services. Le Chef de la Section gèrera et établira des rapports sur les transactions commerciales, l'évaluation des liquidités et des capitaux et les programmes de contrôle de la réalisation des titres, en gérant les bases de données sur la fixation des prix et les valeurs, les relations entre les comptes bancaires et le contrôle des activités de trésorerie, et il effectuera des évaluations indépendantes des résultats. Il sera également responsable du programme de continuité des transactions.

193. Le Chef de la Section des risques et de la conformité mettra au point un mécanisme détaillé de contrôle des risques pour les placements de la Caisse, appliquera et supervisera le processus, mettra au point des méthodes pour une analyse des risques et des résultats adaptées aux placements de la Caisse et supervisera l'établissement des rapports. Le Chef de la Section avertira ses superviseurs lorsque la Caisse est exposée à des risques injustifiés, ou à des problèmes concernant la sécurité et la garde des avoirs, la diffusion d'informations aux participants à la Caisse des pensions, la découverte de conflits d'intérêts éventuels et la protection des informations non publiques. Il sera chargé de la liaison indépendante au sein de la structure de gouvernance du Fonds en ce qui concerne les questions de conformité.

b) Création d'un poste de spécialiste de la conformité (P-4)

194. La création d'un poste de spécialiste de la conformité est demandée. Ce fonctionnaire élaborera les politiques du Service de la gestion des placements concernant les normes de comportement éthique, examinera les procédures du Service afin d'assurer leur caractère approprié et leur efficacité et contrôlera l'adhésion des conseillers et des fournisseurs de services aux normes du Service. Il s'occupera également des aspects juridiques des activités du Service, en élaborant et en gérant les contrats conclus. En cette qualité, il servira de conseiller sur les questions juridiques auprès du Chef de la Section des risques et de la conformité.

195. Le spécialiste de la conformité effectuera un examen annuel des politiques et des procédures du Service de la gestion des placements, sera responsable de l'élaboration et de l'application des nouvelles procédures pertinentes, et gardera un exemplaire des politiques et procédures ainsi que la documentation concernant l'examen annuel et les mises à jour aux fins du contrôle interne.

196. Outre ses responsabilités concernant les politiques et les procédures opérationnelles, la Section des risques et de la conformité exerce un contrôle global, de sorte que les activités avant la réalisation des titres soient gérées et suivies et que les risques, jusqu'à la réalisation des titres, soient contrôlés. Pour ce faire, la Section approuve et contrôle les transactions commerciales, assure la fixation exacte des prix et l'évaluation des positions, et est responsable du contrôle des relations externes, y compris toutes les relations avec les fournisseurs de services et les conseillers.

C. Dépenses d'audit

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 657 900 dollars

Tableau 37

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses 2002-2003	Crédits ouverts 2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montants répartis		Dépenses prévues 2006-2007
			Montant	Pourcentage			ONU	Caisse des pensions	
Audit externe	422,9	489,4	(27,0)	(5,5)	462,4	17,5	80,0	399,9	479,9
Audit interne	734,5	1 242,4	(46,9)	(3,8)	1 195,5	45,2	206,7	1 034,0	1 240,7
Total	1 157,4	1 731,8	(73,9)	(4,3)	1 657,9	62,7	286,7	1 433,9	1 720,6

197. Le montant de 1 657 900 dollars se répartit entre 462 400 dollars demandés par le Comité des commissaires aux comptes et pour l'audit externe et 1 195 500 dollars demandés par le Bureau des services de contrôle interne pour l'audit interne.

Audit externe

198. La baisse des dépenses prévues au titre de l'audit externe est liée à une diminution du montant demandé par le Comité des commissaires aux comptes (moins 27 000 dollars). Aux fins des arrangements relatifs à la participation aux coûts, on considère que la moitié environ des dépenses d'audit externe sont consacrées à l'audit des activités administratives et l'autre moitié au contrôle des activités de placement. Un tiers (soit un sixième du total) des dépenses d'audit des activités administratives est à la charge de l'ONU. Lors des exercices précédents, la Caisse demandait un montant brut dont un sixième lui était remboursé par l'ONU.

Audit interne

199. La baisse des dépenses d'audit interne (moins 46 900 dollars) est le résultat net de la demande qui a été faite par le Bureau des services de contrôle interne. Un montant est prévu pour assurer le maintien du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ce montant correspond aux ressources actuelles [un P-5, un P-4 et un agent des services généraux (autres classes)]. Un montant est également prévu pour couvrir 12 mois supplémentaires de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4 afin d'engager un spécialiste de l'audit des systèmes informatiques. Ces ressources supplémentaires serviront à financer l'audit des risques liés au nombre et à la complexité des systèmes informatiques de la Caisse et l'audit de projets connexes de mise à niveau des moyens informatiques existants. On a ainsi pu réduire les dépenses en services contractuels et en voyages. Le montant demandé au titre de l'audit interne (1 195 500 dollars) se répartit donc comme suit : personnel temporaire (autre que pour les réunions) (908 000 dollars); consultants (250 000 dollars); frais de voyage du personnel (10 000 dollars); formation, matériel, communications, mobilier, fournitures et accessoires (27 500 dollars).

IV. Fonds de secours

200. À la section X de sa résolution 58/272, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte de la Caisse à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2004-2005 d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars.

201. Il est proposé que le Comité mixte recommande à l'Assemblée générale de l'autoriser à verser au Fonds de secours, pour compléter les contributions volontaires, un montant ne dépassant pas 200 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007.

Notes

¹ Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation maritime internationale, Fonds international de développement agricole, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Organisation mondiale du commerce, Tribunal international du droit de la mer, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes, Cour pénale internationale et Union interparlementaire.

² Office des Nations Unies à Genève, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Commission économique pour l'Afrique, Office des Nations Unies à Vienne, Office des Nations Unies à Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Cour internationale de Justice et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 9 (A/57/9)*, par. 104.

Annexe I

Débats du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 et le projet de budget de l'exercice biennal 2006-2007

A. Prévisions révisées pour l'exercice biennal 2004-2005

1. Le Comité permanent a noté que, conformément aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 figurant dans le document JSPB/SC/188/R.10, des crédits supplémentaires pour l'exercice biennal d'un montant de 4 069 600 dollars à imputer à la Caisse ont été demandés, ce qui porte le montant total des prévisions révisées à 89 563 100 dollars (à l'exclusion des ressources extrabudgétaires qui s'élèvent à 642 400 dollars). Comme indiqué dans le document susmentionné, il a fallu revoir à la hausse les crédits nécessaires en raison de l'augmentation de la valeur marchande du portefeuille de faible capitalisation, ce qui a entraîné une augmentation proportionnelle des frais de gestion.

B. Projet de budget de l'exercice biennal 2006-2007

2. Le Comité permanent était saisi du projet de budget de l'exercice biennal 2006-2007 présenté par l'Administrateur-Secrétaire de la Caisse, prévoyant des dépenses d'un montant de 130 359 700 dollars, contre 99 503 900 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Le projet de budget était présenté en chiffres bruts, y compris la part revenant à l'ONU, et par souci de clarté, les prévisions au titre de chaque catégorie de dépenses ont été réparties entre la Caisse et l'ONU en application de l'accord de participation aux coûts. Les ressources demandées par l'Administrateur-Secrétaire pour l'exercice biennal 2006-2007 se répartissaient comme suit : 61 881 300 dollars au titre des frais d'administration, 66 757 800 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille et 1 720 600 dollars au titre des dépenses d'audit. Il est également prévu des ressources extrabudgétaires d'un montant de 131 000 dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

3. En présentant le document, l'Administrateur-Secrétaire a examiné successivement les trois éléments du budget, à savoir les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille et les dépenses d'audit. Il a mentionné la Charte de management de la Caisse (JSPB/SC/188/R.16) et indiqué que le budget correspondait aux priorités de la Caisse pour l'exercice biennal 2006-2007 (la charte de management a été examinée par le Comité permanent au titre du point 8 d) de l'ordre du jour). S'agissant des frais d'administration, les dépenses supplémentaires prévues étaient essentiellement imputables à la création de 14 nouveaux postes et au reclassement de sept autres. La transformation de six postes temporaires en postes permanents n'aurait pas d'incidences financières. En outre, l'augmentation des ressources au Service des systèmes informatiques est imputable aux projets qui seront exécutés pendant l'exercice biennal. Les demandes étaient justifiées par l'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires et des prestations périodiques versées. L'Organisation des Nations Unies avait réaffirmé son appui aux arrangements de participation aux coûts conclus avec la Caisse, compte tenu des

services d'administration des pensions fournis par le secrétariat de la Caisse en tant que Comité des pensions du personnel des Nations Unies.

4. En ce qui concerne les frais de gestion du portefeuille, l'Administrateur-Secrétaire a déclaré que les ressources supplémentaires demandées étaient directement liées aux recommandations formulées dans le rapport de Deloitte and Touche sur les procédures de placement, le fonctionnement et l'organisation du Service de la gestion des placements, dont la principale avait trait à la mise en place d'une nouvelle structure hybride pour le Service, combinant la gestion interne et l'externalisation permanente ou temporaire de la gestion des placements de la Caisse. Il s'agirait, en gros, de réorganiser le Service et de sous-traiter à l'extérieur une plus grande part de ses activités. C'est ainsi que des ressources supplémentaires ont été demandées pour la création de 10 postes, le reclassement de six autres et l'externalisation des nouveaux placements.

5. Les propositions relatives aux dépenses d'audit font apparaître une réduction des dépenses au titre de l'audit interne et de l'audit externe, conformément aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne.

6. Le Comité permanent a décidé de constituer un groupe de travail composé de deux membres de chaque groupe constitutif et de deux observateurs de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux, afin d'examiner le projet de budget et de lui faire des recommandations.

1. Débats du groupe de travail

7. Le groupe de travail est parvenu à l'unanimité aux conclusions récapitulées ci-après.

Observations générales

8. Lors de l'examen du projet de budget, le groupe de travail a indiqué qu'il était difficile d'évaluer les augmentations prévues à certaines lignes budgétaires car rien n'indiquait que les augmentations ou baisses concernaient des dépenses renouvelables ou non renouvelables.

9. En outre, la plupart des membres ne connaissaient pas la méthode d'actualisation des coûts utilisée par le secrétariat; des explications s'imposaient donc.

Frais d'administration

10. Les propositions de l'Administrateur-Secrétaire concernant les frais d'administration ont été intégralement approuvées, à l'exception de ce qui suit :

a) Pour le Bureau de Genève, le groupe de travail a proposé, étant donné qu'il recommande l'approbation de deux nouveaux postes d'agent des services généraux (autres classes), de maintenir le même montant au titre des dépenses pour le personnel temporaire que pendant l'exercice biennal 2004-2005, soit 53 700 dollars (voir par. 83 du présent rapport);

b) Le groupe de travail propose de maintenir le même montant au titre des dépenses prévues pour les fournitures et matériels que pendant l'exercice biennal 2004-2005, soit 60 000 dollars (voir par. 87);

c) En ce qui concerne les systèmes informatiques, le groupe de travail a estimé que les documents dont il était saisi ne lui ont pas permis de les examiner comme il se doit quant au fond et par ordre de priorité. Le groupe de travail a noté que les frais d'entretien ont été budgétisés pour des projets à l'étude, notamment le projet de système de planification des ressources, que les frais d'entretien ont été prévus pour des réaménagements (notamment la mise à niveau du système de comptabilité Lawson) et que les frais d'entretien absorbaient une part considérable du budget. Il a décidé de retenir un montant total de 6 millions de dollars pour les projets relatifs aux logiciels (voir par. 114 à 123), et a demandé que des informations détaillées sur le personnel, le matériel et les logiciels pour les projets prévus ou en cours d'exécution soient fournis au Comité mixte de la Caisse à sa prochaine réunion. Le groupe de travail a noté que les dépenses au titre des systèmes et du matériel existants ont été prévues sous la rubrique Service de données sur le marché.

11. Par ailleurs, le groupe de travail a fait les observations suivantes :

a) En ce qui concerne les frais généraux de fonctionnement [voir par. 27 a)], le groupe de travail a estimé que le montant de 780 100 dollars était considérable et qu'il devrait faire l'objet d'une gestion prudente. Il a indiqué qu'une ventilation détaillée des dépenses donnerait une meilleure idée du montant total;

b) Le groupe de travail a noté que le personnel temporaire a été transféré d'autres lignes budgétaires des budgets précédents (voir par. 37);

c) Le groupe de travail a également noté que les intérêts bancaires ont été comptabilisés ailleurs (voir par. 69).

12. Le groupe de travail a approuvé les demandes ci-après au titre du personnel :

<i>Paragraphe du rapport du Comité permanent</i>	<i>Section</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie et classe</i>
Administration					
21	Bureau de l'Administrateur	Création	Statisticien	1	P-3
32	Opérations ^a	Reclassement ^b	Chef des opérations	1	D-1 à D-2
46	Groupe de la comptabilité	Création	Chef adjoint	1	P-3
47		Création	Aide-comptable	2	Services généraux (autres classes)
54	Groupe des paiements	Création	Fonctionnaire des finances	1	P-3
61	Caissier	Création	Assistant de trésorerie	2	Services généraux (autres classes)
81	Bureau de Genève	Création	Fonctionnaire chargé des prestations	1	P-4
82		Création	Assistant chargé de l'administration des prestations	2	Services généraux (autres classes)
99 et 100	Service des systèmes informatiques	Reclassement	Fonctionnaire principal chargé de la gestion de l'information	2	P-4 à P-5

<i>Paragraphe du rapport du Comité permanent</i>	<i>Section</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie et classe</i>
101		Création	Agent de sécurité	1	P-4
105 et 106		Transformation		3	P-4
104		Transformation		1	P-3
102 et 103		Transformation		2	Services généraux (autres classes)
127	Service administratif	Création	Fonctionnaire du budget	1	P-3

^a Le groupe de travail a demandé que le futur organigramme soit joint au budget.

^b L'Administrateur a informé le Groupe que le Bureau de la gestion des ressources humaines étudierait la possibilité de reclasser le poste au niveau demandé.

13. Le Groupe de travail n'a pas approuvé les demandes ci-après :

<i>Section</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie et classe</i>
Administration				
Section des prestations et du service client	Création ^a	Fonctionnaire chargé des prestations	1	P-3
Section des services financiers	Reclassement ^b	Chef	1	P-5 à D-1
	Création ^c	Analyste des systèmes de gestion	1	P-4
Service des systèmes informatiques	Reclassement	Informaticien	2	P-3 à P-4
Service administratif	Reclassement ^d	Assistant administratif	1	Services généraux (autres classes) à services généraux (1 ^{re} classe)

^a Ce poste est nécessaire pour faire face à la retraite de fonctionnaires mais aussi pour permettre l'interface voulu avec les domaines de développement dans le cadre des projets informatiques. Le Groupe de travail a proposé qu'au lieu de créer un nouveau poste, les dépenses supplémentaires liées à la contribution des utilisateurs à la mise au point des systèmes soient prises en charge par le projet.

^b Le groupe de travail a reporté l'examen du reclassement.

^c Le groupe de travail a noté que nombre des fonctions relevant de ce poste pourraient normalement être accomplies par le Chef de la Section des services financiers.

^d Comme suite à la décision d'appuyer la création du poste de fonctionnaire du budget au Service administratif de la Caisse, la nécessité d'accroître les responsabilités attachées au poste d'agent des services généraux (autres classes) a été remise en cause et la demande n'a pas été approuvée.

Dépenses de gestion du portefeuille

14. Le Groupe de travail s'est félicité des initiatives prises par le Service de la gestion des placements en vue de contrôler les risques et de diversifier et moderniser ses opérations. Il a noté que le budget, tel que prévu, introduirait un important changement de politique s'agissant de l'externalisation ainsi que de la restructuration du Service de la gestion des placements. Toutefois, ce changement n'avait pas été examiné par le Comité mixte ni par le Comité des placements. Le groupe de travail a donc décidé, à titre exceptionnel, que seules les dépenses jugées

essentielles, quelle que soit l'issue de l'examen des politiques, seraient recommandées pour approbation. Le Comité mixte devrait procéder à l'examen des politiques à sa prochaine réunion, en 2006. Il s'ensuit donc que le projet de budget devrait être communiqué à l'Assemblée générale, étant clairement entendu que toutes dépenses supplémentaires qui pourraient résulter de l'approbation du réaménagement du Service de la gestion des placements devraient être approuvées en 2006.

15. Au titre des frais de gestion du portefeuille, le groupe de travail a approuvé toutes les propositions concernant les dépenses autres que les dépenses liées aux postes, à l'exception de ce qui suit :

a) Sur la base des informations fournies par le Service de la gestion des placements, indiquant que les nouvelles initiatives d'externalisation ne commenceraient pas avant 2006, l'augmentation des services contractuels permettant une externalisation supplémentaire n'a pas été approuvée. Le groupe de travail a estimé que le montant des dépenses devrait être ramené au niveau actuel. Il a décidé qu'un montant de 32 millions de dollars devrait être prévu au titre des services contractuels, en vue de couvrir les dépenses au titre du comptable centralisateur et des conseillers, de la gestion du portefeuille à faible capitalisation et des services de données sur le marché (voir par. 166 et 167);

b) En ce qui concerne les dépenses au titre du mobilier et du matériel, dont les ordinateurs et les systèmes connexes, le groupe de travail a indiqué que selon toute vraisemblance, tous les systèmes ne pourraient pas être mis en place immédiatement, et a donc approuvé un montant de 3 millions de dollars pour l'exercice biennal. Il a demandé que des informations détaillées concernant la dotation en personnel, le matériel et le logiciel pour les projets prévus et en cours d'exécution soient fournies au Comité mixte à sa prochaine réunion (voir par. 184 à 188).

16. Le groupe de travail a approuvé les demandes ci-après concernant le personnel :

<i>Paragraphe du rapport du Comité permanent</i>	<i>Section</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie et classe</i>
Placements					
162	Section des placements	Création	Fonctionnaire des placements	1	P-5
163		Reclassement ^a	Fonctionnaire des placements	3	P-4 à P-5
178	Section des systèmes informatiques	Création ^b	Administrateur de l'infrastructure	1	P-4
192	Section de la gestion des risques et du contrôle de l'application des dispositions en vigueur	Création	Chef	1	P-5
194		Création	Responsable du suivi de l'application des dispositions en vigueur	1	P-4

(Notes du tableau)

^a Le reclassement des postes a été approuvé compte tenu des similarités entre les fonctions. On s'est toutefois préoccupé de ce que des révisions à la hausse ont été proposées plutôt que la création d'un nouveau poste. On a indiqué que les reclassements seraient soumis à l'examen du Bureau de la gestion des ressources humaines.

^b Le groupe de travail a approuvé la création d'un poste P-4, que la direction choisira, à la Section de l'informatique. Toutefois, il a fermement recommandé que des efforts soient déployés pour centraliser les activités de la Caisse en vue de rationaliser les opérations et les prestations.

17. Le groupe de travail n'a pas approuvé les demandes suivantes :

<i>Section</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie et classe</i>
Placements				
Bureau du directeur	Reclassement ^a	Fonctionnaire d'administration	1	P-4 à P-5
Section des opérations, de l'informatique et de la gestion des risques	Création	Chef	1	D-1
	Création	Fonctionnaire des finances	1	P-4
	Reclassement	Aide-comptable	1	Services généraux (autres classes) à services généraux (1 ^{re} classe)
	Création temporaire	Aide-comptable	1	Services généraux (autres classes)
Section de l'informatique	Création	Administrateur des systèmes de placement	1	P-4
	Création	Analyste des infrastructures	1	Services généraux (1 ^{re} classe)
	Reclassement	Analyste des systèmes de placement	1	Services généraux (autres classes) à services généraux (1 ^{re} classe)
Section de la gestion des risques et du contrôle de l'application des dispositions en vigueur	Création	Assistant à la diligence requise	1	Services généraux (1 ^{re} classe)

^a Le reclassement de P-4 à P-5 n'a pas été approuvé.

Dépenses d'audit

18. En ce qui concerne les dépenses d'audit, le groupe de travail a approuvé la totalité des ressources demandées au titre des audits externes (479 900 dollars) et des audits internes (1 240 700 dollars).

2. Débats du Comité permanent

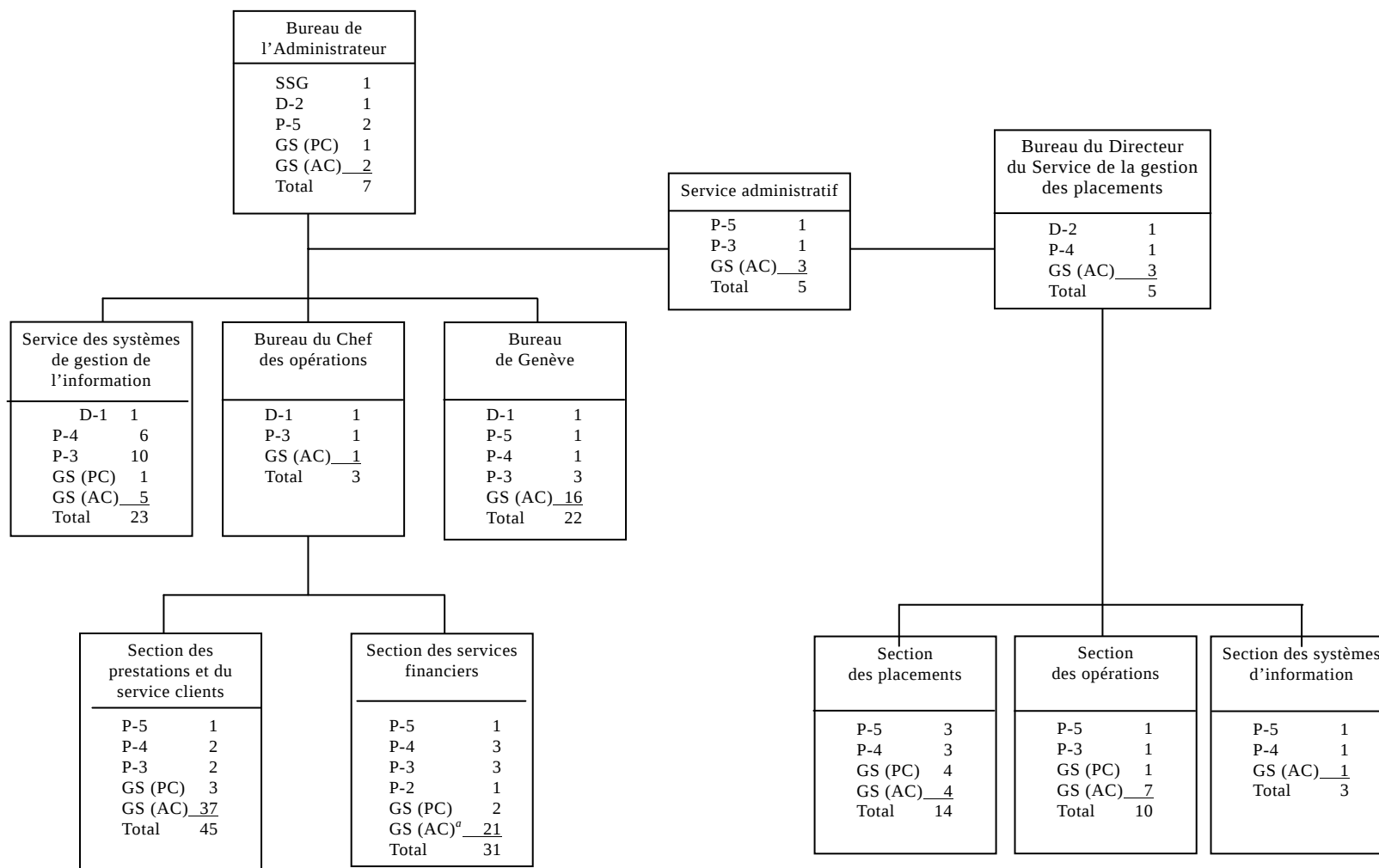
19. Le Comité permanent a approuvé, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale, le projet de budget d'un montant de 108 552 700 dollars, dont 57 439 000 dollars au titre des frais d'administration, 49 393 100 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille et 1 720 600 dollars au titre des dépenses d'audit. Sur ce montant, 91 968 400 dollars seront imputés à la Caisse et 16 584 300 dollars à l'ONU au titre de la participation aux coûts. Le Comité permanent a également approuvé des dépenses d'un montant de 131 000 dollars, financées au moyen de ressources extrabudgétaires, pour un poste d'agent des services généraux (autres classes) dont le titulaire est chargé de procéder aux retenues à la source des primes d'assurance maladie après la cessation de service.

20. Les membres du Comité permanent ont déclaré qu'à l'avenir, le budget de la Caisse devrait être établi compte tenu des ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une présentation semblable à celle des budgets axés sur les résultats.

21. On a indiqué que les représentants du Secrétaire général ont appuyé la recommandation tendant à réduire les services contractuels pour la Section de la gestion des placements à condition que le Comité mixte se penche de nouveau sur la question en 2006, compte tenu des discussions et des décisions concernant l'application des recommandations de Deloitte and Touche pendant l'exercice biennal 2006-2007.

Annexe II

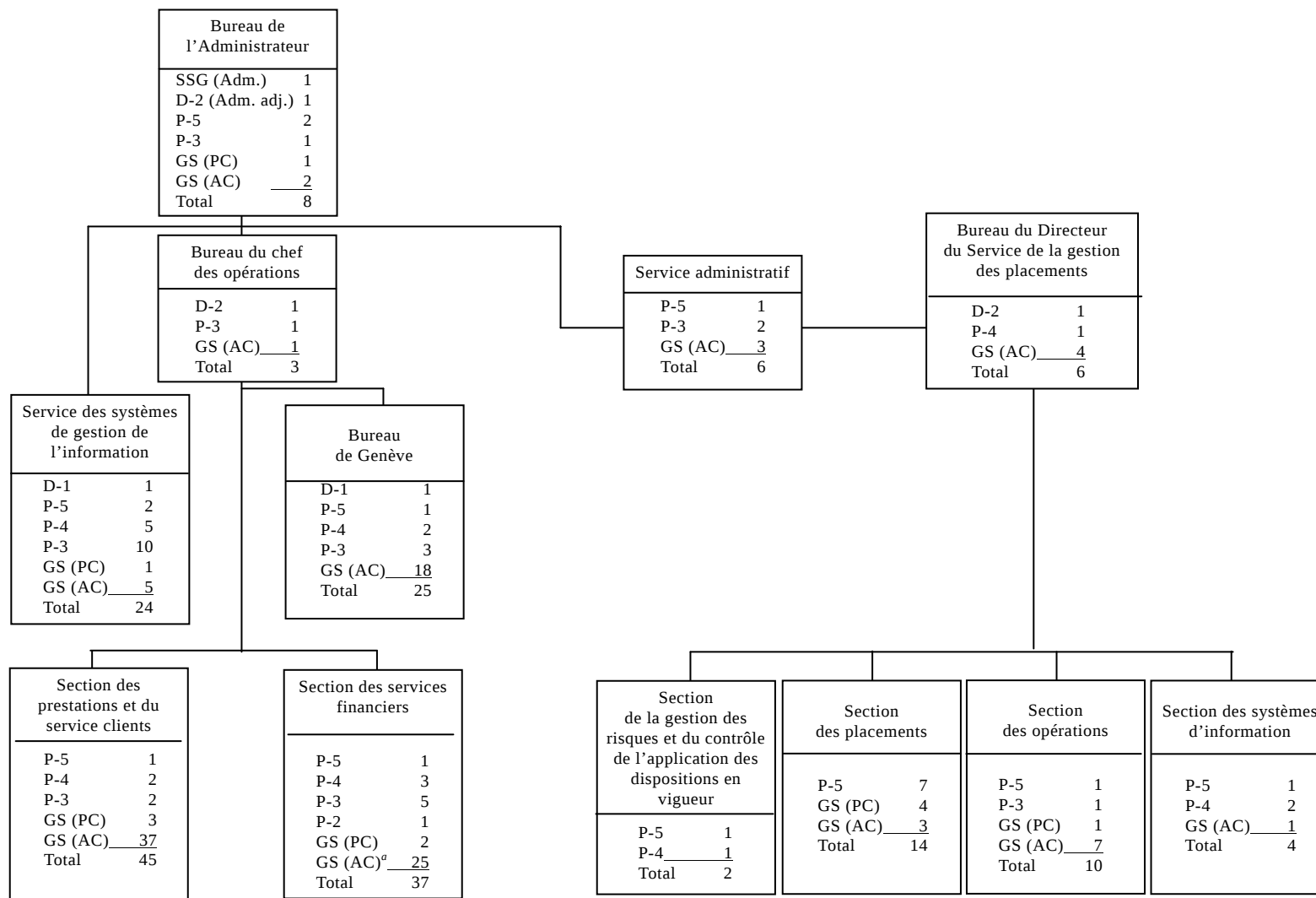
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : organigramme de l'exercice biennal 2004-2005



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; PC = 1^{re} classe; AC = autres classes.

^a Un poste extrabudgétaire est financé par les organisations affiliées.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : organigramme proposé pour l'exercice biennal 2006-2007



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; PC = 1^{re} classe; AC = autres classes.

^a Un poste extrabudgétaire est financé par les organisations affiliées.

Annexe IV

Méthode d'établissement du budget

1. La méthode utilisée pour établir les prévisions financières de la Caisse est semblable à celle qui sert pour le budget-programme et qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992. Elle présente cependant quelques particularités, comme il est expliqué ci-après.

2. Dans le cas du budget-programme, on partirait des crédits révisés de décembre 2004 pour calculer les variations. Les crédits de la Caisse n'étant pas révisés, les chiffres de référence correspondent aux crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/272 du 23 décembre 2003. L'Assemblée les a modifiés par sa résolution 59/269 du 23 décembre 2004, mais il ne s'agissait pas d'une révision résultant de l'actualisation des coûts. En se servant des crédits approuvés en décembre 2003 comme point de départ, on surévaluerait la croissance des ressources avant actualisation des coûts, en raison des éléments suivants : a) une augmentation du montant total prévu pour l'exercice 2006-2007 pour les postes nouveaux approuvés par l'Assemblée et évalués en 2004-2005 compte tenu d'un abattement au titre des délais de recrutement égal à 50 % pour les postes d'administrateur et 65 % pour les postes d'agent des services généraux; b) les nouveaux postes demandés pour l'exercice biennal 2006-2007; c) les effets de l'inflation qui, s'il s'agissait du budget-programme, seraient pris en compte dans les crédits révisés de décembre 2004. Afin de donner une idée plus exacte de la croissance des ressources due aux postes approuvés pour 2004-2005 et à ceux demandés uniquement pour 2006-2007, on a calculé le montant qui aurait été demandé comme montant révisé des crédits en décembre 2004 et on l'a considéré comme un effet de l'actualisation des coûts plutôt que de la croissance des ressources.

3. D'autre part, pour mieux représenter la répartition entre objets de dépenses, on a ajusté les montants des crédits ouverts pour 2004-2005 figurant dans le tableau 23 du rapport précédent du Comité permanent (A/58/214). La comparaison avec les prévisions pour 2006-2007 en est plus utile, et cela a été l'occasion de classer certaines dépenses dans les catégories où elles ont vraiment leur place. De ce fait, certains des montants demandés pour 2006-2007 ne sont pas classés de la même manière que dans ledit rapport.

4. Les éléments suivants sont intervenus dans le calcul des ressources :

a) Les abattements au titre des délais de recrutement appliqués à New York comme à Genève pour 2006 et 2007 ont été les suivants : 4,9 % pour les postes existants d'administrateur, 50 % pour les nouveaux postes d'administrateur, 1,5 % pour les postes existants d'agent des services généraux et 35 % pour les nouveaux postes d'agent des services généraux;

b) On a retenu comme taux moyens d'inflation annuelle 2,5 % à New York et 1,1 % à Genève;

c) Le taux de change retenu pour Genève (2006 et 2007) est égal à 1,255.

Annexe V

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : nombre de participants par organisation affiliée, au 31 décembre 2004

Organisations	Nombre de participants									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Organisation des Nations Unies	44 059	43 869	43 864	43 751	44 958	50 126	54 953	56 287	57 541	59 542
Organisation internationale du Travail	2 823	2 632	2 599	2 620	2 612	2 650	2 747	2 863	3 044	3 221
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	5 735	5 540	5 435	5 387	5 340	5 315	5 344	5 447	5 648	5 822
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	2 561	2 667	2 588	2 650	2 629	2 452	2 414	2 437	2 517	2 528
Organisation mondiale de la santé	6 125	5 965	5 935	6 180	6 409	6 817	7 375	8 181	8 966	9 498
Organisation de l'aviation civile internationale	820	826	852	852	841	867	873	883	863	863
Organisation météorologique mondiale	333	316	312	314	327	329	322	310	303	287
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ^a	476	538	529	542	7	4	3	1	–	–
Agence internationale de l'énergie atomique	2 146	2 057	2 053	2 075	2 068	2 076	2 125	2 168	2 207	2 217
Organisation maritime internationale	315	324	323	310	315	325	330	340	344	351
Union internationale des télécommunications	908	885	905	921	965	953	967	1 006	971	875
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	611	672	712	807	955	1 033	1 106	1 189	1 240	1 206
Fonds international de développement agricole	302	295	298	332	338	344	383	435	462	488
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	29	31	29	32	35	37	33	36	34	39
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes	10	11	11	12	12	12	12	11	11	11
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	1 455	1 163	1 064	921	851	810	813	821	786	791
Centre international de génie génétique et de biotechnologie	–	136	138	141	142	145	145	150	152	162
Organisation mondiale du tourisme	–	70	72	74	78	79	79	83	88	95
Tribunal international du droit de la mer	–	s.o.	18	20	25	27	30	33	34	34

<i>Organisations</i>	<i>Nombre de participants</i>									
	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>
Autorité internationale des fonds marins	–	s.o.	3	30	28	31	28	34	34	28
Cour pénale internationale ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	298
Nombre total de participants	68 708	67 997	67 740	67 971	68 935	74 432	80 082	82 715	85 245	88 356
Nombre total d'organisations affiliées	16	18	20	20	19	19	19	19	19	20

^a Le GATT s'est retiré de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies le 31 décembre 1998.

^b La Cour pénale internationale est devenue, le 1^{er} janvier 2004, la vingtième organisation affiliée à la Caisse. L'Union interparlementaire, qui est devenue la vingt et unième le 1^{er} janvier 2005, ne figure pas dans le tableau.

Annexe VI

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : statistiques 1995-2004

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de participants	68 708	67 997	67 740	67 971	68 935	74 432	80 082	82 715	85 245	88 356
Nombre de bénéficiaires	38 914	41 433	43 149	44 633	46 199	48 069	49 416	51 028	52 496	53 879
Total	107 622	109 430	110 889	112 604	115 134	122 501	129 498	133 743	137 741	142 235
Rapport participants/bénéficiaires	1,8:1	1,6:1	1,6:1	1,5:1	1,5:1	1,5:1	1,6:1	1,6:1	1,6:1	1,6:1
Cotisations des participants ^a	260 032 145	264 954 975	263 026 833	267 906 544	272 834 270	285 313 778	310 247 322	337 543 758	379 532 117	413 615 038
Cotisations des employeurs ^a	517 518 358	535 782 481	524 463 230	533 885 385	543 823 112	569 233 081	618 386 756	672 139 198	756 900 421	825 215 258
Total des cotisations^a	777 550 503	800 737 456	787 490 063	801 791 929	816 657 382	854 546 859	928 634 078	1 009 682 956	1 136 432 538	1 238 830 296
Total des prestations payées^a	788 780 095	915 073 197	883 717 490	927 980 457	1 069 584 133	1 029 116 358	1 064 800 996	1 140 697 639	1 215 205 313	1 306 912 950
Cotisations moins prestations payées ^a	(11 229 592)	(114 335 741)	(96 227 427)	(126 188 528)	(252 926 751)	(174 569 499)	(136 166 918)	(131 014 683)	(78 772 775)	(68 082 654)
Valeur de réalisation de l'actif ^a (en milliards)	15,2	16,9	18,5	21,8	25,6	23,8	21,5	20,6	25,7	29,2

^a En dollars des États-Unis.